



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITE FINANCIER

Cent soixante-septième session

Rome, 29 - 31 mai 2017

Comptes annuels vérifiés de 2016

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Nicholas Nelson
Directeur de la Division des finances et de la Trésorerie
Programme alimentaire mondial
Tél: +3906 6513 6410

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mt082

RÉSUMÉ

- Le Secrétariat du PAM a le plaisir de présenter les États financiers vérifiés de l'exercice 2016, accompagnés de l'opinion du Commissaire aux comptes et de son rapport. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Le Commissaire aux comptes, après avoir vérifié les états financiers conformément aux Normes internationales d'audit, a rendu une opinion sans réserve à leur sujet.
- Le présent document est soumis au Conseil d'administration en application du paragraphe 6 (b) de l'article XIV du Statut et des articles 13.1 et 14.8 du Règlement financier, qui prévoient que les états financiers vérifiés du PAM, accompagnés du rapport du Commissaire aux comptes à ce sujet, doivent être présentés au Conseil d'administration. Les états financiers et le rapport sont présentés ensemble sous forme d'un seul et même document.
- En outre, pour la sixième année consécutive, les états financiers sont accompagnés d'une déclaration sur le contrôle interne, qui fournit une assurance spécifique concernant l'efficacité du contrôle interne au PAM.
- Depuis 2008, les réponses du Secrétariat du PAM aux recommandations du Commissaire aux comptes contenues dans le document sur les comptes annuels sont présentées à la même session que le rapport du Commissaire aux comptes. Ces réponses figurent dans le document intitulé "Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes" (FC167/9).

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité financier est invité à avaliser les "Comptes annuels vérifiés de 2016" du PAM, qui sont présentés au Conseil d'administration du PAM pour approbation.

Projet d'avis

- **Conformément à l'article XIV du Statut du PAM, le Comité financier conseille au Conseil d'administration du PAM d'approuver le document intitulé "Comptes annuels vérifiés de 2016".**



Programme Alimentaire Mondial

**Session annuelle
du Conseil d'administration
Rome, 12–16 juin 2017**

Distribution: générale

Date: 12 mai 2017

Original: anglais

Point 6 de l'ordre du jour

WFP/EB.A/2017/6-A/1

Ressources, questions financières et budgétaires

Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

Comptes annuels vérifiés de 2016

Le Secrétariat a le plaisir de présenter les états financiers vérifiés de l'exercice 2016, accompagnés de l'Opinion du Commissaire aux comptes et de son rapport. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public. Le Commissaire aux comptes, après avoir vérifié les états financiers conformément aux Normes internationales d'audit, a rendu une opinion sans réserve à leur sujet.

Le présent document est soumis au Conseil d'administration conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut et aux articles 13.1 et 14.8 du Règlement financier, qui prévoient que les états financiers vérifiés du Programme alimentaire mondial, accompagnés du rapport du Commissaire aux comptes à ce sujet, doivent être présentés au Conseil. Les états financiers et le rapport sont présentés ensemble sous forme d'un seul et même document.

Le présent document contient une déclaration sur le contrôle interne, qui fournit des assurances précises concernant l'efficacité du contrôle interne au PAM.

Les réponses du Secrétariat du PAM aux recommandations du Commissaire aux comptes sont présentées dans le document intitulé "Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes" (WFP/EB.A/2017/6-I/1).

Coordonnateurs responsables:

M. M. Juneja
Sous-Directeur exécutif chargé du Département de la
gestion des ressources et Directeur financier
tél.: 066513-2885

M. N. Nelson
Directeur
Division des finances et de la Trésorerie
tél.: 066513-6410

Mme T. Tropea
Chef
Sous-Division de la comptabilité générale
tél.: 066513-2426

Projet de décision*

Le Conseil:

- i) approuve les états financiers annuels du PAM pour l'exercice 2016, ainsi que le Rapport du Commissaire aux comptes, conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut;
- ii) prend note de l'imputation au Fonds général d'un montant de 4 387 371,30 dollars É.-U. pour l'exercice 2016 au titre d'annulations de créances; et
- iii) prend note de ce que les pertes de produits après livraison enregistrées en 2016 ont été comptabilisées comme charges d'exploitation de l'exercice.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
<u>PRÉSENTATION</u>	1
<u>PROJET DE DÉCISION</u>	2
<u>SECTION I</u>	4
• <u>Déclaration de la Directrice exécutive</u>	4
• <u>Déclaration sur le contrôle interne</u>	15
• <u>État I</u>	20
• <u>État II</u>	21
• <u>État III</u>	22
• <u>État IV</u>	23
• <u>État V</u>	24
• <u>Notes afférentes aux états financiers au 31 décembre 2016</u>	25
<u>SECTION II</u>	67
• <u>Opinion de l'auditeur externe</u>	68
• <u>Rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers du Programme alimentaire mondial pour l'exercice clos le 31 décembre 2016</u>	70
<u>ANNEXE</u>	90
<u>Liste des sigles utilisés dans le présent document</u>	91

Section I

Déclaration de la Directrice exécutive

Introduction

1. En application de l'article XIV.6 (b) du Statut et de l'article 13.1 du Règlement financier, j'ai l'honneur de présenter au Conseil d'administration (ci-après dénommé "le Conseil"), pour approbation, les états financiers du Programme alimentaire mondial (PAM), établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. L'opinion du Commissaire aux comptes sur les états financiers de 2016, ainsi que son rapport à ce sujet, sont également soumis au Conseil, comme le prescrivent l'article 14.8 du Règlement financier et l'annexe audit Règlement.
2. En 2016, le PAM a été confronté à un double défi, puisqu'il a dû faire face à un nombre de crises prolongées complexes plus élevé que jamais (six situations d'urgence de niveau 3 et sept de niveau 2) tout en amorçant une transformation visant à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et à libérer le monde de la faim d'ici à 2030. La communauté internationale a reconnu l'action du PAM dans un contexte aussi difficile – durant cet exercice, le PAM a reçu des contributions d'un montant de 5,8 milliards de dollars É.-U., et les contributions convenues pour les exercices à venir, qui apparaissent sous la rubrique des produits constatés d'avance dans l'État de la situation financière, se montent à 1,0 milliard de dollars; il s'agit de montants records pour l'institution, et ces contributions seront décisives pour s'efforcer d'obtenir les effets escomptés dans le cadre des programmes.
3. Compte tenu du passage aux ODD et de l'approbation du Plan stratégique pour 2017-2021, l'année 2016 était la dernière pour laquelle l'action du PAM s'inscrivait dans le cadre du Plan stratégique pour 2014-2017. Comme auparavant, la mise en œuvre de l'ensemble des programmes du PAM s'est appuyée sur un Cadre de résultats stratégiques qui précise les résultats et paramètres permettant à l'institution de suivre l'efficacité de ses programmes et d'en rendre compte en toute transparence et de manière responsable. La présentation des résultats opérationnels est complétée par des informations sur la gestion et des données financières, deux aspects essentiels qui permettent au PAM de s'acquitter de sa mission. La réalisation des résultats de gestion et des résultats stratégiques escomptés est traitée dans le Rapport annuel sur les résultats.

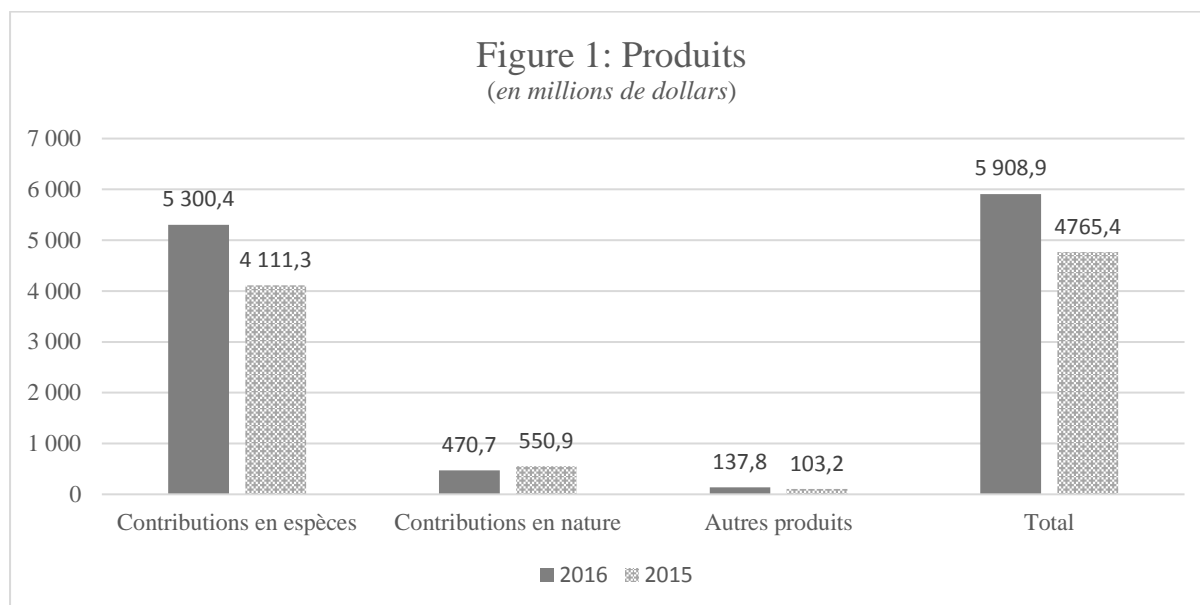
Analyse financière et budgétaire

Résumé

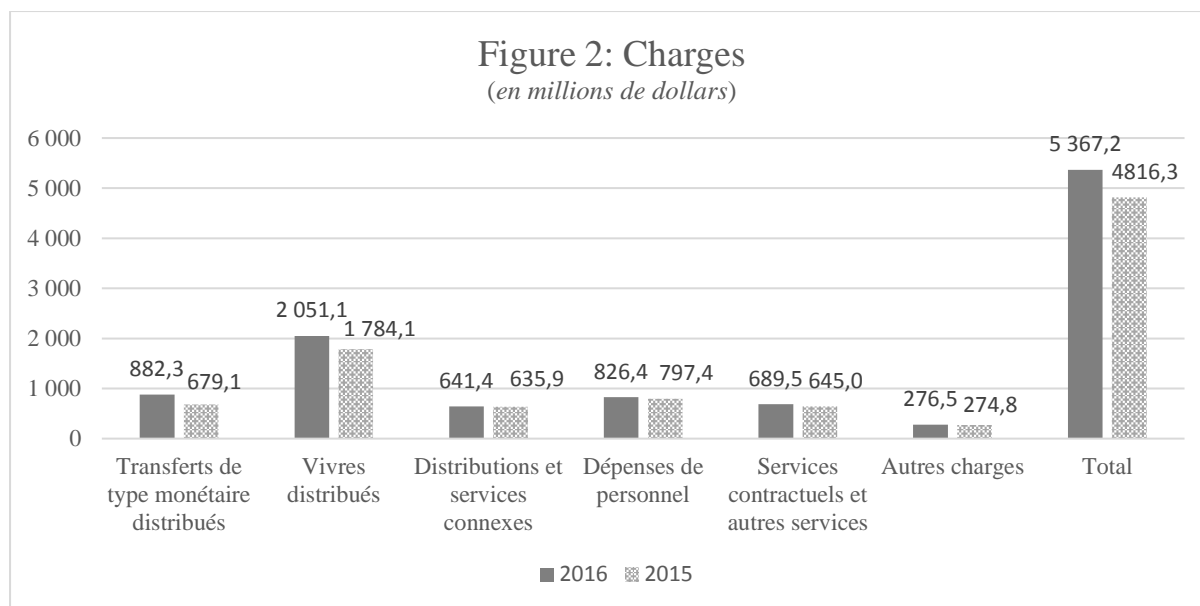
4. Il ressort de l'analyse financière et budgétaire qu'en 2016, les produits et les charges ont augmenté, à l'image du budget, ce qui traduit la demande croissante dont les services du PAM font l'objet pour répondre aux besoins essentiels des bénéficiaires. Cette analyse montre la solidité financière du PAM puisque l'actif net (soldes des fonds et réserves) est en hausse par rapport à 2015.
5. En conformité avec les normes IPSAS, les règles d'information financière du PAM prévoient que les contributions sont comptabilisées en tant que produits dès lors qu'elles sont confirmées par écrit, tandis que les dépenses sont inscrites en charges au moment de la remise des produits alimentaires ou de la distribution des transferts de type monétaire. Un décalage est donc inévitable entre la comptabilisation des produits et celle des charges. Ainsi, pour l'exercice 2016, les ressources disponibles correspondent au solde des fonds à la fin de l'exercice 2015 et aux nouvelles contributions confirmées par les donateurs pendant l'exercice 2016. Par conséquent, selon que le PAM utilise le solde de ses fonds, ou au contraire le reconstitue, il est possible que les charges soient supérieures ou inférieures aux produits de l'exercice.

Analyse financière

Résultats financiers de l'exercice 2016



6. En 2016, le PAM a modifié la méthode de comptabilisation des produits provenant de contributions. Les contributions dont il est stipulé qu'elles concernent des exercices à venir sont désormais comptabilisées en trésorerie ou à la rubrique des contributions à recevoir ainsi qu'à titre d'élément de passif (produits constatés d'avance). Le montant des produits constatés d'avance est diminué et le produit est enregistré au début de l'exercice concerné par la contribution, tel que stipulé par le donateur. Auparavant, le PAM comptabilisait les produits provenant de contributions convenues pour l'ensemble des exercices, y compris les exercices à venir, et ne comptabilisait pas de produits constatés d'avance. Cette modification des méthodes comptables a également été appliquée aux éléments correspondants des états financiers de l'exercice 2015, dont les montants ont été retraités. La Note 1 des états financiers apporte des précisions à cet égard. En ce qui concerne l'application de cette méthode pour l'exercice 2016, le montant de 1,0 milliard de dollars correspondant à des contributions convenues pour des exercices à venir apparaît dans l'État de la situation financière à titre de produits constatés d'avance (courants et non courants).
7. Le montant total des produits de l'exercice 2016 s'est élevé à 5 908,9 millions de dollars, en hausse de 1 143,5 millions de dollars, soit 24 pour cent, par rapport au montant de 4 765,4 millions de dollars enregistré en 2015.
8. Cette augmentation significative des produits observée en 2016 découle principalement de l'accroissement des contributions en espèces apportées par deux principaux donateurs à l'appui des interventions menées en Égypte, en Iraq, en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et en Turquie.
9. Les autres produits, qui se montent à 137,8 millions de dollars en 2016, comprennent les éléments suivants:
 - a) écarts de change: perte de 31,3 millions de dollars;
 - b) rendement des placements: gain de 20,3 millions de dollars; et
 - c) autres produits, générés par la fourniture de biens et services: 148,8 millions de dollars.



10. En 2016, les charges du PAM se sont chiffrées à 5 367,2 millions de dollars, en augmentation de 550,9 millions de dollars, soit 11 pour cent, par rapport à 2015.
11. Le coût des transferts de type monétaire a augmenté et s'établit à 882,3 millions de dollars, contre 679,1 millions de dollars en 2015. Cette hausse de 30 pour cent est en grande partie due à l'utilisation accrue des transferts de type monétaire dans le cadre des interventions menées pour répondre à la crise syrienne et à la crise au Yémen.
12. La quantité de produits alimentaires distribuée en 2016 a augmenté, passant de 3,1 millions de tonnes en 2015 à 3,7 millions de tonnes, la valeur correspondante étant de 2 051,1 millions de dollars, contre 1 784,1 millions de dollars l'année précédente, soit 15 pour cent de plus. Sur le total des produits alimentaires, 63 pour cent en volume et 56 pour cent en valeur ont été distribués dans le cadre d'opérations de grande ampleur menées en rapport avec la crise syrienne ainsi qu'en Éthiopie, au Yémen, au Malawi, au Soudan du Sud, au Soudan et au Pakistan.
13. Les dépenses de personnel ont augmenté de 4 pour cent, s'établissant à 826,4 millions de dollars. Cette hausse est principalement imputable à l'augmentation du nombre d'administrateurs recrutés sur le plan international, de membres du personnel du PAM recrutés sur le plan national et de consultants.
14. Le coût des services contractuels et autres services a augmenté, passant à 689,5 millions de dollars, contre 645,0 millions de dollars en 2015, soit une hausse de 7 pour cent imputable principalement à la progression des dépenses liées aux services assurés par les partenaires coopérants dans le cadre des opérations menées au Soudan du Sud.
15. La catégorie "Autres charges" de la figure 2 ci-dessus se décompose de la manière suivante:
 - a) fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement: 170,8 millions de dollars;
 - b) charges financières: 2,1 millions de dollars;
 - c) dépréciation et amortissement: 48,3 millions de dollars; et
 - d) autres charges: 55,3 millions de dollars.

Excédent

16. L'exercice 2016 s'est soldé par un excédent des produits sur les charges de 541,7 millions de dollars, à comparer au déficit de 50,9 millions de dollars constaté en 2015. Cette augmentation de 592,6 millions de dollars s'explique par les dates retenues pour comptabiliser les produits et les charges (comme il est expliqué au paragraphe 5) et par les éléments suivants:
- l'augmentation significative – 1 189,1 millions de dollars – des produits provenant des contributions en espèces, qui est passé de 4 111,3 millions de dollars en 2015 à 5 300,4 millions de dollars en 2016;
 - l'augmentation de 550,9 millions de dollars des dépenses, qui sont passées de 4 816,3 millions de dollars en 2015 à 5 367,2 millions de dollars en 2016. Cette augmentation est principalement due à la progression des distributions en faveur des bénéficiaires du PAM (à la fois sous forme de transferts de type monétaire et de distributions de produits alimentaires).

Situation financière de l'exercice 2016**Tableau 1: Résumé de la situation financière au 31 décembre 2016 (en millions de dollars)**

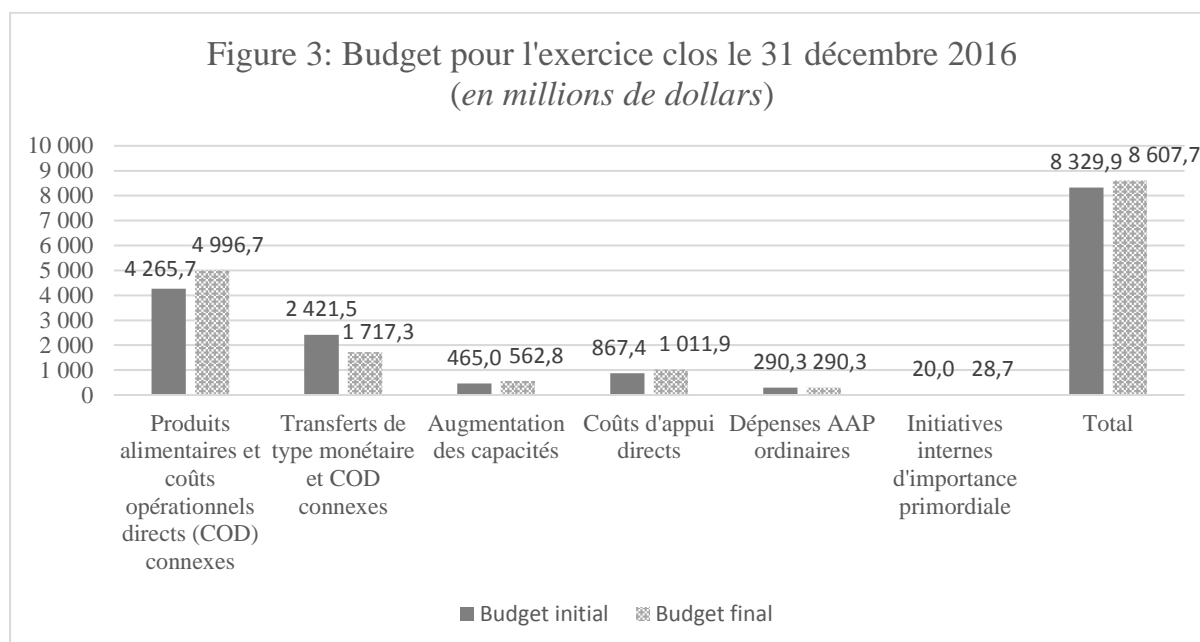
	2016	2015
Actifs courants	5 481,3	4 582,3
Actifs non courants	1 140,7	648,5
TOTAL DES ACTIFS	6 622,0	5 230,8
Passifs courants	1 065,2	734,8
Passifs non courants	1 229,7	725,4
TOTAL DES PASSIFS	2 294,9	1 460,2
ACTIF NET	4 327,1	3 770,6
Soldes des fonds	3 997,4	3 492,4
Réserves	329,7	278,2
TOTAL DES SOLDES DES FONDS ET DES RÉSERVES	4 327,1	3 770,6

17. Au 31 décembre 2016, les actifs nets du PAM se montaient au total à 4 327,1 millions de dollars, confirmant la solidité de la situation financière d'ensemble. Sur le montant total de ces actifs nets (soldes des fonds et réserves), 3 761 millions de dollars ont trait aux projets du Programme, ce qui représente environ cinq mois d'activités opérationnelles (cinq mois en 2015). Le reste a trait au Fonds général, aux comptes spéciaux, aux réserves, aux opérations bilatérales et aux fonds d'affectation spéciale. Les soldes des fonds opérationnels se rapportent à l'appui des donateurs principalement destiné à des programmes spécifiques à différents stades d'exécution, au titre desquels les dépenses et les réductions correspondantes des soldes ne sont comptabilisées qu'au moment de la remise des produits alimentaires ou de la distribution des transferts de type monétaire. L'augmentation des réserves observée en 2016 est due à une hausse de 89,0 millions de dollars du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes (AAP), en partie compensée par une diminution de 37,5 millions de dollars du Compte d'intervention immédiate.
18. Le montant total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme a augmenté de 364,7 millions de dollars, soit 23 pour cent, par rapport au montant de 1 589,4 millions de dollars enregistré en 2015. Cette augmentation est principalement due à la progression de 44 pour cent des placements à court terme en raison de la hausse des contributions des donateurs. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme du PAM figurant sous la rubrique des fonds de catégories d'activités, soit 1 406,9 millions de dollars, couvrent quatre mois d'activités opérationnelles (trois mois en 2015).

19. Les contributions à recevoir ont augmenté de 975,4 millions de dollars, soit 43 pour cent, par rapport au montant de 2 269,9 millions de dollars en 2015. Cette augmentation est due à l'essor notable des contributions des donateurs enregistré en 2016.
20. À la fin de l'exercice 2016, la valeur des stocks de produits alimentaires du PAM a diminué de 4,7 millions de dollars, soit 0,7 pour cent, par rapport à 2015, en raison principalement d'une diminution de 0,1 million de tonnes, soit 10 pour cent, du volume des stocks (1,1 million de tonnes en 2015 contre 1,0 million de tonnes en 2016). Sur la base de la moyenne historique des distributions de produits, le stock de 1,0 million de tonnes de produits alimentaires représente trois mois d'activités opérationnelles.
21. Le total des passifs s'est accru de 834,7 millions de dollars, soit 57 pourcent, progressant de 1 460,2 millions de dollars en 2015 à 2 294,9 millions de dollars en 2016. Cette augmentation est principalement due à l'inscription au passif de produits constatés d'avance en raison de la modification de la méthode de comptabilisation des produits des contributions. Les produits constatés d'avance correspondent aux produits provenant de contributions dont il est stipulé qu'elles se rattachent à des exercices à venir.

Analyse budgétaire

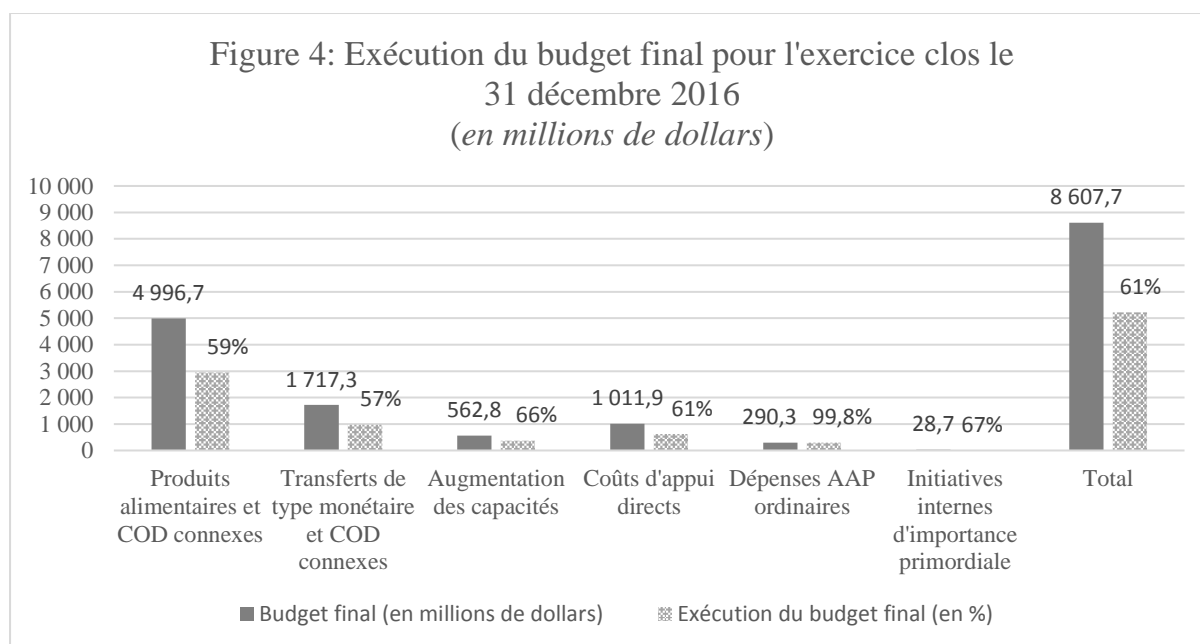
Base d'établissement du budget



22. Aux fins du budget, les coûts directs des projets ainsi que les coûts indirects (budget AAP) indiqués dans l'État comparatif des montants budgétés et des montants effectifs (État V) sont tirés du programme de travail exposé dans le Plan de gestion pour 2016-2018. Le Plan de gestion prend en compte le montant total des coûts directs et indirects approuvés par le Conseil ou en vertu des pouvoirs qu'il a délégués, et il est globalement fondé sur les besoins. Les ressources nécessaires au financement des coûts directs des projets approuvés sont débloquées lorsque les contributions qui leur sont destinées sont confirmées par les donateurs, et peuvent également provenir d'avances au titre des mécanismes de préfinancement. Les ressources nécessaires au financement des coûts indirects deviennent disponibles lorsque le Plan de gestion est approuvé.
23. Le programme de travail prévu pour 2016 dans le Plan de gestion pour 2016-2018 qui a été soumis au Conseil en novembre 2015 se chiffrait à 8 329,9 millions de dollars. C'est le montant qui apparaît sous la rubrique "Budget initial" de l'État financier V. À la fin de l'exercice 2016, le programme de travail s'était accru du fait de l'augmentation des besoins des projets. Le programme de travail final de 2016, en hausse de 277,8 millions de dollars, soit 3 pour cent, se chiffrait à 8 607,7 millions de dollars. C'est le montant qui apparaît sous la rubrique "Budget final" de l'État financier V.

24. Le montant final des besoins est le fruit d'augmentations et de diminutions. Les hausses significatives ont concerné l'Éthiopie (plus 345 millions de dollars), Haïti (plus 138 millions de dollars pour financer les opérations à la suite de l'ouragan Matthew), le Nigéria (plus 142 millions de dollars pour faire face à la situation d'urgence dans la région nord-est) et la crise syrienne (plus 446 millions de dollars); au total, ces interventions ont absorbé plus de 80 pour cent de l'augmentation globale du programme de travail du PAM, laquelle s'élève à 1,35 milliard de dollars.
25. Le montant final des besoins a nettement diminué pour le Yémen (en baisse de 50 pour cent, soit 610 millions de dollars de moins que prévu), l'Iraq (moins 38 pour cent, soit 188 millions de dollars), et le Niger (moins 35 pour cent, soit 114 millions de dollars), qui ont concentré 90 pour cent de la diminution totale du programme de travail du PAM, soit 1,07 milliard de dollars.

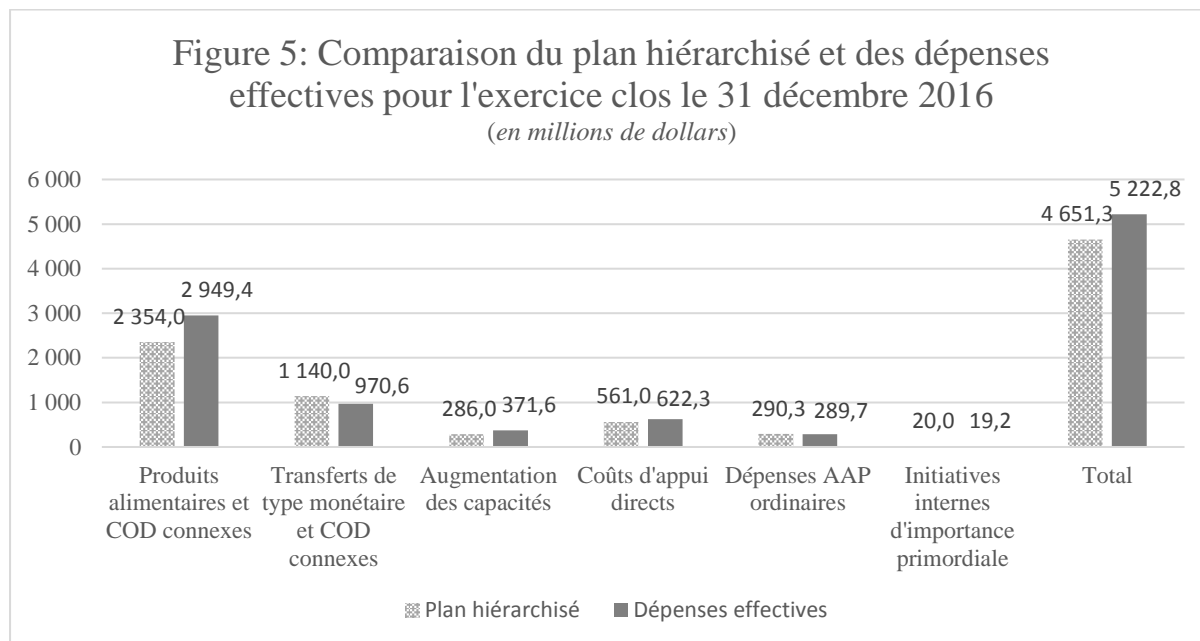
Exécution du budget



26. Le PAM peut utiliser les ressources lorsque les contributions destinées à des projets approuvés sont confirmées ou lorsque des fonds sont débloqués au titre des mécanismes de préfinancement. Les projets peuvent combiner ces deux sources pour financer les achats de denrées au moyen du Mécanisme de gestion globale des vivres. Le taux d'exécution du budget au cours de l'exercice dépend donc du montant des contributions, de la date à laquelle elles sont confirmées et de leur prévisibilité ainsi que des difficultés propres aux opérations. En 2016, le budget final du PAM pour les coûts directs des projets s'est établi à 8 288,7 millions de dollars, soit un taux d'exécution de 59 pour cent, du fait de ces diverses contraintes (contre 55 pour cent en 2015).
27. Ce taux d'exécution se décline comme suit selon les différentes catégories de coûts:
- produits alimentaires et coûts opérationnels directs (COD) connexes: 59 pour cent;
 - transferts de type monétaire et COD connexes: 57 pour cent;
 - augmentation des capacités: 66 pour cent; et
 - coûts d'appui directs (CAD): 61 pour cent.
28. Les transferts de type monétaire ont représenté 29 pour cent du budget initial (contre 23 pour cent en 2015) et 28 pour cent du budget final (contre 18 pour cent en 2015). La part la plus importante du budget des transferts de type monétaire correspond aux programmes mis en place à l'intention des syriens réfugiés en Égypte, en Iraq, en Jordanie, au Liban et en Turquie.

29. Le budget AAP final comprenait 290,3 millions de dollars pour les dépenses ordinaires et 28,7 millions de dollars destinés aux initiatives internes d'importance primordiale. Au 31 décembre 2016, 99,8 pour cent du budget AAP ordinaire final approuvé pour l'exercice avaient été utilisés, ainsi que 67 pour cent des crédits approuvés pour les initiatives internes d'importance primordiale.

Plan hiérarchisé et exécution effective du budget final



30. Le montant des dépenses effectives est supérieur au chiffre indiqué dans le Plan hiérarchisé en raison du niveau plus élevé que prévu des produits provenant des contributions, situation qui s'explique par l'accroissement des besoins des opérations de secours menées notamment en Éthiopie et dans la région syrienne, qui ont entraîné un accroissement des transferts de produits alimentaires, des activités d'augmentation des capacités et des CAD.

Renforcement de la transparence et de l'obligation redditionnelle

31. Les états financiers du PAM sont établis sur la base des normes IPSAS depuis 2008. L'application de ces normes comptables internationalement reconnues permet au PAM de produire plus rapidement des informations financières plus pertinentes et plus utiles, ce qui renforce la transparence et l'obligation redditionnelle dans la gestion de ses ressources.
32. Le PAM continue de collaborer étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre du Groupe de travail sur les normes IPSAS du Comité de haut niveau sur la gestion, ce qui permet de débattre des questions relatives aux normes IPSAS, en vue d'appliquer les nouveaux éléments de ces normes de manière cohérente et de faire en sorte que les informations financières soient plus faciles à comparer.
33. Le Groupe de haut niveau chargé de la gestion se réunit à intervalles réguliers pour débattre de questions concernant les politiques et les stratégies, et notamment pour passer en revue certains états financiers établis en appliquant les normes IPSAS, dans lesquels sont présentés les résultats financiers, la situation financière et les flux de trésorerie du PAM, accompagnés d'une analyse qualitative.

34. Le PAM a mis en place un cadre de contrôle interne et un cadre de gestion globale des risques fondés sur les recommandations du Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway (COSO). Le Conseil d'administration ayant approuvé, en 2015, une nouvelle politique en matière de gestion globale des risques, le PAM a mis à jour début 2016 sa Déclaration relative à l'appétence pour le risque; ce document définit la façon dont les risques sont perçus au sein du PAM et intègre les thèmes et problématiques qui se sont dégagés à la faveur des analyses des risques opérationnels et des réunions trimestrielles du Groupe de haut niveau chargé de la gestion. Tous les bureaux du PAM continuent de gérer leur propre registre des risques, faisant au besoin remonter les informations à cet égard aux échelons appropriés. Les risques répertoriés au niveau central correspondent aux difficultés rencontrées par le PAM dans l'accomplissement de sa mission d'ensemble. La mise en œuvre du Plan stratégique pour 2017-2021 et des politiques correspondantes, mises en place dans le cadre de la feuille de route intégrée (voir ci-après), sera aussi l'occasion pour le PAM de renforcer la culture et la pratique de la gestion des risques. Les modifications apportées au registre central des risques, afin d'appréhender les défis susceptibles de faire obstacle à la réalisation des buts stratégiques définis dans le Plan stratégique pour 2017-2021, permettront de faire plus largement appel aux processus de gestion au jour le jour et de s'appuyer sur les conclusions issues des activités de contrôle et d'évaluation pour concevoir et améliorer les mesures d'atténuation des risques.
35. Le Sous-Directeur exécutif chargé du Département de la gestion des ressources et Directeur financier veille à ce que: a) les principes d'un contrôle de gestion rigoureux soient fermement ancrés dans la culture de l'institution; et b) il existe un plan d'action clairement établi pour répondre à tous les problèmes soulevés dans la Déclaration annuelle sur le contrôle interne. Ce document, qui accompagne les états financiers annuels, donne des assurances précises en ce qui concerne l'efficacité du contrôle interne.
36. En sa qualité de rouage important du contrôle interne, le Secrétariat veille à l'application effective des recommandations des organes de contrôle interne et externe et rend compte à intervalles réguliers au Comité d'audit du PAM des recommandations non encore appliquées ainsi que des mesures engagées ou proposées pour donner suite à celles relatives aux risques majeurs.
37. Le PAM a adopté des principes précis concernant la publication des principales informations relatives au contrôle. Les rapports d'évaluation établis depuis 2000 sont accessibles sur le site Web externe du PAM, accompagnées des réponses de la direction depuis 2009. En outre, depuis fin 2012, les rapports d'audit interne et d'inspection sont affichés sur ce site dans les 30 jours suivant leur publication.

Feuille de route intégrée

38. La feuille de route intégrée comprend quatre éléments: le Plan stratégique pour 2017-2021, la politique en matière de plans stratégiques de pays, l'examen du cadre de financement et le Cadre de résultats institutionnels. Ainsi associés, ces éléments interdépendants définissent les transformations à opérer pour faciliter et mettre en évidence la contribution du PAM à la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme 2030. Cette démarche globale renforcera les interventions d'urgence du PAM et lui permettra de concevoir et de mettre en œuvre des portefeuilles cohérents plutôt que l'approche par projets. Le Conseil d'administration a approuvé la feuille de route intégrée à sa deuxième session ordinaire de 2016.
39. L'examen du cadre de financement a pour objet de maximiser l'efficacité opérationnelle grâce à une planification financière réaliste, au renforcement de l'obligation redditionnelle, à la rationalisation des processus et à l'harmonisation des cadres de financement et de résultats. Le PAM s'est appuyé sur les travaux approfondis menés à l'échelon des bureaux de pays en 2015 pour élaborer un modèle de budget de portefeuille de pays conforme au cadre des plans stratégiques de pays et au Cadre de résultats institutionnels.

40. La structure du budget de portefeuille de pays est axée sur les résultats et institue une "ligne de visée" reliant les ressources utilisées aux résultats obtenus, de manière à améliorer la gestion de la performance. La nouvelle structure des coûts améliorera la visibilité et la transparence et permettra de communiquer plus facilement les résultats opérationnels et la valeur apportée aux bénéficiaires. Elle constitue une occasion unique de préciser les rôles, les responsabilités et les obligations redditionnelles pour l'ensemble des fonctions et des sites et de renforcer l'intégration de la gestion des risques dans les opérations du PAM. En 2016, le prototype de la structure de budget de portefeuille de pays a été expérimenté et évalué dans huit bureaux de pays¹ et les impératifs à respecter lors de la reconfiguration du Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS) pour prendre en charge cette nouvelle structure ont été déterminés. En 2017, il sera possible, le cas échéant, de perfectionner la structure du budget de portefeuille de pays pour tenir compte des enseignements dégagés des premières vagues de plans stratégiques de pays approuvés.
41. Le deuxième axe de travail de l'examen du cadre de financement portait sur l'uniformisation des plans d'exécution fondés sur les ressources. En 2016, neuf bureaux de pays² ont expérimenté ces plans d'exécution, qui constituent un outil de gestion interne destiné à améliorer la planification et la gestion de la performance et à permettre aux bureaux de pays d'utiliser plus efficacement les ressources pour obtenir les effets prévus. Ces expérimentations ayant été couronnées de succès, chaque bureau de pays a élaboré pour 2017 un plan d'exécution fondé sur les ressources. Ces plans ont été regroupés de manière à constituer le plan de travail global hiérarchisé pour 2017 présenté dans le plan de gestion pour 2017-2019.
42. Le troisième axe de travail de l'examen du cadre de financement, qui concerne le préfinancement global, vise à améliorer la prévisibilité, l'efficacité et l'efficacités en accordant des autorisations budgétaires globales à un stade plus précoce de la procédure. Cette formule a été expérimentée dans cinq bureaux de pays en 2016. Au total, le dispositif de prêts internes en faveur de projets a permis d'avancer 100,7 millions de dollars, dont le remboursement est en cours, et les enseignements tirés de cette expérimentation ainsi que les gains d'efficacité qu'on peut attendre de cette formule et les risques qu'elle comporte seront évalués et exposés en 2017.

Gestion des risques financiers

43. Du fait de ses activités, le PAM est exposé à une série de risques financiers, parmi lesquels les effets des fluctuations des cours des actions et des obligations, des taux de change et des taux d'intérêt ainsi que la défaillance éventuelle des débiteurs. Les mesures prises pour gérer ces risques, qui sont axées sur l'imprévisibilité des marchés financiers, ont pour but de réduire autant que possible les conséquences négatives qui pourraient en résulter pour les finances du PAM.
44. La gestion des risques financiers est assurée au niveau central par le service de la trésorerie, qui applique les principes définis par le Directeur exécutif, qui bénéficie des conseils du Comité des placements du PAM ainsi que du Groupe consultatif pour les placements, composé de spécialistes extérieurs au PAM. Les principes en vigueur concernent les risques de change, de taux d'intérêt et de crédit, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et le placement des excédents de liquidités.
45. Le PAM a par ailleurs déployé d'importants efforts pour être mieux à même de réduire au minimum et d'atténuer les risques financiers qui entourent les transferts de type monétaire. Le manuel consacré à la gestion financière des transferts de type monétaire publié en juillet 2016 donne des consignes à propos des modalités de gestion financière, des méthodes comptables et des procédures à appliquer dans le contexte des transferts de type monétaire, accompagnées d'incitations à se conformer au cadre de contrôle interne du PAM. Des documents d'orientation et des outils d'évaluation des risques, aussi bien à grande qu'à petite échelle, ont été élaborés ou améliorés afin de contribuer à ce que les bureaux de pays soient mieux armés pour détecter et faire face aux risques susceptibles de peser sur les opérations de transferts de type monétaire.

¹ Colombie, Indonésie, Jordanie, Kenya, Niger, Ouganda, Yémen et Zimbabwe.

² Éthiopie, Guatemala, Kenya, Lesotho, Mali, Nicaragua, Pakistan, Soudan et Zimbabwe.

46. Les passifs liés aux avantages du personnel du PAM se chiffraient à 660,1 millions de dollars au 31 décembre 2016. Le PAM met en réserve des actifs pour financer les engagements à long terme au titre des prestations dues aux employés sous forme de trésorerie et de placements à long terme (obligations et actions). En application du plan de financement approuvé par le Conseil en 2010, il est prévu d'affecter, chaque année pendant 15 ans à compter de 2011, un montant supplémentaire de 7,5 millions de dollars au poste des coûts standard de personnel afin de couvrir l'intégralité des prestations à long terme dues aux employés. Le PAM calcule le niveau de financement sur la base du montant brut des engagements à long terme au titre des prestations dues aux employés. Au 31 décembre 2016, le montant des actifs mis en réserve (456,4 millions de dollars) pour financer les passifs bruts (694,9 millions de dollars) représentait un niveau de financement de 66 pour cent. Ce ratio s'est détérioré par rapport à 2015 (70 pour cent), ce qui s'explique principalement par une augmentation des passifs bruts liés aux engagements à long terme due aux taux d'actualisation actuellement plus bas qui servent à calculer la valeur des passifs. En raison de la baisse des taux d'intérêt, qui influe à la fois sur le taux d'actualisation du passif et sur le rendement des placements, il ne sera peut-être pas possible d'atteindre l'objectif de financement intégral des engagements en 2025. En 2017, le Secrétariat procédera à une analyse de l'actif et du passif afin de déterminer s'il convient de proposer de retoucher la politique de financement approuvée par le Conseil en 2010.
47. À l'échelle du système des Nations Unies, le problème du niveau considérable des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et de leur financement a été reconnu. Donnant suite à la résolution 68/244 de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans laquelle celle-ci priait le Secrétaire général de réaliser une étude des régimes d'assurance maladie actuellement proposés au personnel actif et aux retraités des organismes des Nations Unies, celui-ci a soumis à l'Assemblée générale, à sa soixante-dixième session, un rapport sur la gestion des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (A/70/590). Ce rapport, qui tenait le plus grand compte des travaux du Groupe de travail interinstitutions sur l'assurance maladie après la cessation de service, auquel le PAM participe activement, étudiait les moyens d'améliorer l'efficacité des régimes d'assurance maladie et d'en maîtriser les coûts. Depuis la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, le Groupe de travail a privilégié les recommandations entérinées par l'Assemblée générale à l'égard desquelles ses travaux ont des chances de produire à brève échéance le plus d'effets sur les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), après avoir examiné les rapports faisant le point sur les recommandations déjà formulées par le Groupe de travail et ses nouvelles recommandations, a prié le Secrétaire général de maintenir le Groupe de travail et de rendre compte de ses travaux à l'Assemblée générale lors de sa soixante-treizième session.

Continuité des opérations

48. Les états financiers du PAM sont établis dans l'hypothèse d'une continuité des activités. Lorsqu'il a fait ce choix, le PAM a étudié les conséquences que pourrait avoir une éventuelle baisse importante des contributions et s'est notamment attaché à déterminer si cela entraînerait une réduction de l'ampleur des opérations et du nombre des personnes recevant une assistance. Compte tenu des activités projetées et des risques correspondants, je suis en mesure d'affirmer que le PAM dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses opérations à moyen terme.
49. Mon assertion concernant la continuité des opérations s'appuie sur les éléments suivants: i) les besoins que j'ai indiqués dans le Plan de gestion du PAM pour 2017-2019; ii) le Plan stratégique du PAM pour 2017-2021 approuvé par le Conseil d'administration en 2016; iii) l'actif net détenu en fin d'exercice et les contributions reçues en 2016; iv) le niveau projeté des contributions pour l'exercice 2017; et v) le fait que le PAM a toujours pu compter sur le soutien des donateurs pour s'acquitter de son mandat depuis sa création en 1963.

Questions administratives

50. On trouvera à l'annexe I au présent document l'adresse du Siège du PAM ainsi que le nom et l'adresse du Conseiller juridique, des actuaire, des principaux banquiers et du Commissaire aux comptes du PAM.

Responsabilité

51. Comme le prévoit l'article 13.1 du Règlement financier, j'ai le plaisir de soumettre les états financiers ci-après, qui ont été établis conformément aux normes IPSAS. Je certifie que, à ma connaissance et compte tenu des informations dont je dispose, toutes les opérations de l'exercice ont été dûment comptabilisées dans les écritures et que ces opérations, ainsi que les états financiers et notes y afférentes, qui font partie intégrante du présent document, présentent une image fidèle de la situation financière du PAM au 31 décembre 2016.

État I	État de la situation financière au 31 décembre 2016
État II	État des résultats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
État III	État des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
État IV	État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
État V	État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Notes afférentes aux états financiers au 31 décembre 2016

Ertharin Cousin
Directrice exécutive

Rome, le 27 mars 2017

Déclaration sur le contrôle interne

Champ d'application et objet du contrôle interne

1. Le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial est responsable devant le Conseil de l'administration du PAM et de l'exécution de ses programmes, projets et autres activités. En vertu de l'article 12.1 du Règlement financier, le Directeur exécutif est tenu d'établir des contrôles internes comprenant notamment une vérification interne des comptes et des enquêtes, afin d'assurer l'utilisation efficace et rationnelle des ressources du PAM et la protection de ses actifs.
2. Le rôle du système de contrôle interne est de réduire et de gérer, plutôt que d'éliminer, le risque que le PAM ne parvienne pas à atteindre ses buts et objectifs. Ce système peut donc fournir une assurance raisonnable mais pas absolue que les objectifs du PAM seront atteints. Il repose sur un processus continu permettant de détecter les principaux risques menaçant la réalisation des objectifs, d'évaluer la nature et l'ampleur de ces risques et de les gérer de manière efficace, efficiente et économique.

Environnement opérationnel du PAM

3. Les impératifs de l'action humanitaire obligent le PAM à intervenir chaque fois que nécessaire, ce qui l'expose à un contexte opérationnel et des situations dans lesquels le risque intrinsèque est élevé, du point de vue de la sécurité de ses employés et, dans certains cas, de la capacité à maintenir des contrôles internes d'une qualité irréprochable.
4. Le contrôle interne constitue une fonction essentielle de la direction et fait partie intégrante du processus global de gestion des opérations. Il appartient à la direction du PAM, à tous les niveaux:
 - d'instaurer un environnement et une culture propices à l'efficacité du contrôle interne;
 - de répertorier et d'évaluer les risques susceptibles de se répercuter sur la réalisation des objectifs, y compris la fraude et la corruption;
 - de définir et de proposer des politiques, plans, normes opérationnelles, procédures, systèmes et autres activités de contrôle ayant pour effet de réduire au minimum, d'atténuer et/ou de limiter les risques associés aux situations exposées qui ont été détectées;
 - de veiller à ce que la circulation de l'information et la communication soient efficaces, afin que tous les membres du personnel disposent des informations nécessaires pour s'acquitter des responsabilités qui leur incombent; et
 - de surveiller l'efficacité des contrôles internes.

Cadre de contrôle interne et gestion globale des risques

5. En 2015, le PAM a révisé son cadre de contrôle interne afin de tenir compte des instructions formulées en 2013 par le Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway (COSO). La Directrice exécutive a publié une circulaire sur le cadre de contrôle interne disponible en quatre langues. Ce cadre révisé s'accompagne de lignes directrices et d'outils destinés à aider les responsables à évaluer l'efficacité du contrôle interne au sein de leur bureau.
6. Le Conseil d'administration ayant approuvé en 2015 la nouvelle politique en matière de gestion globale des risques, le PAM a mis à jour, début 2016, sa Déclaration relative à l'appétence pour le risque, qui définit la façon dont les risques sont perçus au sein du PAM et intègre les thèmes et problématiques dégagés à la faveur des analyses des risques opérationnels et des réunions trimestrielles du Groupe de haut niveau chargé de la gestion. Tous les bureaux du PAM gèrent leur propre registre des risques, faisant au besoin remonter les informations à cet égard aux échelons appropriés. Les risques répertoriés au niveau central correspondent aux difficultés rencontrées par le PAM dans l'accomplissement de sa mission d'ensemble. À mesure que le PAM mettra en œuvre le Plan stratégique pour 2017-2021 et les politiques qui l'accompagnent, des modifications seront apportées au registre central des risques pour tenir compte du rôle joué par

- le PAM dans la réalisation des objectifs de développement durable; parallèlement, les conclusions issues des activités de contrôle et d'évaluation seront mises à profit pour concevoir et améliorer les mesures d'atténuation des risques. Le registre central des risques est communiqué au Comité d'audit du PAM, et il sert à préparer des réunions d'information à l'intention du Conseil d'administration.
7. Le PAM, tout comme le système des Nations Unies, suit de près la situation en matière de sécurité dans chacun des pays où il intervient en prenant des décisions stratégiques pour adapter ses opérations et limiter les risques encourus par son personnel.
 8. À la suite de la publication, en mai 2015, de la politique de lutte contre la fraude et la corruption du PAM, celui-ci a renforcé la priorité accordée à la lutte contre la fraude et la corruption par les moyens suivants: i) des mécanismes de contrôle interne appropriés; ii) la formation et la sensibilisation du personnel; iii) l'exercice du devoir de vigilance lors du recrutement du personnel du PAM et des agents sous contrat; et iv) des vérifications internes et externes efficaces à l'aide d'inspections et d'enquêtes performantes. Le PAM a mis en place des moyens de s'informer sur les risques de fraude et de corruption et de se perfectionner à cet égard, parmi lesquels des formations en ligne portant sur la prévention de la fraude et de la corruption ainsi que de l'exploitation et des atteintes sexuelles; ces formations, proposées en quatre langues et obligatoires pour tous les employés, membres du personnel et autres, ont pour but de les sensibiliser davantage aux risques de fraude et de corruption et de développer les compétences requises pour comprendre, détecter, prévenir et signaler ce type de pratiques.
 9. En 2016, le PAM a mis en place une formation obligatoire sur la déontologie et les normes de conduite au PAM, l'objectif étant de faire en sorte que l'ensemble de son personnel comprenne les normes de conduite telles qu'elles sont formulées dans la Charte des Nations Unies, les Normes de conduite de la fonction publique internationale, le Statut et le Règlement du personnel, le Code de conduite du PAM et d'autres documents administratifs.
 10. Déterminé à adopter une démarche préventive pour combattre la fraude, en 2016, le PAM a expérimenté les "examens préventifs d'intégrité", qui constituent un outil permettant d'examiner les processus internes ou les opérations du PAM afin d'évaluer dans quelle mesure ils sont exposés au risque de fraude, de corruption et/ou d'autres agissements répréhensibles. Ces examens ont permis au PAM de détecter un certain nombre de failles dans le contrôle exercé par la direction et de défaillances dans le contrôle interne des activités d'achat et d'autres fonctions; des mesures ont été prises ou sont en passe de l'être pour remédier à ces situations, et dans certains cas elles ont débouché sur une enquête en bonne et due forme.
 11. Pour 2017, le PAM prévoit d'instituer une fonction de lutte contre la corruption rattachée à la direction afin de compléter les activités indépendantes menées par le Bureau de l'Inspecteur général et des services de contrôle. À l'achèvement d'une évaluation approfondie des risques de fraude effectuée par le Bureau de l'Inspecteur général, le PAM élaborera un plan d'action afin de poursuivre l'intégration des contrôles anti-fraude dans ses structures d'organisation et sa gestion opérationnelle.

Examen de l'efficacité du contrôle interne

12. L'examen de l'efficacité des contrôles internes au PAM s'appuie sur les éléments transmis par les responsables qui sont chargés de définir et de faire réaliser les contrôles internes dans les domaines dont ils ont la responsabilité. Les assurances explicites découlent des éléments suivants:
 - i) **Les déclarations d'assurance concernant l'efficacité du contrôle interne** signées par 136 hauts responsables du PAM, à savoir le Directeur exécutif adjoint, les sous-directeurs exécutifs, les directeurs régionaux, les directeurs de pays, les directeurs des bureaux du PAM, et les directeurs des divisions du Siège, ce qui signifie que tous les responsables concernés ont respecté la procédure. Les déclarations ont été examinées par au moins un supérieur hiérarchique. Tout comme les années précédentes, il a été demandé aux responsables de justifier leurs réponses par oui ou par non afin de pouvoir affiner plus facilement l'analyse globale des réponses. En 2016, la déclaration d'assurance comprenait une nouvelle question portant sur l'application de la politique d'évaluation du PAM pour

- 2016–2021, ainsi que des questions actualisées concernant la déontologie, la problématique hommes-femmes, les ressources humaines, la fraude et les technologies de l'information.
- ii) **L'opinion d'assurance du Bureau de l'Inspecteur général**, établie à la lumière des résultats des activités d'audit interne, d'inspection, d'enquête et d'assurance menées par le Bureau de l'Inspecteur général et des services de contrôle. Ces résultats n'ont révélé aucune défaillance importante des processus de contrôle interne, de gouvernance ou de gestion des risques en place au PAM susceptible de nuire à la réalisation des objectifs du Programme.
 - iii) **D'autres éléments**, notamment les recommandations formulées à l'issue des activités de contrôle menées par les services d'audit interne, le Commissaire aux comptes et le Corps commun d'inspection des Nations Unies, dans les rapports sur le registre central des risques et sur le profil global des risques, et lors des réunions du Comité d'audit, qui donne son avis sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du PAM, y compris les pratiques en vigueur en matière de gestion des risques et de gouvernance interne.

Risques et contrôle interne: points importants

Questions apparues en 2016

13. En matière de risques et de contrôle interne, deux problèmes particulièrement sensibles se sont présentés au cours de l'année 2016:
 - a) **Gestion globale des risques et contrôle.** Le rôle des systèmes de gestion et des mécanismes de contrôle internes du PAM consiste à assurer le respect de normes élevées d'intégrité, d'efficacité opérationnelle et d'efficacité. Au cours de l'année 2016, il est apparu clairement que, compte tenu de l'aggravation des risques qui caractérisent le contexte dans lequel le PAM opère, il est nécessaire de renforcer la gestion globale des risques et le contrôle. La question de l'"application complète de la stratégie de gestion globale des risques" a été soulevée dans la Déclaration sur le contrôle interne de 2011, et considérée comme réglée dans celle de 2014. Le PAM reconnaît qu'il est de sa responsabilité de s'assurer du fonctionnement des dispositifs de gestion globale des risques à toute épreuve dans tous les contextes dans lesquels il opère, en particulier lorsque des défis exceptionnels sont susceptibles de se présenter en raison des répercussions d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle. Il ressort d'une analyse menée à l'échelle de l'institution qu'un certain nombre de bureaux de pays et de divisions du Siège ne procèdent pas régulièrement à une évaluation en bonne et due forme des risques qui pèsent sur la réalisation de leurs objectifs. Dans son opinion annuelle, le Bureau de l'Inspecteur général a souligné la nécessité de renforcer les procédures, les outils et les orientations en matière d'évaluation et de gestion des risques à l'échelle de l'organisation, notamment en ce qui concerne l'évaluation des risques de fraude, et de s'assurer qu'ils soient intégrés aux modalités de fonctionnement quotidien du PAM. Ce dernier poursuivra le renforcement de la gestion des risques et du contrôle exercé par la direction/de la gestion à l'échelle de l'institution au cours de l'année 2017, en se préoccupant plus particulièrement des deux premières lignes de défense.
 - b) **Gestion des talents et planification des effectifs.** L'autre problème rencontré durant l'année 2016, qui résulte de la persistance du nombre important de situations d'urgence de niveau 3 et de niveau 2, concerne la nécessité d'améliorer la gestion des talents et la planification des effectifs. La Stratégie du PAM en matière de personnel adoptée en 2014, qui constitue le schéma directeur devant permettre au PAM de renforcer, développer, retenir et recruter sa main-d'œuvre, n'a pas permis de répondre à l'ensemble des besoins en personnel de l'institution. Certains bureaux de pays classés dans la catégorie des lieux d'affectation difficiles ont peiné à attirer et retenir du personnel qualifié, en particulier dans les zones de conflit. Dans d'autres cas, les compétences insuffisantes du personnel ont été imputées au manque de formation, faute de crédits. Le recours trop fréquent à du personnel en contrat de courte durée s'est traduit par un taux de renouvellement élevé, au détriment de la mémoire institutionnelle. Le Bureau de l'Inspecteur général a également constaté des carences importantes dans la mise en place des mesures de planification des effectifs et de

gestion des talents, même s'il a également observé dans ce domaine des pratiques satisfaisantes et des évolutions qui vont dans le bon sens. Il a constaté la nécessité d'élaborer des orientations institutionnelles et attiré l'attention sur les problèmes qui découlent du recours à du personnel en contrat de courte durée.

Questions signalées dans la déclaration sur le contrôle interne de 2015

14. La déclaration sur le contrôle interne de 2015 appelait l'attention sur deux domaines dans lesquels des améliorations étaient nécessaires. Des progrès notables ont été réalisés dans ces deux domaines, mais de nouvelles mesures s'imposent encore.

- a) **Amélioration des systèmes de suivi et d'examen des opérations.** La déclaration de 2015 faisait état de progrès concernant la mise au point et le lancement d'un cadre normatif détaillé comprenant un Cadre de résultats stratégiques, des règles de fonctionnement, des modes opératoires normalisés, des prescriptions minimales en matière de suivi, et un appui direct pour rendre compte des effets directs des programmes. Tout au long de l'année 2016, l'utilisation, l'application et le perfectionnement de l'outil des bureaux de pays pour une gestion efficace (COMET) se sont poursuivies. Cet outil a été mis en service dans le monde entier et en 2016, tous les rapports normalisés sur les projets ont été établis à partir de données extraites de COMET, à l'aide de l'outil de nouvelle génération pour l'établissement des rapports normalisés sur les projets (SPRING). Une nouvelle directive portant sur l'utilisation de COMET pour les besoins de la conception, de l'exécution, du suivi et de la gestion de la performance des programmes a été publiée en avril 2016. Au cours de l'année 2017, le PAM va modifier COMET pour tenir compte des nouveaux processus approuvés dans le cadre de la feuille de route intégrée. Le nouveau cadre de résultats institutionnels, qui constitue un élément de cette feuille de route et dont la mise en place est en cours, encadre la planification, l'exécution et le suivi des programmes du PAM.

Dans son opinion de 2016, le Bureau de l'Inspecteur général a signalé que le PAM doit encore obtenir des améliorations dans deux domaines, à savoir le suivi et les résultats fondés sur des données factuelles, bien qu'il ait observé des pratiques et des évolutions satisfaisantes en la matière.

Le PAM continuera d'accorder la priorité à cette question en 2017.

- b) **L'impact du nombre exceptionnellement élevé de situations d'urgence de niveau 3 et de niveau 2 sur le contrôle interne au PAM.** En 2016, le PAM a continué de faire face simultanément à de nombreuses situations d'urgence prolongées de niveau 3 ou de niveau 2. Il a lancé et/ou prolongé des interventions de niveau 3 en Afrique australe, en Iraq, au Nigéria, en République arabe syrienne, au Soudan du Sud et au Yémen, ainsi que des interventions de niveau 2 en Équateur, en Libye, au Mali, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et en Ukraine. La charge de travail engendrée par ces crises a atteint des niveaux sans précédent et sensiblement plus élevés que ceux auxquels le Programme s'était activement préparé. Des hauts responsables ont souligné le risque potentiel (notamment en ce qui concerne la séparation adéquate des tâches) qu'entraînait pour les contrôles internes l'absence d'agents temporairement affectés aux opérations engagées dans le cadre des situations d'urgence de niveau 3.

Bien que les responsables aient pris des mesures pour combler les lacunes détectées en matière de contrôle interne, le risque que le PAM ne soit pas en mesure de respecter ses engagements humanitaires reste inscrit dans le registre central des risques.

Dans son opinion de 2016, le Bureau de l'Inspecteur général a également évoqué: i) le risque que les ressources viennent à manquer à l'échelle de l'organisation; ii) l'inadaptation du dispositif de gestion des situations d'urgence du PAM et son incapacité à faire face à ces demandes multiples, ainsi que le manque d'efficacité de l'amplification des interventions d'urgence initiales, lorsqu'il est nécessaire que celles-ci montent en puissance; et iii) le risque de reléguer au second plan des priorités d'autres initiatives et domaines importants.

En 2017, le PAM continuera à suivre l'impact du nombre exceptionnellement élevé d'activités d'urgence prolongées menées par l'ensemble de l'organisation sur l'efficacité du contrôle interne et prendra les mesures correctives nécessaires pour en assurer le maintien à un niveau approprié.

15. En dehors des points indiqués ci-dessus, les déclarations d'assurance reçues de la part des directeurs du PAM et le contrôle exercé par les responsables ont permis de conclure que les dispositifs de contrôle interne en place au PAM en 2016 étaient efficaces et solides. Durant l'année 2017, la direction du PAM mettra l'accent sur les contrôles concernant les principales questions soulevées par le Bureau de l'inspecteur général dans son opinion de 2016, à savoir: a) la gestion des risques à l'échelle de l'institution et le contrôle exercé par la direction; b) les transferts de type monétaire; c) des capacités qui ont atteint leurs limites; et d) la gestion des talents et la planification des effectifs.

Déclaration

16. Tous les contrôles internes ont inévitablement des limites – y compris la possibilité d'être contournés – et ne permettent donc d'obtenir qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs concernant les opérations, les rapports et la conformité. De plus, les circonstances évoluant, l'efficacité des contrôles internes est elle aussi susceptible de varier dans le temps.
17. Compte tenu des éléments ci-dessus, je considère, à ma connaissance et à la lumière des informations dont je dispose, que le PAM a appliqué des dispositifs de contrôle interne satisfaisants durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 conformément au Référentiel intégré de contrôle interne établi par le COSO (2013).
18. Soucieux d'améliorer en permanence son dispositif de contrôle interne, le PAM est déterminé à remédier aux problèmes de contrôle interne et de gestion des risques signalés ci-dessus.

Ertharin Cousin
Directrice exécutive

Rome, le 27 mars 2017

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT I
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2016
(en millions de dollars)

	Note	2016	2015 (montants retraités)
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.1	777,5	772,2
Placements à court terme	2.2	1 176,6	817,2
Contributions à recevoir	2.3	2 756,9	2 233,4
Stocks	2.4	643,2	650,1
Autres comptes débiteurs	2.5	127,1	109,4
		5 481,3	4 582,3
Actifs non courants			
Contributions à recevoir	2.3	488,4	36,5
Placements à long terme	2.6	506,3	462,3
Immobilisations corporelles	2.7	140,3	144,5
Immobilisations incorporelles	2.8	5,7	5,2
		1 140,7	648,5
TOTAL DES ACTIFS		6 622,0	5 230,8
PASSIFS			
Passifs courants			
Dettes et charges à payer	2.9	557,8	513,8
Produits constatés d'avance	2.10	486,9	198,9
Provisions	2.11	7,0	5,7
Prestations dues aux employés	2.12	7,8	10,6
Prêt	2.13	5,7	5,8
		1 065,2	734,8
Passifs non courants			
Produits constatés d'avance	2.10	499,3	39,7
Prestations dues aux employés	2.12	652,3	601,9
Prêt	2.13	78,1	83,8
		1 229,7	725,4
TOTAL DES PASSIFS		2 294,9	1 460,2
ACTIFS NETS		4 327,1	3 770,6
SOLDES DES FONDS ET RÉSERVES			
Soldes des fonds	2.15	3 997,4	3 492,4
Réserves	2.15	329,7	278,2
TOTAL DES SOLDES DES FONDS ET RÉSERVES		4 327,1	3 770,6

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Ertharin Cousin
Directrice exécutive
Rome, le 27 mars 2017

Manoj Juneja
Sous-Directeur exécutif et Directeur financier

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT II
ÉTAT DES RÉSULTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016
(en millions de dollars)

		2016	2015 (montants retraités)
PRODUITS			
Contributions en espèces	3.1	5 300,4	4 111,3
Contributions en nature	3.2	470,7	550,9
Écarts de change	3.3	(31,3)	(34,1)
Rendement des placements	3.4	20,3	3,7
Autres produits	3.5	148,8	133,6
TOTAL DES PRODUITS		5 908,9	4 765,4
CHARGES			
Transferts de type monétaire effectués	4.1	882,3	679,1
Produits alimentaires distribués	4.2	2 051,1	1 784,1
Activités de distribution et services connexes	4.3	641,4	635,9
Traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel	4.4	826,4	797,4
Fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement	4.5	170,8	167,3
Services contractuels et autres	4.6	689,5	645,0
Charges financières	4.7	2,1	2,2
Dépréciation et amortissement	4.8	48,3	52,4
Autres charges	4.9	55,3	52,9
TOTAL DES CHARGES		5 367,2	4 816,3
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE		541,7	(50,9)

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT III
ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016
(en millions de dollars)

	Note	Excédent cumulé/soldes des fonds	Excédent (déficit)	Réserves	Total de l'actif net
TOTAL DE L'ACTIF NET au 31 décembre 2015		3 616,1	94,6	298,5	4 009,2
Modification de la méthode comptable	1	(72,8)	(145,5)	(20,3)	(238,6)
TOTAL DE L'ACTIF NET au 31 décembre 2015 (montants retraités)		3 543,3	(50,9)	278,2	3 770,6
Allocation du déficit de 2015		(50,9)	50,9	-	-
Variations des soldes des fonds et des réserves en 2016					
Montants transférés aux (des) réserves	2.15	(51,5)	-	51,5	-
Gains latents nets sur les placements à long terme directement imputés au solde des fonds	2.6/2.15	14,8	-	-	14,8
Excédent de l'exercice		-	541,7	-	541,7
Total des variations de l'exercice		(36,7)	541,7	51,5	556,5
TOTAL DE L'ACTIF NET au 31 décembre 2016		3 455,7	541,7	329,7	4 327,1

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT IV
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016
(en millions de dollars)

	Note	2016	2015 (montants retraités)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles:			
Excédent (déficit) de l'exercice		541,7	(50,9)
Ajustements effectués pour corriger l'écart entre l'excédent (déficit) de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Dépréciation et amortissement	2.7/2.8	48,3	52,4
Pertes (gains) latentes sur les placements à court terme	2.2	(0,8)	2,1
(Gains) latents sur les placements à long terme	2.6	(0,3)	(8,3)
(Augmentation) de la valeur amortie des placements à long terme	2.2/2.6	(3,9)	(4,1)
(Diminution) de la valeur amortie du prêt à long terme	2.13	(0,5)	(0,5)
Intérêts dus sur le prêt à long terme	2.13	2,6	2,7
(Augmentation) diminution des stocks	2.4	6,9	(71,5)
(Augmentation) des contributions à recevoir	2.3	(975,4)	(77,0)
(Augmentation) diminution des autres comptes débiteurs	2.5	(16,4)	12,7
(Augmentation) des immobilisations corporelles (dons en nature)	2.7	(8,2)	(20,3)
(Diminution) augmentation des dettes et charges à payer	2.9	44,0	(22,1)
Augmentation des produits constatés d'avance	2.10	747,6	145,5
Augmentation (diminution) des provisions	2.11	1,3	(0,5)
Augmentation des prestations dues aux employés	2.12	47,6	47,0
Montant net des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		434,5	7,2
Flux de trésorerie provenant des activités de placement:			
(Augmentation) diminution des placements à court terme	2.2	(350,9)	42,5
(Augmentation) diminution des intérêts échus à recevoir	2.5	(1,3)	0,1
(Augmentation) des placements à long terme	2.6	(32,7)	(16,9)
(Augmentation) des immobilisations corporelles	2.7	(34,6)	(46,4)
(Augmentation) des immobilisations incorporelles	2.8	(1,8)	(1,3)
Montant net des flux de trésorerie provenant des activités de placement		(421,3)	(22,0)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement:			
Charges financières sur le prêt	2.13	(2,6)	(2,7)
Remboursement de la tranche annuelle du principal au titre du prêt	2.13	(5,3)	(5,3)
Remboursement des prêts		-	(27,0)
Montant net des flux de trésorerie provenant des activités de financement		(7,9)	(35,0)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		5,3	(49,8)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice	2.1	772,2	822,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice	2.1	777,5	772,2

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT V
ÉTAT COMPARATIF DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET DES MONTANTS EFFECTIFS*
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016
(en millions de dollars)

Notes	Montants budgétisés		Montants effectifs sur une base comparable	Différence: budget final et budget effectif	Plan hiérarchisé
	Budget initial	Budget final			
6					
Produits alimentaires et COD connexes	4 265,7	4 996,7	2 949,4	2 047,3	2 354,0
Transferts de type monétaire et COD connexes	2 421,5	1 717,3	970,6	746,7	1 140,0
Augmentation des capacités	465,0	562,8	371,6	191,2	286,0
Coûts d'appui directs	867,4	1 011,9	622,3	389,6	561,0
Total partiel, coûts directs des projets	8 019,6	8 288,7	4 913,9	3 374,8	4 341,0
Dépenses ordinaires d'administration et d'appui aux programmes	290,3	290,3	289,7	0,6	290,3
Initiatives internes d'importance primordiale	20,0	28,7	19,2	9,5	20,0
Total partiel, coûts indirects	310,3	319,0	308,9	10,1	310,3
TOTAL	8 329,9	8 607,7	5 222,8	3 384,9	4 651,3

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers

* Établi sur la base des engagements

Notes afférentes aux états financiers au 31 décembre 2016

Note 1: Méthodes comptables

Base utilisée pour établir les états financiers

1. Les états financiers du PAM ont été établis sur la base de la méthode de la comptabilité d'exercice conformément aux normes IPSAS, selon le principe du coût historique, à l'exception des placements comptabilisés à leur juste valeur. Lorsqu'une question spécifique n'est pas couverte par une norme IPSAS, c'est la norme internationale d'information financière appropriée qui a été appliquée.
2. L'État des flux de trésorerie (État IV) est établi sur la base de la méthode indirecte.
3. Le dollar des États-Unis est la monnaie de compte du PAM et celle utilisée dans les états financiers. Les opérations en monnaies autres que le dollar sont converties en cette monnaie au taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à la date de la transaction. Les actifs et passifs libellés en monnaies autres que le dollar sont convertis en cette monnaie au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains ou pertes de change sont comptabilisés dans l'État des résultats financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

4. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les comptes bancaires à vue, les placements sur le marché monétaire et les dépôts à court terme, y compris ceux gérés par les gestionnaires de placements.
5. Le produit des placements est comptabilisé à la date d'échéance sur la base du rendement effectif.

Instruments financiers

6. Les instruments financiers sont comptabilisés lorsque le PAM devient partie aux clauses contractuelles de l'instrument considéré, jusqu'à la date à laquelle le droit d'en percevoir des produits a expiré ou a été cédé et où le PAM a transféré en substance tous les risques et avantages inhérents à leur propriété.
7. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les profits ou pertes découlant de variations de la juste valeur sont comptabilisés en tant qu'excédent ou déficit dans l'État des résultats financiers de l'exercice auquel ils se rapportent. Les placements à court terme sont classés dans cette catégorie étant donné qu'ils ont pour finalité d'appuyer les opérations du PAM et qu'ils peuvent donc être cédés à brève échéance et sont susceptibles par conséquent d'entraîner des profits ou des pertes. Les produits dérivés sont également classés parmi les actifs détenus à des fins de transaction.
8. Les prêts et les créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils comprennent les contributions en espèces à recevoir, les autres comptes débiteurs ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ils sont comptabilisés au coût amorti.
9. Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables, à échéance fixe et que le PAM a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à échéance. Ils comprennent les "STRIPS" (Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities—des obligations démembrées émises par le Trésor des États-Unis d'Amérique dont les intérêts et le principal sont négociés séparément) détenus dans le portefeuille de placements à long terme et sont comptabilisés au coût amorti.

10. Les actifs financiers réalisables sont des actifs financiers non dérivés qui ne relèvent d'aucune autre catégorie. Ils comprennent les placements à long terme autres que les STRIPS émises par le Trésor des États-Unis d'Amérique. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur, les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur étant comptabilisés dans l'État des variations de l'actif net. Les gains et les pertes sont sortis de la rubrique des actions et comptabilisés à titre d'excédent ou de déficit lorsque les actifs sont sortis du bilan.
11. L'intégralité des passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode des taux d'intérêt effectifs.

Stocks

12. Les produits alimentaires et les articles non alimentaires disponibles en fin d'exercice sont comptabilisés en tant que stocks, au coût d'acquisition ou au coût de remplacement actuel si celui-ci est inférieur. En vertu du cadre juridique dans lequel le PAM exerce ses activités, la propriété des produits alimentaires est habituellement transférée au gouvernement du pays bénéficiaire au point d'entrée dans le pays où ils doivent être distribués. Même si la propriété des produits alimentaires stockés dans ses entrepôts situés dans les pays bénéficiaires a été transférée, le PAM les comptabilise en tant que stocks, car il en conserve la garde matérielle et le contrôle.
13. Le coût des produits alimentaires est calculé sur la base de leur prix d'achat, ou de leur juste valeur³ s'il s'agit de contributions en nature, et comprend tous les autres frais afférents à leur livraison au PAM au point d'entrée dans le pays bénéficiaire dans lequel ils doivent être distribués. Ce coût comprend également les frais de transformation tels que les frais de meunerie ou d'ensachage, s'ils sont significatifs. Il est calculé sur la base d'une moyenne pondérée.

Contributions à recevoir

14. Les contributions à recevoir sont comptabilisées lorsqu'elles sont confirmées par écrit par les donateurs.
15. Les contributions à recevoir sont présentées nettes des provisions pour dévalorisation et des provisions pour réduction estimée des produits provenant des contributions.
16. Les contributions en nature sous forme de services qui appuient directement des opérations et activités approuvées, qui ont une incidence budgétaire et peuvent être évaluées de façon fiable, sont comptabilisées à leur juste valeur. Ces contributions incluent notamment la fourniture de locaux, de services collectifs, de moyens de transport et de personnel.
17. Les immobilisations corporelles ou incorporelles provenant de dons sont comptabilisées à leur juste valeur marchande et comptabilisées comme immobilisations corporelles ou incorporelles et produits provenant des contributions.

Immobilisations corporelles

18. Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées au coût. Par la suite, elles sont comptabilisées au coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. Les coûts d'emprunt éventuels ne sont pas capitalisés. Les immobilisations corporelles provenant de dons sont évaluées à leur juste valeur marchande et comptabilisées comme immobilisations corporelles et produits provenant des contributions. Les immobilisations corporelles sont amorties sur toute leur durée de vie économique estimée selon la méthode d'amortissement linéaire, hormis les terrains, qui ne sont pas sujets à dépréciation. La durée de vie économique estimée des différentes catégories d'immobilisations corporelles est la suivante:

³ Les indicateurs de la juste valeur des denrées alimentaires provenant de contributions en nature sont notamment les cours sur les marchés mondiaux, le prix calculé en application de la Convention relative à l'aide alimentaire et le prix facturé par le donateur.

Catégorie	Durée de vie économique estimée (en années)
Bâtiments	
Permanents	40
Temporaires	5
Matériel informatique	3
Matériel de bureau	3
Aménagements	5
Matériel de sécurité	3
Matériel de télécommunications	3
Véhicules à moteur	5
Outillage	3

19. Les aménagements des locaux loués sont comptabilisés comme actifs, évalués sur la base de leur coût et amortis sur le reste de la durée de vie économique des aménagements restant à courir ou la durée du contrat de location restant à courir, si cette durée est inférieure.
20. Il est procédé au moins une fois par an à une analyse de la dépréciation de tous les actifs.

Immobilisations incorporelles

21. Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées au coût. Par la suite, elles sont évaluées au coût historique diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. Les immobilisations incorporelles provenant de dons sont évaluées à leur juste valeur marchande et comptabilisées comme immobilisations incorporelles et produits provenant des contributions.
22. Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie économique estimée selon la méthode d'amortissement linéaire. La durée de vie économique estimée des différentes catégories d'immobilisations incorporelles est la suivante:

Catégorie	Durée de vie économique estimée (en années)
Logiciels de conception interne	6
Logiciels commerciaux	3
Licences et droits, droits d'auteur et autres actifs incorporels	3

Prestations dues aux employés

23. Le PAM comptabilise les prestations dues aux employés dans les catégories indiquées ci-après:
- les prestations à court terme, qui sont payables dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice pendant lequel les employés ont fourni les services considérés;
 - les avantages postérieurs à l'emploi; et
 - les autres prestations à long terme dues aux employés.
24. Le PAM est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (ci-après, la Caisse) qui a été créée par l'Assemblée Générale des Nations Unies pour gérer les prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et autres prestations connexes au personnel. La Caisse est un régime multi-employeurs par capitalisation à prestations définies. Comme spécifié à l'article 3 b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

25. Cette caisse expose les organismes affiliés aux risques actuariels liés aux employés en activité et aux anciens employés d'autres organisations participant à la Caisse, de sorte qu'il n'existe aucune base cohérente et fiable permettant de répartir les engagements, les avoirs du régime de pensions et les coûts entre chacun des organismes affiliés. Le PAM et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, tout comme les autres organismes qui y participent, ne sont pas en mesure de déterminer la quote-part du PAM dans les engagements au titre des prestations définies, les avoirs du régime et les coûts de façon suffisamment fiable aux fins de comptabilisation. En conséquence, le PAM assimile ce régime à un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25. Les cotisations du PAM à la Caisse pendant l'exercice financier sont inscrites aux charges dans l'État des résultats financiers.

Provisions et passifs éventuels

26. Des provisions pour charges et engagements futurs sont constituées lorsque le PAM a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'événements passés et qu'il est probable qu'il sera tenu de s'en acquitter.
27. Les autres engagements importants qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des passifs sont indiqués dans les notes afférentes aux états financiers comme passifs éventuels lorsque leur existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui échappent en partie au contrôle du PAM.

Produits provenant des contributions

28. En 2016, le PAM a modifié la méthode qu'il applique pour comptabiliser les produits provenant de contributions (produits sans contrepartie directe): s'agissant des contributions convenues pour des exercices à venir, le PAM inscrit un élément d'actif (trésorerie ou contribution à recevoir) et un élément de passif (produit constaté d'avance) lorsque l'accord est confirmé par écrit. Ce n'est au début de l'exercice concerné par la contribution, tel que stipulé par le donateur, que le montant des produits constatés d'avance est diminué, et le produit enregistré. Auparavant, l'entité comptabilisait les produits provenant de contributions convenues pour l'ensemble des exercices, y compris les exercices à venir, et ne comptabilisait pas de produits constatés d'avance. Conformément à la norme IPSAS 3 (Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs), cette modification de la méthode comptable a été appliquée rétroactivement, ce qui a conduit à retraiter les éléments correspondants des états financiers de l'exercice 2015. Ainsi, les états financiers I, II, III et IV ont été retraités. La Note 2.10 fait apparaître les soldes d'ouverture et de clôture des produits constatés d'avance, la Note 2.15 l'effet sur les soldes des fonds et les réserves, la Note 3 l'effet sur les produits provenant des contributions, et la Note 7 l'effet sur l'information sectorielle.
29. Le PAM comptabilise les produits provenant des contributions lorsque celles-ci sont confirmées par écrit et lorsque leur versement doit intervenir durant l'exercice financier en cours. S'agissant des contributions convenues pour des exercices à venir, le PAM inscrit un élément d'actif (trésorerie ou contribution à recevoir) et un élément de passif (produit constaté d'avance) lorsque l'accord est confirmé par écrit. Ce n'est au début de l'exercice concerné par la contribution, tel que stipulé par le donateur, que le montant des produits constatés d'avance est diminué, et le produit est constaté.

Produits alimentaires distribués et transferts de type monétaire effectués

30. Les produits alimentaires sont comptabilisés en tant que charges lorsqu'ils sont distribués directement par le PAM ou lorsqu'ils sont remis aux partenaires coopérants ou aux prestataires de services chargés de les distribuer.
31. Les transferts de type monétaire sont comptabilisés en tant que charges lorsqu'ils sont effectués directement par le PAM ou lorsqu'ils sont effectués par les partenaires coopérants ou les prestataires de services.

Comptabilisation par fonds et information sectorielle

32. Un fonds est une entité comptable comprenant un ensemble de comptes s'équilibrant, créée pour comptabiliser les opérations réalisées à une fin ou dans un objectif spécifique. Chacun des fonds est géré comme une entité séparée aux fins de mener des activités particulières ou d'atteindre certains objectifs en conformité avec des règles, des restrictions ou des limites spéciales. Les états financiers sont établis selon la méthode de la comptabilité par fonds et font apparaître en fin d'exercice la position consolidée de tous les fonds du PAM. Les soldes des fonds représentent la valeur résiduelle cumulée des produits et des charges.
33. Un secteur est une activité distincte ou un groupe d'activités pour laquelle ou lequel il est approprié de publier séparément des informations financières dans le but d'évaluer les résultats passés d'une entité par rapport à la réalisation de ses objectifs et à la prise des décisions relatives à l'allocation future des ressources. Le PAM classe tous ses projets, toutes ses opérations et toutes les activités de ses fonds dans trois catégories: i) fonds de catégories d'activités; ii) Fonds général et comptes spéciaux; et iii) opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale. Le PAM rend compte des opérations réalisées dans chaque secteur pendant l'exercice ainsi que des soldes en fin d'exercice.
34. Les fonds de catégories d'activités désignent une entité comptable établie par le Conseil pour comptabiliser les produits provenant des contributions et les charges correspondant à chaque catégorie d'activités, à savoir les activités de développement, les secours d'urgence, les interventions prolongées de secours et les opérations spéciales.
35. Le Fonds général désigne l'entité comptable établie pour inscrire, à des comptes distincts, les sommes reçues en recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI), des recettes accessoires, de la Réserve opérationnelle et des contributions qui ne sont pas affectées à une catégorie d'activités, un projet ou une opération bilatérale spécifiques. Les comptes spéciaux sont établis par le Directeur exécutif, conformément à l'article 5.1 du Règlement financier, aux fins de comptabiliser des contributions spéciales ou des montants réservés à des activités déterminées et dont le solde peut être reporté sur l'exercice suivant.
36. Les opérations bilatérales et les fonds d'affectation spéciale désignent des sous-divisions clairement définies du Fonds du PAM, établies par le Directeur exécutif conformément à l'article 5.1 du Règlement financier aux fins de comptabiliser des contributions dont l'objet, la portée et les procédures de notification ont été convenus avec les donateurs aux termes d'accords spécifiques.
37. Des réserves sont constituées dans le cadre du Fonds général pour financer l'appui opérationnel. Il est maintenu une Réserve opérationnelle dans le cadre du Fonds général conformément à l'article 10.5 du Règlement financier afin d'assurer la continuité des opérations en cas de pénurie temporaire de ressources. D'autres réserves ont été établies par le Conseil.
38. Le PAM peut conclure des accords avec des tierces parties pour entreprendre des activités qui, tout en répondant aux objectifs du PAM, ne relèvent pas de ses activités normales. Il n'est pas rendu compte de ces accords dans les produits et les charges du PAM. En fin d'exercice, le solde net dû à des tierces parties ou par des tierces parties est comptabilisé comme compte créditeur ou compte débiteur dans l'État de la situation financière, sous la rubrique du Fonds général. Les commissions perçues sur les accords avec des tierces parties sont incorporées aux autres produits.

Comparaisons budgétaires

39. Au PAM, le budget est établi sur la base des engagements et les états financiers sur la base de la comptabilité d'exercice. Dans l'État des résultats financiers, les charges sont classées en fonction de la nature des dépenses, alors que dans l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs, elles le sont par catégories de coût, conformément à la classification fonctionnelle du PAM.

40. Le Conseil approuve les budgets des coûts directs des opérations, soit directement, soit dans le cadre des pouvoirs qu'il a délégués. Il approuve également le Plan de gestion annuel, qui indique les crédits prévus au budget au titre des dépenses administratives et d'appui aux programmes et des initiatives internes d'importance primordiale. Les budgets approuvés peuvent être modifiés par la suite par le Conseil ou dans le cadre des pouvoirs délégués par celui-ci.
41. L'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V) compare le budget final et les montants effectifs qui sont calculés sur la même base que les montants budgétisés correspondants. Comme le budget et les états financiers ne sont pas établis sur la même base, la Note 6 contient un rapprochement des montants effectifs présentés dans l'État V et des montants effectifs figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV).
42. Le budget présenté dans l'État V correspond aux besoins opérationnels du PAM et comprend le plan hiérarchisé. Celui-ci correspond à un plan de travail hiérarchisé établi à partir d'une estimation des contributions prévues de façon à tenir compte du fait que le PAM est une institution financée par des contributions volontaires et que ses opérations et sa gestion financière sont par conséquent tributaires des financements effectivement reçus. Le plan hiérarchisé est décrit dans le Plan de gestion et comprend, d'une part, le plan de travail hiérarchisé provisoire pour ce qui est des coûts directs et, d'autre part, le budget des coûts d'administration et d'appui aux programmes et celui des initiatives internes d'importance primordiale pour ce qui est des coûts indirects.

Note 2.1: Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2016	2015
	<i>En millions de dollars</i>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Comptes bancaires et montants en caisse au Siège	178,3	153,1
Comptes bancaires et montants en caisse des bureaux régionaux et des bureaux de pays	53,4	81,8
Instruments du marché monétaire et comptes de dépôt au Siège	218,6	398,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par les gestionnaires de placements	327,2	138,6
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	777,5	772,2

43. La trésorerie nécessaire pour couvrir les décaissements immédiats est conservée sous forme de liquidités et de comptes bancaires. Les instruments du marché monétaire et les comptes de dépôt sont réalisables à bref délai.

Note 2.2: Placements à court terme

	2016	2015
	<i>En millions de dollars</i>	
Placements à court terme		
Placements à court terme	1 169,1	809,5
Fraction courante des placements à long terme (Note 2.6)	7,5	7,7
Total des placements à court terme	1 176,6	817,2

44. Les placements à court terme sont répartis en deux tranches de portefeuille assorties d'échéances distinctes et soumises à des directives et restrictions spécifiques. Le profil de risques des placements à court terme n'a pratiquement pas changé en 2016, et il est demeuré très faible dans un contexte caractérisé par des rendements peu élevés en chiffres absolus.

45. Les placements à court terme ont été évalués à 1 169,1 millions de dollars au 31 décembre 2016 (809,5 millions de dollars au 31 décembre 2015). Sur ce montant, 565,2 millions de dollars représentent des obligations émises ou garanties par des États ou des organismes publics (367,7 millions de dollars au 31 décembre 2015), 373,3 millions de dollars, des obligations émises par des sociétés commerciales (299,0 millions de dollars au 31 décembre 2015) et 230,6 millions de dollars, des titres garantis par des actifs (142,8 millions de dollars au 31 décembre 2015). Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur, telle qu'établie par la banque dépositaire indépendante chargée de la garde et de l'administration des titres en question.
46. Au 31 décembre 2016, les seuls instruments dérivés utilisés pour les placements à court terme étaient des contrats à terme sur obligations, les risques correspondants étant considérés comme négligeables. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés détenus dans le portefeuille de placements est de 6,6 millions de dollars (11,7 millions de dollars au 31 décembre 2015).
47. Les variations des comptes des placements à court terme enregistrées pendant l'exercice sont les suivantes:

	2015	Apports/ (déductions) nets	Intérêts perçus/ amortis	Gains/ (pertes) nets réalisés	Gains/ (pertes) nets latents	2016
<i>En millions de dollars</i>						
Placements à court terme	809,5	349,0	12,6	(2,8)	0,8	1 169,1
Fraction courante des placements à long terme	7,7	(0,6)	0,4	-	-	7,5
Total des placements à court terme	817,2	348,4	13,0	(2,8)	0,8	1 176,6

48. En 2016, les placements à court terme ont augmenté de 359,4 millions de dollars. Cette augmentation comprend des gains nets latents de 0,8 million de dollars, reflétés dans les ajustements effectués pour corriger l'écart entre l'excédent de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles figurant dans l'État des flux de trésorerie, ainsi qu'aux intérêts amortis sur la partie courante des placements à long terme, soit 0,4 million de dollars, également reflétés dans les ajustements en tant qu'élément de l'augmentation de la valeur amortie des placements à long terme de 3,9 millions de dollars. Le solde net des montants correspondants aux placements à long terme reclassés dans la catégorie des placements à court terme de 7,3 millions de dollars, soit 350,9 millions de dollars, est inclus dans l'État des flux de trésorerie pour les activités de placement.

Note 2.3: Contributions à recevoir

	2016	2015
<i>En millions de dollars</i>		
Courantes	2 756,9	2 233,4
Non courantes	488,4	36,5
Total net des contributions à recevoir	3 245,3	2 269,9
Contributions en espèces	3 165,5	2 178,3
Contributions en nature	206,9	205,2
Total des contributions à recevoir avant provision	3 372,4	2 383,5
Provision pour réduction des produits provenant des contributions	(111,6)	(92,2)
Provision pour dévalorisation	(15,5)	(21,4)
Montant net des contributions à recevoir	3 245,3	2 269,9

49. Les contributions à recevoir courantes sont les contributions confirmées qui restent dues pendant 12 mois et les contributions à recevoir non courantes sont celles qui restent dues 12 mois à compter du 31 décembre 2016.
50. Les contributions à recevoir sont les contributions dues par les donateurs au titre des différentes catégories d'activités, des opérations bilatérales, des fonds d'affectation spéciale, du Fonds général et des comptes spéciaux. Les contributions des donateurs peuvent être assorties de restrictions qui obligent le PAM à les utiliser dans un délai déterminé pour un projet, une activité ou un pays donné.
51. Le tableau ci-après montre la composition des contributions à recevoir par année de confirmation:

	2016		2015	
	<i>En millions de dollars</i>	%	<i>En millions de dollars</i>	%
Année de confirmation				
2016	2 760,3	80		
2015	522,5	15	1 879,2	77
2014 et années antérieures	180,9	5	578,0	23
Total partiel	3 463,6	100	2 457,2	100
Ajustements pour réévaluation (contributions à recevoir libellées en monnaies autres que le dollar)	(91,2)	-	(73,7)	-
Total des contributions à recevoir avant provisions	3 372,4	100	2 383,5	100

52. Les contributions à recevoir sont présentées nettes des provisions pour dévalorisation et des provisions pour réduction des produits provenant des contributions.
53. La provision pour réduction des produits provenant des contributions correspond au montant estimatif de toute réduction des contributions à recevoir et des produits s'y rapportant lorsque le financement n'est plus nécessaire pour le projet auquel les contributions étaient liées. Le montant de cette provision est fondé sur l'expérience passée.
54. La variation des provisions pour réduction des produits provenant des contributions enregistrée en 2016 est la suivante:

	2015	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2016
	<i>En millions de dollars</i>			
Total de la provision pour réduction des produits provenant des contributions	92,2	(71,6)	91,0	111,6

55. En 2016, la réduction des contributions à recevoir s'est montée à 71,6 millions de dollars. Cette réduction est comptabilisée à titre d'utilisation de la provision pour réduction des produits provenant des contributions et est reflétée dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2016, le montant de la provision était de 111,6 millions de dollars. Par conséquent, une augmentation de 91,0 millions de dollars a été comptabilisée à titre d'ajustement des produits provenant des contributions en espèces de l'exercice et est reflétée dans l'État des résultats financiers.
56. En 2016, le PAM a révisé la procédure d'évaluation de la provision pour dévalorisation. En application de la nouvelle procédure, le montant comptabilisé est établi après examen des contributions à recevoir; il s'agit de détecter toutes les composantes qui risquent de s'avérer

impossibles à recouvrer compte tenu d'éléments objectifs attestant d'une dévalorisation résultant d'un ou plusieurs faits, survenus après la comptabilisation initiale de la contribution à recevoir, ayant un impact sur le montant estimatif des flux de trésorerie futurs des contributions à recevoir ou d'un groupe de produits à recevoir. La provision pour dévalorisation est constituée pour les cas dans lesquels des dépenses ont déjà été engagées alors qu'il est probable que les donateurs ne fourniront pas le financement correspondant à une contribution à recevoir. La passation par profits et pertes proprement dite nécessite un virement du Fonds général et l'approbation du Directeur exécutif pour tout montant supérieur à 10 000 dollars.

57. En 2016, le montant de la provision pour dévalorisation a évolué comme suit:

	2015	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2016
	<i>En millions de dollars</i>			
Total de la provision pour dévalorisation	21,4	(4,4)	(1,5)	15,5

58. En 2016, les annulations de contributions à recevoir se sont élevées à 4,4 millions de dollars. Ces annulations sont comptabilisées à titre d'utilisation de la provision pour dévalorisation et sont reflétées dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2016, le montant de la provision pour dévalorisation est de 15,5 millions de dollars. Par conséquent, une diminution de 1,5 million de dollars de la provision a été inscrite à titre d'ajustement pour l'exercice et est reflétée dans l'État des résultats financiers.

Note 2.4: Stocks

59. Les tableaux ci-dessous font apparaître les variations des stocks de produits alimentaires et d'articles non alimentaires au cours de l'exercice. Le premier tableau fait état de la valeur totale des stocks – produits alimentaires et articles non alimentaires – telle que présentée dans l'État de la situation financière. Le deuxième tableau présente un rapprochement des stocks de produits alimentaires qui fait apparaître le solde d'ouverture et les apports en cours d'exercice, moins la valeur des produits distribués et la provision pour dévalorisation.

	2016	2015
	<i>En millions de dollars</i>	
Produits alimentaires en stock	490,0	506,2
Produits alimentaires en transit	140,2	128,5
Total partiel, produits alimentaires	630,2	634,7
Moins: provision pour dévalorisation – produits alimentaires	(3,4)	(3,2)
Total, produits alimentaires	626,8	631,5
Articles non alimentaires	16,6	18,8
Moins: provision pour dévalorisation – articles non alimentaires	(0,2)	(0,2)
Total, articles non alimentaires	16,4	18,6
Total des stocks	643,2	650,1

Produits alimentaires - rapprochement	2016	2015
	<i>En millions de dollars</i>	
Stocks d'ouverture	631,5	563,0
Réintégration de: provision pour dévalorisation	3,2	2,8
Achats de produits alimentaires	1 304,2	1 131,6
Contributions en nature reçues	419,8	448,9
Transport et coûts connexes	315,2	264,7
Total des stocks disponibles pour distribution	2 673,9	2 411,0
Moins: produits distribués	(2 043,7)	(1 776,3)
Moins: provision pour dévalorisation	(3,4)	(3,2)
Total des produits alimentaires	626,8	631,5

60. Pour 2016, les produits alimentaires et les articles non alimentaires distribués ont représenté au total 2 051,1 millions de dollars (1 784,1 millions de dollars en 2015), comme indiqué dans l'État des résultats financiers. Sur ce montant, 2 043,7 millions de dollars se rapportent aux produits alimentaires et 7,4 millions de dollars aux articles non alimentaires (1 776,3 millions de dollars et 7,8 millions de dollars respectivement en 2015).
61. Dans le cas des produits alimentaires, les dépenses encourues jusqu'au point d'entrée dans le pays bénéficiaire sont incorporées aux stocks. Il s'agit notamment des dépenses afférentes aux achats, au transport maritime, aux services portuaires et, dans le cas des produits destinés à des pays sans littoral, au transport terrestre à travers les pays de transit.
62. Les quantités de produits alimentaires calculées par le système de suivi des produits du PAM sont confirmées par des inventaires physiques et sont évaluées sur la base du coût moyen pondéré.
63. Les stocks incluent les articles non alimentaires conservés dans les entrepôts du PAM à Doubaï et dans différents dépôts situés dans des lieux stratégiques gérés par le Réseau de l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies.
64. Ces articles non alimentaires se composent notamment de bâtiments/entrepôts préfabriqués, de tentes d'entreposage, d'unités d'épuration des eaux, de cellules solaires, de téléphones satellitaires, de bâches antiprojectiles, de pneumatiques, de véhicules à moteur et de pièces détachées.
65. Au 31 décembre 2016, les stocks de produits alimentaires représentaient 1,0 million de tonnes, d'une valeur de 630,2 millions de dollars, contre 1,1 million de tonnes et 634,7 millions de dollars respectivement au 31 décembre 2015.
66. Une provision pour dévalorisation a été prévue en cas de pertes ou de dommages éventuels. Cette provision est fondée sur l'expérience passée et a été fixée à 0,54 pour cent de la valeur totale des produits alimentaires et à 1,23 pour cent de celle des articles non alimentaires (en 2015, le montant de la provision représentait 0,51 pour cent pour les produits alimentaires et 1,05 pour cent pour les articles non alimentaires). La valeur des stocks est calculée après déduction pour dévalorisation ou obsolescence. En 2016, un montant de 3,0 millions de dollars correspondant à la valeur totale des produits alimentaires perdus ou endommagés et de 0,3 million de dollars correspondant à la valeur totale des articles non alimentaires détériorés, sont comptabilisés à titre d'utilisation de la provision pour dévalorisation dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2016, le montant final de la provision pour dévalorisation requise est estimé à 3,6 millions de dollars. Par conséquent, l'État des résultats financiers reflète une augmentation de 2,9 millions de dollars de la provision pour dévalorisation.

67. En 2016, la variation des provisions pour dévalorisation est la suivante:

	2015	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2016
<i>En millions de dollars</i>				
Provision pour dévalorisation – produits alimentaires	3,2	(3,0)	3,2	3,4
Provision pour dévalorisation – articles non alimentaires	0,2	0,2	(0,2)	0,2
Total des provisions	3,4	(2,8)	3,0	3,6

Note 2.5: Autres comptes débiteurs

68. Les avances aux fournisseurs correspondent aux paiements anticipés de biens et de services.

	2016	2015
<i>En millions de dollars</i>		
Avances aux fournisseurs	38,0	31,5
Avances au personnel	26,5	25,3
Montants à recevoir au titre d'accords avec des tiers	3,4	0,3
Comptes débiteurs divers	96,3	90,7
Total, autres comptes débiteurs avant provision	164,2	147,8
Provision pour dévalorisation	(37,1)	(38,4)
Total net, autres comptes débiteurs	127,1	109,4

69. Les avances au personnel correspondent aux avances en espèces qui lui sont consenties au titre des indemnités pour frais d'études, de l'allocation logement, des voyages autorisés et des autres indemnités dues au personnel. Conformément au Règlement et au Statut du personnel, ces avances ne portent pas intérêt.

70. Un accord avec un tiers est un contrat juridiquement contraignant liant le PAM et une autre partie, aux termes duquel le PAM joue le rôle d'agent pour fournir des biens ou des services à un prix convenu. Les opérations liées aux accords avec des tierces parties sont comptabilisées comme comptes débiteurs et comptes créditeurs dans l'État de la situation financière. Ces comptes débiteurs et créditeurs sont compensés de manière à refléter la position nette à l'égard des tierces parties.

71. Les comptes débiteurs divers comprennent les montants dus par des clients au titre de services fournis, les intérêts échus à percevoir et les montants à percevoir au titre du remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans les cas où l'exonération complète de toutes les taxes n'a pu être obtenue des gouvernements.

72. Les autres comptes débiteurs sont examinés pour déterminer s'il y a lieu de constituer une provision pour dévalorisation. Au 31 décembre 2016, le montant de la provision était de 37,1 millions de dollars, dont 36,0 millions de dollars de sommes à recevoir au titre du remboursement de la TVA et 1,1 million de dollars pour les autres comptes débiteurs (37,8 millions de dollars de sommes à recevoir au titre du remboursement de la TVA et 0,6 million de dollars pour les autres comptes débiteurs en 2015).

73. La variation de la provision pour dévalorisation enregistrée en 2016 est la suivante:

	2015	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	Ajustement pour réévaluation	2016
<i>En millions de dollars</i>					
Total de la provision pour dévalorisation	38,4	(0,9)	13,7	(14,1)	37,1

74. Durant l'exercice 2016, le montant des annulations de créances au titre des autres comptes débiteurs s'est établi à 0,9 million de dollars. Ces annulations sont comptabilisées à titre d'utilisation de la provision pour dévalorisation des autres comptes débiteurs et sont reflétées dans l'État de la situation financière.
75. L'ajustement pour réévaluation correspond à la réévaluation de la provision pour dévalorisation libellée en monnaies autres que le dollar.
76. Au 31 décembre 2016, le montant de la provision pour dévalorisation était de 37,1 millions de dollars. En conséquence, une augmentation de 13,7 millions de dollars a été comptabilisée comme charge de l'exercice et est reflétée dans l'État des résultats financiers.

Note 2.6: Placements à long terme

	2016	2015
<i>En millions de dollars</i>		
STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique	69,1	73,1
Portion courante (Note 2.2)	(7,5)	(7,7)
Portion à long terme, STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique	61,6	65,4
Obligations	212,7	200,5
Actions	232,0	196,4
Total, obligations et actions	444,7	396,9
Total des placements à long terme	506,3	462,3

77. Les placements à long terme se composent de placements dans des STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique et de placements en obligations et en actions.
78. Les STRIPS ont été acquis en septembre 2001 et sont détenus jusqu'à échéance. Les échéances des titres sont échelonnées sur une période de 30 ans pour couvrir les paiements d'intérêts et les remboursements de principal afférents à un prêt à long terme de produits d'une institution d'un gouvernement donateur (Note 2.13), libellé dans la même monnaie que les STRIPS et ayant la même échéance. Les STRIPS ne sont pas porteurs d'intérêts et ont été achetés au-dessous du pair, l'escompte étant directement lié aux taux d'intérêt en vigueur à la date de leur acquisition, à savoir 5,50 pour cent, et aux échéances des différents STRIPS. La portion courante des STRIPS est égale au montant requis pour régler les engagements afférents au prêt à long terme.
79. Les variations de la valeur de réalisation de ce placement en STRIPS ne sont pas comptabilisées. Au 31 décembre 2016, la valeur de réalisation de ces placements était de 84,1 millions de dollars (90,2 millions de dollars au 31 décembre 2015).

80. Les placements en obligations et en actions sont expressément détenus aux fins du financement des engagements du PAM au titre des avantages postérieurs à l'emploi, et ne doivent pas être affectés au financement des opérations en cours du PAM. Bien que les placements soient réservés à cet usage, et ne soient pas disponibles pour financer des opérations en cours, ils ne sont pas soumis à des restrictions légales spécifiques et ne peuvent être comptabilisés à titre d'actifs du régime, selon la définition arrêtée aux termes de la norme IPSAS 25, Avantages du personnel.
81. Les placements en actions sont effectués par le biais de six fonds régionaux qui reflètent la composition et les résultats du Morgan Stanley Capital International (MSCI) All Country World Index, indice reconnu des actions cotées sur toutes les places boursières du monde. Cette structure des placements suppose des risques et des rendements passifs reflétant l'indice MSCI All Country World Index.
82. L'augmentation de la valeur des placements à long terme en actions et en obligations, soit 47,8 millions de dollars, est imputable à l'augmentation de la valeur des avoirs placés et aux placements en actions et en obligations des montants imputés aux fonds et aux projets au titre des passifs liés aux avantages du personnel. Le virement en espèces de 31,7 millions de dollars a été placé conformément à la politique de répartition des avoirs du PAM, aux termes de laquelle 50 pour cent des fonds mis en réserve pour couvrir les passifs liés aux avantages du personnel doivent être placés en obligations mondiales et 50 pour cent en actions mondiales. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur, telle qu'établie par la banque dépositaire indépendante chargée de la garde et de l'administration des titres en question.
83. La variation des comptes de placements à long terme en 2016 est la suivante:

	2015	Apports/ (déductions)	Intérêts reçus/ amortis	Gains/ (pertes) nets réalisés	Gains/ (pertes) nets latents	2016
<i>En millions de dollars</i>						
Obligations et actions	396,9	31,7	5,0	(4,0)	15,1	444,7
Placements en STRIPS	65,4	(7,3)	3,5	-	-	61,6
Total des placements à long terme	462,3	24,4	8,5	(4,0)	15,1	506,3

84. En 2016, les placements à long terme se sont accrus de 44,0 millions de dollars. Les placements à long terme en obligations et en actions sont considérés comme des actifs financiers réalisables, à l'exception des instruments financiers dérivés (28,0 millions de dollars), qui sont considérés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction. En conséquence, conformément aux normes IPSAS, le montant net des gains latents de 14,8 millions de dollars correspondant à ces actifs financiers considérés comme réalisables a été transféré à l'actif net et est reflété dans l'État des variations de l'actif net. Les pertes latentes nettes d'un montant de 0,7 million de dollars correspondant aux instruments financiers dérivés, ainsi que les gains latents nets d'un montant de 1,0 million de dollars correspondant aux écarts de change sur les éléments monétaires, sont reflétées dans l'État des résultats financiers. Les intérêts amortis sur les placements en STRIPS, soit 3,5 millions de dollars, sont reflétés dans les ajustements effectués pour corriger l'écart entre l'excédent de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles dans l'État des flux de trésorerie; ils apparaissent au titre de l'augmentation de la valeur amortie des placements à long terme, d'un montant de 3,9 millions de dollars. Le solde, déduction faite d'un reclassement de placements à long terme dans la catégorie des placements à court terme de 7,3 millions de dollars, s'établit à 32,7 millions de dollars; ce montant apparaît dans l'État des flux de trésorerie sous la rubrique des activités de placement.

Note 2.7: Immobilisations corporelles

	Coût			Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Au 31 déc. 2015	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2016	Au 31 déc. 2015	Dotation aux amortissements	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2016	Au 31 déc. 2016
<i>En millions de dollars</i>									
Bâtiments									
Permanents	23,0	2,2	(0,1)	25,1	(2,7)	(0,6)	-	(3,3)	21,8
Temporaires	85,3	12,6	(1,8)	96,1	(49,1)	(12,8)	1,4	(60,5)	35,6
Matériel informatique	10,9	1,1	(0,2)	11,8	(9,3)	(1,1)	0,2	(10,2)	1,6
Matériel de bureau	25,9	3,0	(0,7)	28,2	(20,5)	(3,5)	0,6	(23,4)	4,8
Agencements	0,4	0,2	-	0,6	(0,2)	(0,1)	-	(0,3)	0,3
Matériel de sécurité	5,5	0,3	-	5,8	(4,5)	(0,7)	-	(5,2)	0,6
Matériel de télécommunications	9,2	1,1	(0,2)	10,1	(6,7)	(1,4)	0,1	(8,0)	2,1
Véhicules à moteur	161,0	18,4	(5,3)	174,1	(94,0)	(23,5)	4,7	(112,8)	61,3
Outillage	6,8	0,3	(0,1)	7,0	(4,3)	(1,0)	-	(5,3)	1,7
Aménagements des locaux loués	19,7	3,0	(1,8)	20,9	(14,8)	(2,3)	1,7	(15,4)	5,5
Éléments d'actifs fixes en construction	2,9	4,2	(2,1)	5,0	-	-	-	-	5,0
Total	350,6	46,4	(12,3)	384,7	(206,1)	(47,0)	8,7	(244,4)	140,3

	Coût			Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Au 31 déc. 2014	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2015	Au 31 déc. 2014	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2015	Au 31 déc. 2015
<i>En millions de dollars</i>									
Bâtiments									
Permanents	22,4	0,6	-	23,0	(2,1)	(0,6)	-	(2,7)	20,3
Temporaires	66,5	19,3	(0,5)	85,3	(36,0)	(13,3)	0,2	(49,1)	36,2
Matériel informatique	9,9	1,0	-	10,9	(8,3)	(1,0)	-	(9,3)	1,6
Matériel de bureau	23,3	2,8	(0,2)	25,9	(17,3)	(3,4)	0,2	(20,5)	5,4
Agencements	0,4	-	-	0,4	(0,2)	-	-	(0,2)	0,2
Matériel de sécurité	5,2	0,4	(0,1)	5,5	(3,6)	(1,0)	0,1	(4,5)	1,0
Matériel de télécommunications	7,5	1,7	-	9,2	(5,2)	(1,5)	-	(6,7)	2,5
Véhicules à moteur	129,9	35,2	(4,1)	161,0	(75,4)	(22,4)	3,8	(94,0)	67,0
Outillage	4,6	2,2	-	6,8	(3,1)	(1,2)	-	(4,3)	2,5
Aménagements des locaux loués	18,5	1,8	(0,6)	19,7	(12,2)	(2,9)	0,3	(14,8)	4,9
Éléments d'actifs fixes en construction	0,4	2,5	-	2,9	-	-	-	-	2,9
Total	288,6	67,5	(5,5)	350,6	(163,4)	(47,3)	4,6	(206,1)	144,5

85. En 2016 et 2015, les entrées en immobilisations corporelles ont principalement concerné des bâtiments provisoires et des véhicules à moteur. Le montant net des acquisitions (après sorties) de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'est chiffré au total à 34,1 millions de dollars (62,0 millions de dollars au 31 décembre 2015), dont 8,2 millions de dollars d'immobilisations reçues sous forme de dons. Les entrées et sorties de la catégorie des immobilisations corporelles sont communiquées dans l'État de la situation financière, les charges pour dépréciation et amortissement de l'exercice, soit 47,0 millions de dollars (47,3 millions de dollars en 2015), étant indiquées dans l'État des résultats financiers.
86. Les immobilisations corporelles sont capitalisées si leur coût est supérieur ou égal au seuil de 5 000 dollars. Ils sont amortis sur une durée estimative de vie économique sur la base de la méthode linéaire. Le seuil est revu périodiquement.
87. Il est procédé à un inventaire annuel des actifs pour en déterminer la dévalorisation éventuelle. L'examen effectué en 2016 a montré qu'il n'y avait pas eu de dévalorisation.

Note 2.8: Immobilisations incorporelles

	Coût			Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Au 31 déc. 2015	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2016	Au 31 déc. 2015	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2016	
<i>En millions de dollars</i>									
Logiciels de conception interne	54,0	0,8	-	54,8	(49,1)	(1,1)	-	(50,2)	4,6
Logiciels commerciaux	2,8	-	-	2,8	(2,7)	(0,1)	-	(2,8)	-
Licences et droits d'utilisation	0,7	-	-	0,7	(0,6)	(0,1)	-	(0,7)	-
Actifs incorporels en cours de mise au point	0,1	1,0	-	1,1	-	-	-	-	1,1
Total des immobilisations incorporelles	57,6	1,8	-	59,4	(52,4)	(1,3)	-	(53,7)	5,7

	Coût			Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Au 31 déc. 2014	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2015	Au 31 déc. 2014	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2015	
<i>En millions de dollars</i>									
Logiciels de conception interne	51,0	3,0	-	54,0	(44,3)	(4,8)	-	(49,1)	4,9
Logiciels commerciaux	2,7	0,1	-	2,8	(2,5)	(0,2)	-	(2,7)	0,1
Licences et droits d'utilisation	0,6	0,1	-	0,7	(0,5)	(0,1)	-	(0,6)	0,1
Actifs incorporels en cours de mise au point	1,9	0,1	(1,9)	0,1	-	-	-	-	0,1
Total des immobilisations incorporelles	56,2	3,3	(1,9)	57,6	(47,3)	(5,1)	-	(52,4)	5,2

88. Les immobilisations incorporelles sont capitalisées si leur coût dépasse le seuil de 5 000 dollars, sauf dans le cas des logiciels de conception interne, pour lesquels le seuil est de 100 000 dollars. La valeur capitalisée des logiciels de conception interne exclut les coûts liés à la recherche et à la maintenance.
89. Tout ajout aux immobilisations incorporelles ou toute réduction de celles-ci est inclus dans l'État de la situation financière, les frais d'amortissement pour l'exercice, soit 1,3 million de dollars, apparaissant dans l'État des résultats financiers.

Note 2.9: Dettes et charges à payer

	2016	2015
	<i>En millions de dollars</i>	
Montants dus aux fournisseurs	101,0	107,0
Montants dus aux donateurs	25,9	5,4
Comptes créditeurs divers	65,6	48,8
Total partiel, dettes	192,5	161,2
Charges à payer	365,3	352,6
Total, dettes et charges à payer	557,8	513,8

90. Les montants dus aux fournisseurs correspondent aux biens et aux services pour lesquels il a été reçu des factures.
91. Les montants dus aux donateurs représentent le solde des contributions non dépensées afférentes à des projets clos qui se trouve en attente de remboursement ou de reprogrammation.
92. Les charges à payer concernent des biens et des services qui ont été reçus ou fournis au PAM pendant l'exercice mais qui n'ont pas été facturés par les fournisseurs.
93. Les comptes créditeurs divers comprennent les montants dus au personnel et à d'autres organismes des Nations Unies au titre de services fournis ainsi que la juste valeur des contrats de change à terme.

Note 2.10: Produits constatés d'avance

	2016	2015 (montants retraités)
	<i>En millions de dollars</i>	
Composition:		
Courants	486,9	198,9
Non courants	499,3	39,7
Total produits constatés d'avance	986,2	238,6

94. La modification de la méthode de comptabilisation du produit provenant des contributions décrite à la Note 1 a eu pour corollaire la comptabilisation de produits constatés d'avance, lesquels correspondent à des contributions pour lesquelles la comptabilisation du produit a été repoussée à des exercices ultérieurs étant donné que l'année concernée par la contribution débute après la fin de l'exercice financier en cours.
95. La part courante correspond au produit constaté d'avance de contributions ayant trait aux 12 prochains mois, tandis que la part non-courante correspond au produit constaté d'avance de contributions ayant trait à la période débutant plus de 12 mois après la fin de l'exercice financier.

96. Le tableau ci-dessous fait apparaître la répartition des produits constatés d'avance en fonction de l'exercice auquel la contribution est affectée:

	2016	2015 (montants retraités)
	<i>En millions de dollars</i>	
Année de confirmation		
2021	10,3	-
2020	55,7	-
2019	139,0	-
2018	294,3	1,9
2017	486,9	37,8
2016	-	198,9
Total des produits constatés d'avance	986,2	238,6

Note 2.11: Provisions

	2016	2015
	<i>En millions de dollars</i>	
Provisions pour remboursements aux donateurs	7,0	5,7

97. La provision pour remboursements aux donateurs est une estimation des montants à rembourser aux donateurs au titre de contributions en espèces non utilisées pour le projet concerné. Le montant de cette provision est fondé sur l'expérience passée.
98. La variation de la provision pour remboursements aux donateurs enregistrée en 2016 est la suivante:

	2015	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2016
	<i>En millions de dollars</i>			
Provision pour remboursements aux donateurs	5,7	(9,1)	10,4	7,0

99. En 2016, le montant total des remboursements aux donateurs s'est élevé à 9,1 millions de dollars. Ces remboursements sont comptabilisés comme utilisation de la provision pour remboursements aux donateurs et sont reflétés dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2016, le montant final de la provision requise a été estimé à 7,0 millions de dollars. Par conséquent, une augmentation de 10,4 millions de dollars a été comptabilisée à titre d'ajustement des produits provenant des contributions en espèces et est reflétée dans l'État des résultats financiers.

Note 2.12: Prestations dues aux employés

	2016	2015
	<i>En millions de dollars</i>	
Composition:		
Courantes	7,8	10,6
Non courantes	652,3	601,9
Total des passifs liés aux avantages du personnel	660,1	612,5

	2016			2015
	Évaluation actuarielle	Évaluation du PAM	Total	
	<i>En millions de dollars</i>			
Prestations à court terme	2,8	5,0	7,8	10,6
Avantages postérieurs à l'emploi	551,0	1,6	552,6	507,5
Autres prestations à long terme	94,3	5,4	99,7	94,4
Total des passifs liés aux avantages du personnel	648,1	12,0	660,1	612,5

2.12.1 Évaluation des passifs liés aux avantages du personnel

100. Les passifs liés aux avantages du personnel sont déterminés par des actuaires professionnels ou calculés par le PAM sur la base des informations relatives au personnel et de l'expérience passée. Au 31 décembre 2016, le montant total des passifs liés aux avantages du personnel était de 660,1 millions de dollars, dont 648,1 millions de dollars calculés par des actuaires et 12,0 millions de dollars calculés par le PAM (594,5 millions de dollars et 18,0 millions de dollars, respectivement, au 31 décembre 2015).
101. Sur ce montant total de 660,1 millions de dollars, 454,9 millions de dollars ont été imputés aux fonds et projets pertinents (399,9 millions de dollars au 31 décembre 2015). Le solde de 205,2 millions de dollars (212,6 millions de dollars au 31 décembre 2015) a été imputé au Fonds général. À sa session annuelle de 2010, le Conseil a approuvé un plan de financement pour faire face aux passifs liés aux avantages du personnel non encore couverts actuellement comptabilisés au passif du Fonds général. Ce plan prévoit notamment l'affectation annuelle d'un montant supplémentaire de 7,5 millions de dollars à la rubrique des coûts standard de personnel sur une période de 15 ans commençant en 2011, l'objectif étant que les engagements en question soient intégralement financés à l'expiration de cette période de 15 ans.

2.12.2 Évaluations actuarielles des prestations dues à la cessation de service et autres indemnités liées au départ

102. Les engagements correspondant aux avantages postérieurs à l'emploi et autres indemnités liées au départ sont déterminés par des actuaires conseils. Ces prestations sont dues pour deux catégories de personnel: a) les fonctionnaires du cadre organique et des services généraux en poste au Siège; et b) le personnel national du cadre organique et des services généraux employé dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux (désigné collectivement par l'expression "personnel recruté localement"). Ces deux catégories de personnel relèvent du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies.
103. Le montant total des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres indemnités liées au départ, tel que calculé par les actuaires, s'élevait à 645,3 millions de dollars au 31 décembre 2016 (594,5 millions de dollars en 2015); sur ce total, 494,0 millions de dollars correspondent aux prestations dues aux membres du personnel du cadre organique et des services

- généraux en poste au Siège (465,4 millions de dollars en 2015), et 151,3 millions de dollars aux prestations dues au personnel recruté localement (129,1 millions de dollars en 2015).
104. Dans l'évaluation de 2016, le montant brut des engagements du PAM au titre des prestations définies était de 687,8 millions de dollars (571,0 millions de dollars en 2015); sur ce total, 593,5 millions de dollars correspondent aux avantages postérieurs à l'emploi (482,5 millions de dollars en 2015) et 94,3 millions de dollars aux autres indemnités liées au départ (88,5 millions de dollars en 2015).
105. Conformément à la norme IPSAS 25, les pertes et gains actuariels afférents aux avantages postérieurs à l'emploi peuvent être comptabilisés au fil du temps selon la méthode du corridor. En application de cette méthode, les montants inférieurs ou égaux à 10 pour cent des engagements au titre des prestations définies ne sont pas comptabilisés en tant que produits ou charges, afin que ces pertes et ces gains puissent éventuellement se compenser avec le temps. Au-delà de 10 pour cent, les pertes et gains sont amortis sur la durée moyenne d'activité restante du personnel en fonction, et ce pour chaque prestation. Pour les autres indemnités liées au départ, les pertes et gains actuariels sont amortis immédiatement et la méthode du corridor ne s'applique pas.
106. Dans l'évaluation de 2016 des passifs liés aux avantages du personnel, les actuaires ont calculé que les pertes actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi se chiffraient à 42,5 millions de dollars (contre des gains actuariels de 23,5 millions de dollars en 2015) et que les pertes actuarielles relatives aux autres indemnités liées au départ s'élevaient à 6,1 millions de dollars (contre des gains actuariels de 2,7 millions de dollars en 2015).
107. Les pertes actuarielles totales, d'un montant de 42,5 millions de dollars, correspondent à des pertes actuarielles de 44,2 millions de dollars afférentes aux Plans d'assurance-maladie après la cessation de service, des gains actuariels de 4,7 millions de dollars au titre du Régime des indemnités pour cessation de service, et des pertes actuarielles de 3,0 millions de dollars au titre du Fonds de réserve du Plan d'indemnisation (Note 2.12.5.4). Les gains et les pertes actuariels se rapportant à tous les plans après la cessation de service ont dépassé le seuil de 10 pour cent des engagements au titre des prestations définies. En application de la méthode du corridor, les gains et les pertes de plus de 10 pour cent seront amortis sur la durée moyenne d'activité restante du personnel en fonction pour chaque prestation. Pour les plans après la cessation de service, la situation est la suivante: 12,67 et 14,53 ans respectivement pour le Plan général d'assurance médicale (BMIP), d'une part, et le Régime de couverture médicale du personnel hors Siège recruté sur le plan national (MICS), d'autre part; 11,94 ans pour le Régime des indemnités pour cessation de service; 9,35 et 10,40 ans respectivement pour le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation de la catégorie du personnel du cadre organique et des services généraux du Siège, d'une part, et du personnel recruté localement, d'autre part.
108. Les charges annuelles correspondant aux passifs liés aux avantages du personnel, telles que calculées par les actuaires, incluent l'amortissement des gains/(pertes) actuariels.
109. Les variations des passifs liés aux avantages du personnel en 2016 telles que déterminées par les actuaires sont indiquées comme suit:

	2015	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2016
	<i>En millions de dollars</i>			
Plans d'assurance maladie après la cessation de service	472,7	(4,1)	48,5	517,1
Régime des indemnités pour cessation de service	24,7	(2,0)	2,1	24,8
Fonds de réserve du Plan d'indemnisation	8,6	(0,7)	1,2	9,1
Autres indemnités liées au départ	88,5	(6,9)	12,7	94,3
Total des passifs liés aux avantages du personnel	594,5	(13,7)	64,5	645,3

2.12.3 Prestations à court terme

110. Les prestations à court terme se rapportent aux congés annuels, à l'indemnité pour frais d'études et aux montants engagés mais non versés au titre de l'ensemble des plans. Ces engagements ont été estimés par des cabinets d'actuaire-conseils.

2.12.4 Avantages postérieurs à l'emploi

111. Les avantages postérieurs à l'emploi sont les plans à prestations définies qui comprennent les Plans d'assurance maladie après la cessation de service, le Régime des indemnités pour cessation de service et le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation.
112. Les Plans d'assurance maladie après la cessation de service permettent aux retraités et aux membres de leur famille remplissant les conditions requises de participer soit au BMIP, soit au MICS, en fonction de la catégorie de personnel à laquelle ils appartiennent. Le premier couvre les membres du personnel du cadre organique ou des services généraux en poste au Siège, et le second le personnel recruté sur le plan local en poste dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux.
113. Le Régime des indemnités pour cessation de service s'applique à tous les agents des services généraux en poste en Italie.
114. Le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation a pour objet de couvrir les indemnités dues à tous les fonctionnaires, employés et personnes à leur charge, en cas de décès, maladie ou accident imputable au service.
115. Les engagements comprennent le coût des prestations courantes pour 2016, moins le montant des prestations versées.

2.12.5 Autres prestations à long terme

116. Les autres prestations à long terme comprennent les congés dans les foyers et les autres indemnités liées au départ, qui recouvrent les jours de congé accumulés, le capital décès, l'indemnité de rapatriement, les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement, autant de prestations dues à la cessation de service des fonctionnaires.

2.12.5.1 Hypothèses et méthodes d'évaluation actuarielle

117. Chaque année, le PAM revoit et sélectionne les hypothèses et méthodes qui seront utilisées par les actuaires dans le contexte de l'évaluation en fin d'exercice du coût des régimes de prestations après la cessation de service (avantages postérieurs à l'emploi et autres indemnités liées au départ) et de la contribution que le PAM devra y apporter. Pour l'évaluation de 2016, les hypothèses et méthodes utilisées sont décrites dans le tableau ci-après, qui indique également les hypothèses et méthodes employées pour l'évaluation de 2015.
118. Les hypothèses et méthodes utilisées pour réaliser l'évaluation actuarielle de 2016 ont entraîné une augmentation des engagements correspondant aux prestations dues après la cessation de service et autres indemnités nettes liées au départ d'un montant total de 50,8 millions de dollars (46,7 millions de dollars en 2015).
119. Conformément à la norme IPSAS 25, les hypothèses actuarielles doivent être indiquées dans les états financiers. En outre, chaque hypothèse actuarielle doit être présentée en termes absolus.
120. Les hypothèses et méthodes ci-après ont été utilisées pour déterminer la valeur des engagements du PAM correspondant aux avantages postérieurs à l'emploi et aux indemnités liées au départ au 31 décembre 2016. Les hypothèses ne se rapportant qu'à certains avantages sont spécifiquement indiqués:

Taux d'actualisation	3,0 pour cent pour la comptabilisation et pour le financement; ce taux a été établi sur la base de la courbe des rendements pour les régimes couvrant les membres du personnel du cadre organique et des services généraux en poste au Siège (3,5 pour cent dans l'évaluation actuarielle de 2015 effectuée sur la base des indices) 4,7 pour cent sur la base de la courbe des rendements pour les régimes couvrant le personnel recruté localement (4,9 pour cent lors de l'évaluation de 2015).
Augmentations des frais médicaux (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	BMIP – 5,0 pour cent pour 2017, en diminution de 0,1 pour cent tous les deux ans pour atteindre 4,4 pour cent en 2029, puis de 0,1 pour cent tous les trois ans pour atteindre 4,0 pour cent en 2041 et au-delà (4,5 pour cent par an de 2016 à 2020, en diminution de 0,1 pour cent tous les cinq ans pour atteindre 4,0 pour cent en 2041 et au-delà) MICS – 9,5 pour cent pour 2017, en diminution de 0,3 pour cent par an pour atteindre 7,1 pour cent en 2025, puis de 0,2 pour cent par an pour atteindre 5,1 pour cent en 2035, puis de 0,1 pour cent par an pour atteindre 4,0 pour cent en 2046 et au-delà (8,0 pour cent en 2016, en diminution de 0,2 pour cent par an pour atteindre 6,0 pour cent en 2026, puis de 0,1 pour cent par an pour atteindre 4,0 pour cent en 2046 et au-delà)
Rendement escompté des actifs	Financement – 5,6 pour cent (comme lors de l'évaluation de 2015); Comptabilisation – sans objet, car les plans sont traités comme ne reposant pas sur la capitalisation
Augmentation annuelle des traitements	3,0 pour cent, plus composante mérite
Hausse annuelle du coût de la vie	2,5 pour cent (dans le cas du Plan d'indemnisation du personnel, le montant minimum de l'indemnisation en cas de décès demeure inchangé)
Taux de change futurs	Taux de change opérationnel de l'ONU au 31 décembre 2016
Coût des demandes de remboursement des frais médicaux (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	BMIP – Le montant moyen des demandes de remboursement pour 2017 en 2016 est de 5 572 dollars par adulte participant (5 186 dollars pour 2016 lors de l'évaluation de 2015) MICS – Le montant moyen des demandes de remboursement pour 2017 en 2016 est de 976 dollars par adulte participant (1 081 dollars pour 2016 lors de l'évaluation de 2015)
Dépenses annuelles d'administration (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	BMIP – 3,0 pour cent du coût des demandes de remboursement pour 2017 (3,0 pour cent du coût des demandes de remboursement pour 2016 y compris la part conservée par l'assureur, puis augmentation suivant le taux général d'inflation ensuite MICS – le coût est compris dans le montant des demandes de remboursement indiqué ci-dessus
Part conservée par l'assureur (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	2,3 pour cent des demandes de remboursement de 2017 (comme lors de l'évaluation de 2015)
Cotisations futures des participants (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	BMIP – Comptabilisation et financement – 29 pour cent (comme lors de l'évaluation de 2015) MICS – les frais médicaux augmentent au même rythme que l'inflation tandis que les cotisations des participants augmentent au même rythme que les rémunérations/pensions
Taux de mortalité	Les taux de mortalité correspondent à ceux calculés lors de l'évaluation réalisée au 31 décembre 2015 par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
Taux d'invalidité	Les taux d'invalidité correspondent à ceux calculés lors de l'évaluation réalisée au 31 décembre 2015 par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
Taux de conversion des droits à prestation	Basés sur une étude des taux de conversion du PAM entre 2009 et 2013
Taux de retraite	Basés sur une étude des taux de conversion du PAM entre 2009 et 2013
Participation (Plans d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	BMIP – 95,0 pour cent des futurs retraités opteront pour l'affiliation au BMIP (comme lors de l'évaluation de 2015). Sur la base d'une étude de l'expérience des organismes des Nations Unies ayant leur Siège à Rome, 0,2 pour cent des personnes couvertes par le BMIP se retireront chaque année après la retraite (comme lors de l'évaluation de 2015) MICS – comme le BMIP
Assurance maladie des futurs retraités (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	Versements actuellement effectués en euros – Plan en euro Versements actuellement effectués en monnaie autre que l'euro – Plan en dollar
Couverture des conjoints (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	85,0 pour cent et 55,0 pour cent des retraités de sexe masculin et féminin respectivement ont un conjoint demandant l'affiliation au BMIP (comme lors de l'évaluation de 2015). L'hypothèse que les conjoints ont quatre ans de moins que leur partenaire retraité si celui-ci est un homme, et quatre ans de plus si celui-ci est une femme
Proportion de décès et d'invalidité futurs imputable à l'exercice de fonctions officielles (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement)	10,0 pour cent de décès et 4,0 pour cent d'invalidités (comme lors de l'évaluation de 2015)
Nature de l'invalidité (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement)	L'hypothèse est que l'invalidité est totale et permanente

Possibilité de compensation des prestations (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement)	L'hypothèse est que les décès ou l'invalidité relevant du Fonds de réserve du Plan d'indemnisation bénéficieront des prestations de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
Prestations exclues faute de caractère significatif (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement)	Préparation du corps et frais d'enterrement; indemnité pour enfants à charge pour les décès et handicaps futurs
Prestations exclues du fait de leur inclusion dans d'autres évaluations (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement)	Frais médicaux et d'hospitalisation Rapatriement du corps et des membres de la famille
Membres percevant des indemnités de rapatriement (Autres indemnités liées au départ uniquement)	L'hypothèse est que les indemnités de rapatriement devront être versées à 80,0 pour cent des fonctionnaires qui prennent leur retraite ou cessent leur service (comme lors de l'évaluation de 2015), et que 80,0 pour cent des fonctionnaires de sexe masculin ayant droit à ces prestations seront mariés, ce pourcentage étant de 50,0 pour cent dans le cas des fonctionnaires de sexe féminin (comme lors de l'évaluation de 2015)
Frais de voyage et de déménagement liés au rapatriement (Autres indemnités liées au départ uniquement)	8 600 dollars pour les employés célibataires et 12 200 dollars pour les employés mariés en 2016, ces montants étant ensuite revalorisés en fonction de l'inflation (comme lors de l'évaluation de 2015).
Versement en compensation des jours de congé accumulés (Autres indemnités liées au départ uniquement)	Le versement moyen en compensation des jours de congé annuel accumulés a été supposé être de 37 jours de rémunération (comme lors de l'évaluation de 2015)
Méthode actuarielle	Plans d'assurance maladie après la cessation de service, Régime des indemnités pour cessation de service et Fonds de réserve du Plan d'indemnisation: méthode des unités de crédit projetées avec période d'imputation allant de la date d'entrée en fonction à la date à laquelle prend naissance le droit à prestation. Autres indemnités dues à la cessation de service: pour les versements en compensation des jours de congé accumulés, méthode des unités de crédit projetées, l'intégralité du passif étant imputée aux services passés. Pour les frais de voyage et de déménagement liés au rapatriement, méthode des unités de crédit projetées avec une période d'attribution allant de la date d'entrée en fonction à la date de la cessation de service. Pour les primes de rapatriement et le capital décès, méthode des unités de crédit-projetées, l'attribution étant établie sur la base des prestations effectivement versées
Valeur des actifs	Financement – Valeur de réalisation Comptabilisation - Plans traités comme non capitalisés

121. Les tableaux ci-après présentent des informations et analyses supplémentaires concernant les passifs liés aux avantages du personnel calculés par les actuaires.

2.12.5.2 *Rapprochement des engagements au titre des prestations définies*

	Plans d'assurance maladie après la cessation de service	Autres indemnités liées au départ	Régime des indemnités pour cessation de service	Fonds de réserve du Plan d'indemnisation	Total
	<i>En millions de dollars</i>				
Montant net des engagements au titre des prestations définies, au 31 décembre 2015	450,5	88,5	19,9	12,1	571,0
Coût du service pour 2016	31,3	3,5	1,6	0,5	36,9
Charges financières pour 2016	17,6	3,1	0,7	0,4	21,8
Montant brut des prestations effectivement versées pour 2016	(5,7)	(6,9)	(2,0)	(0,6)	(15,2)
Cotisations des participants	1,5	-	-	-	1,5
Changements apportés aux plans et régimes	(10,1)	(0,1)	(0,9)	-	(11,1)
Autres (gains)/pertes actuarielles	76,2	6,2	0,8	(0,3)	82,9
Engagements au titre des prestations définies, au 31 décembre 2016	561,3	94,3	20,1	12,1	687,8

2.12.5.3 Dépenses annuelles pour l'année civile 2016

	Plans d'assurance maladie après la cessation de service	Autres indemnités liées au départ	Régime des indemnités pour cessation de service	Fonds de réserve du Plan d'indemnisation	Total
<i>En millions de dollars</i>					
Coût des services	31,3	3,5	1,6	0,5	36,9
Charges financières	17,6	3,1	0,7	0,4	21,8
Perte/(gain) sur les amortissements	(0,4)	6,1	(0,2)	0,3	5,8
Total partiel des dépenses	48,5	12,7	2,1	1,2	64,5

2.12.5.4 Ventilation de la valeur actuelle des engagements au titre des prestations définies

	Plans d'assurance maladie après la cessation de service	Autres indemnités liées au départ	Régime des indemnités pour cessation de service	Fonds de réserve du Plan d'indemnisation	Total
<i>En millions de dollars</i>					
Engagements au titre des prestations définies					
Anciens employés	156,3	-	-	9,4	165,7
Employés en activité	405,0	94,3	20,1	2,7	522,1
Total	561,3	94,3	20,1	12,1	687,8
(Excédent)/Déficit	561,3	94,3	20,1	12,1	687,8
(Pertes)/gains latents	(44,2)	-	4,7	(3,0)	(42,5)
Bilan net passif	517,1	94,3	24,8	9,1	645,3

2.12.5.5 Plans d'assurance maladie après la cessation de service – analyse de sensibilité

122. Trois des principales hypothèses utilisées lors de l'évaluation des Plans d'assurance maladie après la cessation de service concernent: i) le rythme auquel les frais médicaux risquent d'augmenter à l'avenir; ii) le taux de change entre le dollar des États-Unis et l'euro; et iii) le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle des prestations qui seront versées à l'avenir.
123. L'évaluation de 2016 tablait sur l'hypothèse suivante: augmentation de 5,0 pour cent des frais médicaux au titre du BMIP en 2017, en diminution de 0,1 pour cent tous les deux ans pour atteindre 4,4 pour cent en 2029, puis de 0,1 pour cent tous les trois ans pour atteindre 4,0 pour cent en 2041 et se stabiliser à ce niveau les années suivantes. Pour le MICS, les actuaires ont tablé sur une augmentation de 9,5 pour cent en 2017, en diminution de 0,3 pour cent par an pour atteindre 7,1 pour cent en 2025, puis de 0,2 pour cent par an pour atteindre 5,1 pour cent en 2035, puis de 0,1 pour cent par an pour atteindre 4,0 pour cent en 2046 et se stabiliser à ce niveau les années suivantes.
124. Il a été supposé en outre que pour le BMIP, le taux de change futur entre l'euro et le dollar des États-Unis serait en moyenne d'environ 1,046 dollar par euro, soit le taux de change opérationnel de l'ONU au 31 décembre 2016. Pour le MICS, l'hypothèse retenue est que les remboursements sont effectués en dollars É.-U. ou dans des monnaies liées au dollar.
125. Enfin, il a été pris pour hypothèse un taux d'actualisation de 3,0 pour cent pour le BMIP, établi sur la base de la courbe des rendements au 31 décembre 2016 (3,5 pour cent lors de l'évaluation de 2015) et un taux d'actualisation de 4,7 pour cent pour le MICS (4,9 pour cent lors de l'évaluation de 2015).

126. Il a été entrepris une analyse de sensibilité pour déterminer l'impact des hypothèses ci-dessus sur le passif conformément à la norme IPSAS 25. Il ressort des résultats de l'analyse que le montant des demandes de remboursement et les primes augmenteraient au même rythme que la hausse des frais médicaux mais que toutes les autres hypothèses demeureraient inchangées. En ce qui concerne le taux de change, l'analyse de sensibilité montre l'incidence d'une augmentation de 10 cents de la valeur de l'euro par rapport au dollar des États-Unis. Pour la hausse des frais médicaux et les taux d'actualisation, l'analyse de sensibilité fait apparaître l'impact d'une variation de 1 pour cent.
127. En utilisant les hypothèses actuellement retenues, les engagements au titre des prestations se montent à 561,3 millions de dollars. Pour l'analyse de sensibilité du passif, une augmentation du taux d'inflation des frais médicaux de 1 pour cent par an, toutes les autres hypothèses demeurant inchangées, porterait les engagements au titre des prestations définies à 717,4 millions de dollars. Ces engagements se chiffreraient à 586,1 millions de dollars en appliquant un taux de change de 1,146 dollar par euro, toutes choses égales par ailleurs. Dans l'hypothèse d'une diminution du taux d'actualisation de 1 pour cent, toutes les autres hypothèses restant identiques, les engagements au titre des prestations définies se monteraient à 724,0 millions de dollars.

2.12.5.6 Coûts prévus en 2017

128. La contribution prévue du PAM aux régimes à prestations définies est de 13,3 millions de dollars pour 2017, montant déterminé sur la base des prestations qui devraient être versées pendant l'année.

2.12.6 Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

129. Aux termes des Statuts de la Caisse, le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans au moins. En pratique, le Comité mixte a fait réaliser une évaluation actuarielle tous les deux ans en utilisant la méthode des agrégats avec entrants. Ces évaluations ont essentiellement pour objectif de déterminer si les actifs actuels et le montant estimatif des actifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations.
130. L'obligation financière du PAM à l'égard de la Caisse des pensions consiste à verser la cotisation prescrite, au taux uniforme établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (qui est actuellement de 7,9 pour cent pour les participants et de 15,8 pour cent pour les organisations affiliées), ainsi que toute part des paiements éventuels à effectuer pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse des pensions ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit apporter pour couvrir ce déficit un montant proportionnel au total des cotisations qu'elle a payées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.
131. L'évaluation actuarielle réalisée au 31 décembre 2015 faisait apparaître un excédent actuariel qui correspondait à 0,16 pour cent (déficit de 0,72 pour cent dans l'évaluation de 2013) de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension, ce qui impliquait que le taux de cotisation théoriquement nécessaire pour assurer l'équilibre au 31 décembre 2015 s'établissait à 23,54 pour cent de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension, contre un taux effectif de 23,7 pour cent. La prochaine évaluation actuarielle sera réalisée au 31 décembre 2017.
132. Au 31 décembre 2015, le taux de couverture des passifs par les actifs, dans une hypothèse d'ajustement futur des pensions, s'établissait à 141,1 pour cent (127,5 pour cent dans l'évaluation de 2013). Il était de 100,9 pour cent (91,2 pour cent dans l'évaluation de 2013) en tenant compte du système actuel d'ajustement des pensions.
133. Après évaluation de la situation actuarielle de la Caisse, l'actuaire conseil a conclu que, au 31 décembre 2015, il n'y avait pas lieu de demander les versements prévus en cas de déficit en vertu des dispositions de l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle de ses actifs dépassait la valeur actuarielle du total de ses obligations. En outre, la valeur de ses actifs au prix du marché dépassait également la valeur actuarielle du total de ses obligations à la date de

l'évaluation. À la date de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

134. En 2016, les cotisations versées à la Caisse des pensions se sont montées à 65,4 millions de dollars (63,7 millions de dollars en 2015), tandis que les cotisations prévues pour 2017 s'élèvent à 65,3 millions de dollars.
135. Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à un audit annuel de la Caisse des pensions et rend compte chaque année de ses travaux au Comité mixte de la caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. La Caisse des pensions publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés à l'adresse www.unjspf.org.

2.12.7 Régime de sécurité sociale applicable aux employés titulaires de contrats de service

136. Les employés du PAM titulaires de contrats de service ont droit aux prestations de sécurité sociale conformément aux règles et conditions locales. Toutefois, le PAM n'a pris aucune disposition globale concernant les prestations de sécurité sociale auxquelles ont droit les titulaires de ce type de contrat. Ces prestations peuvent être obtenues du système national de sécurité sociale, de régimes privés locaux ou de systèmes d'auto-assurance. Tous les contrats de service stipulent que leurs titulaires doivent être dûment couverts par la sécurité sociale conformément à la législation du travail et aux pratiques locales. Les titulaires de contrats de service n'ont pas le statut de fonctionnaires du PAM et ne sont pas couverts par le Statut et le Règlement du personnel de la FAO et de l'ONU.

Note 2.13: Prêt

	2016	2015
	<i>En millions de dollars</i>	
Fraction courante du prêt	5,7	5,8
Fraction non-courante du prêt	78,1	83,8
Prêt	83,8	89,6

137. En décembre 2000, le PAM a conclu avec l'un des principaux donateurs un accord concernant un mécanisme visant à faciliter la fourniture d'un appui, sous forme d'une assistance alimentaire, à deux projets de pays. Au titre de ce mécanisme, le donateur a versé une contribution en espèces de 164,1 millions de dollars, dont 106,0 millions de dollars ont été utilisés pour acheter des produits alimentaires dans le cadre d'un contrat de prêt conclu avec un organisme gouvernemental du pays donateur.
138. Le prêt, remboursable sur 30 ans, est assorti d'un taux d'intérêt de 2 pour cent par an pendant les 10 premières années et de 3 pour cent du solde pour chacune des annuités suivantes. La fraction courante du prêt comprend un montant annuel du principal de 5,3 millions de dollars et un coût d'amortissement de 0,4 million de dollars calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les fonds placés dans des STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique (Note 2.6) acquis en 2001 sont détenus jusqu'à échéance, en 2031, pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement du principal du prêt de produits de 106,0 millions de dollars.
139. Le prêt est comptabilisé dans les états financiers sur la base du coût amorti, au taux d'intérêt effectif de 2,44 pour cent. Au 31 décembre 2016, le coût total amorti du prêt était de 83,8 millions de dollars (89,6 millions de dollars au 31 décembre 2015), le montant exigible à moins d'un an s'élevant à 5,7 millions de dollars et la portion à long terme à 78,1 millions de dollars (respectivement 5,8 millions de dollars et 83,8 millions de dollars en 2015).
140. En 2016, les charges financières sur le prêt à long terme ont représenté au total 2,1 millions de dollars (2,2 millions de dollars au 31 décembre 2015), comme indiqué dans l'État des résultats financiers, dont 2,6 millions de dollars représentent les intérêts annuels payés en mai 2016 et (0,5) million de dollars le coût amorti résultant de la comptabilisation du prêt sur la base de sa valeur actuelle nette.

141. Dans l'État des flux de trésorerie, les intérêts payés au cours de l'exercice, soit 2,6 millions de dollars, sont présentés sous la rubrique des activités de financement, tandis que les intérêts amortis de (0,5) million de dollars sont reflétés dans les ajustements effectués pour corriger l'écart avec les flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles.

Note 2.14: Instruments financiers

2.14.1 Nature des instruments financiers

142. La Note 1 donne des détails sur les principes et méthodes comptables importants adoptés, y compris les critères de comptabilisation et de décomptabilisation, la base de l'évaluation et la base sur laquelle les gains et les pertes ont été constatés pour chaque classe d'actifs et de passifs financiers.

143. Les catégories d'actifs financiers du PAM sont les suivantes:

	2016	2015
	<i>En millions de dollars</i>	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit	1 170,4	811,5
Placements détenus jusqu'à l'échéance	69,1	73,1
Prêts et créances	3 950,5	2 953,6
Actifs financiers réalisables	443,4	394,9
Total partiel	5 633,4	4 233,1
Actifs non financiers	988,6	998,9
Total	6 622,0	5 232,0

144. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit sont classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction.

145. L'intégralité des passifs financiers significatifs sont constatés au coût amorti.

146. Le tableau ci-après présente les actifs du PAM évalués à la juste valeur au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015.

	2016				2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	<i>En millions de dollars</i>				<i>En millions de dollars</i>			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit	-	1 169,4	1,0	1 170,4	-	802,1	9,4	811,5
Actifs financiers réalisables	224,3	217,2	1,9	443,4	196,3	198,6	-	394,9
Total	224,3	1 386,6	2,9	1 613,8	196,3	1 000,7	9,4	1 206,4

147. Les différents niveaux de juste valeur ont été définis comme suit: cours (non ajustés) observables sur des marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1); données autres que les cours de niveau 1, qui sont observables pour l'actif, soit directement (sous forme de prix), soit indirectement (sous forme d'éléments dérivant de prix) (niveau 2); données sur l'actif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables) (niveau 3).

148. Les directives du PAM en matière de placements recommandent une grande prudence, le principal objectif étant la préservation du capital et la liquidité. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ainsi que les actifs financiers réalisables sont jugés de bonne qualité, selon les organismes de notation internationaux (Note 2.14.2 – Risque de crédit). Les responsables des placements sont tenus, en application des directives du PAM en la matière, de choisir des titres

aisément réalisables pour constituer leurs portefeuilles. Les niveaux de juste valeur varient dans une large mesure selon qu'il existe ou non un marché actif pour un titre. Les marchés actifs permettent de disposer de données directement observables et peuvent, en règle générale, assurer une plus grande liquidité, les frais de transaction étant réduits du fait des écarts plus réduits entre cours acheteurs et vendeurs. Un niveau de juste valeur différent ne suppose pas nécessairement un niveau de risque différent ou plus élevé pour un titre, toutes choses étant égales par ailleurs. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur rend compte de la nature des données utilisées pour déterminer la juste valeur, mais pas du risque inhérent à un titre, car la probabilité d'un défaut partiel ou total des émetteurs ou des contreparties est indépendante du niveau de juste valeur.

149. Le tableau ci-après indique les variations concernant les instruments financiers de niveau 3 pour les exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2015.

	2016			2015		
	Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit	Actifs financiers réalisables	Total	Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit	Actifs financiers réalisables	Total
	<i>En millions de dollars</i>			<i>En millions de dollars</i>		
Solde d'ouverture	9,4	-	9,4	9,2	0,7	9,9
Gains/(pertes) comptabilisés dans l'État des résultats financiers	-	-	-	-	-	-
Gains/(pertes) comptabilisés dans l'État des variations de l'actif net	-	(0,1)	(0,1)	-	-	-
Acquisitions	1,0	3,0	4,0	4,4	-	4,4
Cessions	-	(1,0)	(1,0)	(4,2)	-	(4,2)
Liquidation de positions	-	-	-	-	-	-
Variation du capital	(9,4)	-	(9,4)	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	(0,7)	(0,7)
Solde de clôture	1,0	1,9	2,9	9,4	-	9,4

150. Aucun transfert du niveau 1 au niveau 2, ou du niveau 2 au niveau 1, n'a été effectué en 2016 et en 2015.

2.14.2 Risque de crédit

151. Le risque de crédit associé aux placements auquel le PAM est exposé est largement réparti et les politiques appliquées en matière de gestion des risques limitent le montant du risque de crédit pouvant être encouru avec une seule et même contrepartie et prévoient des normes minimales de solvabilité. En fin d'exercice, la cote attribuée aux placements à court terme par les organismes de notation était de AA et celle des placements à long terme était de A+.
152. Le risque de crédit et le risque de liquidité associés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie sont considérablement réduits en veillant à ce que ces actifs financiers soient placés en instruments monétaires diversifiés et aisément réalisables cotés AAA et/ou auprès de grandes institutions financières bien cotées par une agence de notation de premier ordre et/ou d'autres contreparties ayant une surface financière suffisante.
153. Les contributions à recevoir sont essentiellement des crédits souverains. La Note 2.3 donne des détails sur les contributions à recevoir, y compris les provisions pour réduction des produits provenant des contributions et les provisions pour dévalorisation.

2.14.3 Risque de taux d'intérêt

154. Le PAM est exposé à un risque de taux d'intérêt pour ce qui est de ses placements à court terme et de ses placements dans des obligations à long terme. Au 31 décembre 2016, les taux d'intérêt effectifs de ces deux portefeuilles de placements étaient respectivement de 1,20 pour cent et de 1,78 pour cent (1,11 pour cent et 1,85 pour cent, respectivement, en 2015). Il ressort d'une évaluation de la sensibilité aux taux d'intérêt que la durée effective du portefeuille est de 0,62 an pour les placements à court terme et de 6,09 ans pour les placements en obligations à long terme (0,80 an et 6,26 ans, respectivement, en décembre 2015). Les instruments dérivés à revenu fixe sont utilisés par les gestionnaires externes des placements pour gérer le risque de taux d'intérêt en appliquant rigoureusement les directives qui leur sont données.

2.14.4 Risque de change

155. Au 31 décembre 2016, 90 pour cent de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements étaient libellés dans la monnaie de base, c'est-à-dire le dollar des États-Unis, 9 pour cent en euros et les 1 pour cent restants dans d'autres monnaies (87 pour cent en dollar des États-Unis, 10 pour cent en euro et les 3 pour cent restants dans d'autres monnaies au 31 décembre 2015). Les sommes détenues dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis sont essentiellement destinées à appuyer des activités opérationnelles. En outre, 66 pour cent des contributions à recevoir sont libellées dans la monnaie de base qu'est le dollar des États-Unis, 18 pour cent en euros, 8 pour cent en dollars du Canada et 8 pour cent dans d'autres monnaies (79 pour cent en dollars des États-Unis, 13 pour cent en euros, 3 pour cent en dollars du Canada et 5 pour cent dans d'autres monnaies au 31 décembre 2015).

156. Les contrats de change à terme servent à couvrir le risque de change entre l'euro et le dollar des États-Unis correspondant aux dépenses salariales du Siège imputables au budget administratif et d'appui aux programmes, conformément à la politique de couverture approuvée par le Conseil à sa session annuelle de 2008. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, l'exécution de 12 contrats s'est traduite par un gain réalisé de 0,1 million de dollars (au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, l'exécution de 12 contrats s'était traduite par une perte réalisée de 17,4 millions de dollars). En outre, une nouvelle stratégie de couverture a été mise en place pour l'exercice 2017, dans le cadre de laquelle le PAM a conclu 12 contrats de change à terme pour acheter en moyenne 4,8 millions d'euros par mois à un taux de change fixe. Au 31 décembre 2016, la valeur notionnelle de ces 12 contrats était de 64,5 millions de dollars, ce qui représentait une perte latente de 3,9 millions de dollars sur la base du taux à terme au 31 décembre 2016. Ces gains réalisés et ces pertes latentes sont reflétés dans l'État des résultats financiers sous la rubrique des écarts de change.

2.14.5 Risque de marché

157. Le PAM est également exposé au risque de marché du fait de ses placements à court et à long terme. La valeur de marché de ses revenus fixes, actions, instruments financiers dérivés et contrats de change à terme pourrait varier chaque jour. Toutes les analyses de sensibilité présentées ci-après ont été effectuées en partant de l'hypothèse que toutes les variables, sauf celles qui sont expressément mentionnées, demeurent constantes.

158. Sensibilité aux variations de taux d'intérêt – Pour les placements à court terme, une augmentation (diminution) des taux d'intérêt de 1 pour cent se traduirait par une perte (gain) latente de 9,3 millions de dollars reflétée dans l'État des résultats financiers. S'agissant du portefeuille des obligations à long terme, une augmentation (diminution) des taux d'intérêt de 1 pour cent se traduirait par une perte (gain) latente de 13,0 millions de dollars reflétée dans l'État des variations de l'actif net.

159. Sensibilité aux variations des cours des contrats à terme - Pour les placements à court terme, une augmentation (diminution) des cours des contrats à terme de 1 pour cent se traduirait par une perte (gain) latente de 0,1 million de dollars reflétée dans l'État des résultats financiers. S'agissant du portefeuille des obligations à long terme, une augmentation (diminution) des cours des contrats à terme de 1 pour cent se traduirait par un gain (perte) latent de 0,2 million de dollars reflété dans l'État des variations de l'actif net.

160. Sensibilité aux variations des prix des actions – Le rendement des placements en actions est évalué par référence à l'indice MSCI All Country World Index, indice reconnu des actions cotées sur toutes les places boursières du monde. Une augmentation (diminution) du prix des actions de 1 pour cent répartie entre les six fonds régionaux de placements en actions se traduirait par un gain (perte) latent de 2,3 millions de dollars reflété dans l'État des variations de l'actif net.
161. Sensibilité concernant les contrats de change à terme – Pour les 12 contrats à terme restants, qui servent à couvrir les risques de change pour le budget AAP, une augmentation (diminution) du taux de change dollar/euro de 1 pour cent se traduirait par un gain (perte) latent de 0,6 million de dollars reflété dans l'État des résultats financiers, toutes les autres variables demeurant constantes. Pour les placements à long terme, une appréciation (dépréciation) des devises de 1 pour cent par rapport au dollar pour l'ensemble des positions de change à terme actuellement détenues se traduirait par des pertes (gains) latentes de 0,3 million de dollars reflétées dans l'État des résultats financiers.

Note 2.15: Soldes des fonds et réserves

162. Les soldes des fonds représentent la partie non dépensée des contributions qui doit servir à financer les activités opérationnelles futures du Programme et constituent la valeur résiduelle des actifs du PAM après déduction de tous ses passifs. Le tableau ci-dessous présente les soldes des fonds du PAM.

	2016				Total	2015 (montants retraités)
	Fonds de catégories d'activités (solde)	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale (solde)	Fonds général et comptes spéciaux			
			(Solde)	Réserves		
<i>En millions de dollars</i>						
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier	3 375,5	315,7	19,5	298,5	4 009,2	3 922,7
Modification de la méthode comptable (Note 1)	(166,9)	(19,9)	(31,5)	(20,3)	(238,6)	(93,1)
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier (montants retraités)	3 208,6	295,8	(12,0)	278,2	3 770,6	3 829,6
Excédent/(déficit) de l'exercice	223,1	(90,4)	409,0	-	541,7	(50,9)
Total partiel	3 431,7	205,4	397,0	278,2	4 312,3	3 778,7
Variations de l'exercice:						
Avances à des projets	215,2	-	-	(215,2)	-	-
Montants remboursés par des projets	(124,7)	-	-	124,7	-	-
Allocations approuvées par le Conseil d'administration	-	-	20,0	(20,0)	-	-
Remboursement d'allocations approuvées par le Conseil et non dépensées	-	-	(0,2)	0,2	-	-
Reconstitutions	-	-	(53,0)	53,0	-	-

	2016				Total	2015 (montants retraités)
	Fonds de catégories d'activités (solde)	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale (solde)	Fonds général et comptes spéciaux			
			(Solde)	Réserves		
<i>En millions de dollars</i>						
Excédent des produits provenant des CAI sur les dépenses AAP	-	-	(108,8)	108,8	-	-
Virements entre fonds	238,8	20,0	(258,8)	-	-	-
Gains (pertes) nets latents sur les placements à long terme	-	-	14,8	-	14,8	(8,1)
Total des variations de l'exercice	329,3	20,0	(386,0)	51,5	14,8	(8,1)
Solde de clôture au 31 décembre	3 761,0	225,4	11,0	329,7	4 327,1	3 770,6

163. Certaines contributions en espèces fournies par les donateurs n'ont pas, au moment où elles ont été confirmées, été affectées à une catégorie d'activités ou à des projets bilatéraux. De telles contributions sont considérées comme des fonds multilatéraux non affectés et sont comptabilisées dans le Fonds général. Lorsque ces contributions sont affectées à des projets spécifiques, les charges correspondantes sont constatées dans les fonds de catégories d'activités ou les fonds bilatéraux appropriés.
164. Les reconstitutions correspondent aux contributions spécifiquement destinées au Compte d'intervention immédiate (CII) par les donateurs.
165. La modification de la méthode de comptabilisation des produits provenant des contributions décrite à la Note 1 a eu pour corollaire la correction du montant indiqué les années précédentes, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
166. Les réserves sont établies par le Conseil à titre de dispositifs permettant de couvrir ou de financer des activités spécifiques dans des conditions déterminées. En 2016, le PAM avait quatre réserves actives: i) la Réserve opérationnelle; ii) la Réserve du Mécanisme de gestion globale des vivres; iii) le Compte d'intervention immédiate; et iv) le Compte de péréquation des dépenses AAP. Le tableau suivant présente les réserves du PAM.

	2016				Total	2015 (montants retraités)
	2.15.1	2.15.2	2.15.3	2.15.4		
	Réserve opérationnelle	Réserve du Mécanisme de gestion globale des vivres	Compte d'intervention immédiate	Compte de péréquation des dépenses AAP		
<i>En millions de dollars</i>						
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier	95,2	6,0	59,0	138,3	298,5	331,4
Modification de la méthode comptable (Note 1)	-	-	(5,4)	(14,9)	(20,3)	(6,1)
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier	95,2	6,0	53,6	123,4	278,2	325,3
Avances à des projets	-	-	(215,2)	-	(215,2)	(165,8)

	2016				Total	2015 (montants retraités)
	2.15.1 Réserve opérationnelle	2.15.2 Réserve du Mécanisme de gestion globale des vivres	2.15.3 Compte d'intervention immédiate	2.15.4 Compte de péréquation des dépenses AAP		
	<i>En millions de dollars</i>					
Montants remboursés par des projets	-	-	124,7	-	124,7	98,5
Allocations approuvées par le Conseil d'administration	-	-	-	(20,0)	(20,0)	(87,2)
Remboursement d'allocations approuvées par le Conseil et non dépensées	-	-	-	0,2	0,2	2,3
Reconstitutions	-	-	53,0	-	53,0	80,5
Excédent des produits provenant des CAI sur les dépenses AAP	-	-	-	108,8	108,8	24,6
Solde de clôture au 31 décembre	95,2	6,0	16,1	212,4	329,7	278,2

167. Les fluctuations des réserves sont directement imputées au compte de réserve correspondant.

2.15.1 Réserve opérationnelle

168. L'article 10.5 du Règlement financier prévoit la constitution d'une Réserve opérationnelle servant à assurer la continuité des opérations en cas de pénurie temporaire de ressources. En outre, la Réserve opérationnelle est utilisée pour gérer le risque associé au dispositif de prêts internes en faveur des projets (précédemment appelé Mécanisme de financement anticipé).

169. Le solde de la Réserve opérationnelle s'établit à 95,2 millions de dollars au 31 décembre 2016.

2.15.2 Réserve du Mécanisme de gestion globale des vivres

170. Le compte de réserve du Mécanisme de gestion globale des vivres a été établi en 2014 à l'issue d'un examen approfondi du Mécanisme de financement anticipé afin de garantir les prêts internes accordés au titre du Mécanisme de gestion globale des vivres (décision 2014/EB.A/8).

171. Le solde de la Réserve du Mécanisme de gestion globale des risques s'établit à 6,0 millions de dollars au 31 décembre 2016.

2.15.3 Compte d'intervention immédiate

172. Le CII a été créé pour permettre au PAM de procéder rapidement à l'achat de vivres et de produits non alimentaires et à leur livraison pour répondre à des besoins urgents.

173. En 2016, le CII a reçu 53,0 millions de dollars à titre de reconstitution, soit un montant inférieur à la cible de 200,0 millions de dollars approuvée aux termes de la décision 2014/EB.2/4 du Conseil d'administration.

174. Les avances faites à des projets se sont montées au total à 215,2 millions de dollars, et les montants remboursés par des projets atteignaient 124,7 millions de dollars.

175. La modification de la méthode de comptabilisation des produits provenant des contributions mentionnée plus haut a eu pour corollaire le reclassement de 5,4 millions de dollars du CII aux produits constatés d'avance.

176. Au 31 décembre 2016, le solde du CII était de 16,1 millions de dollars. Comme approuvé dans le Plan de gestion du PAM pour 2017-2019 (décision 2016/EB.2/6 iv), ce solde a été majoré début 2017 par un transfert de 15,0 millions de dollars du Compte de péréquation des dépenses AAP au Compte d'intervention immédiate.
177. Au 31 décembre 2016, l'encours des avances faites à des projets au titre du CII se chiffrait au total à 148,9 millions de dollars (96,6 millions de dollars en 2015).

2.15.4 Compte de péréquation des dépenses d'administration et d'appui aux programmes

178. Le Compte de péréquation des dépenses AAP est une réserve constituée pour comptabiliser la différence éventuelle entre les produits provenant du recouvrement des CAI et les dépenses AAP de l'exercice.
179. À sa deuxième session ordinaire tenue en novembre 2015, le Conseil a approuvé deux affectations de crédits d'un montant total de 20,0 millions de dollars (17,0 millions de dollars et 3,0 millions de dollars) au titre du Compte de péréquation des dépenses AAP pour financer des initiatives internes d'importance primordiale (décisions 2015/EB.2/5 iv and v). ces crédits ont été affectés en 2016.
180. Le reliquat de crédits provenant du Compte de péréquation des dépenses AAP approuvés par le Conseil au cours des exercices précédents, soit 0,2 million de dollars, a été reversé à ce compte en 2016 conformément à l'article 9.9 du Règlement financier.
181. Le surplus des produits provenant du recouvrement des CAI sur les dépenses AAP enregistré, soit 108,8 millions de dollars, a été viré au Compte de péréquation des dépenses AAP en 2016 (33,4 millions de dollars d'excédent en 2015).
182. La modification de la méthode de comptabilisation des produits provenant des contributions mentionnée plus haut a eu pour corollaire le reclassement de 14,9 millions de dollars du Compte de péréquation des dépenses AAP aux produits constatés d'avance.
183. Au 31 décembre 2016, le solde du Compte de péréquation des dépenses AAP était de 212,4 millions de dollars.
184. Comme approuvé dans le Plan de gestion du PAM pour 2017-2019 (décision 2016/EB.2/6 iv), il a été prélevé sur ce solde début 2017 un montant de 15,0 millions de dollars qui a été transféré du Compte de péréquation des dépenses AAP vers le Compte d'intervention immédiate.

Note 3: Produits

	2016	2015 (montants retraités)
	<i>En millions de dollars</i>	
3.1 Contributions en espèces		
Contributions aux coûts directs	5 021,1	3 877,2
Contributions aux CAI	382,4	305,2
Total partiel	5 403,5	4 182,4
Moins:		
Remboursements, reprogrammations et réduction des produits provenant des contributions	(103,1)	(71,1)
Total des contributions en espèces	5 300,4	4 111,3
3.2 Contributions en nature		
Contributions en nature sous forme de produits	442,0	526,3
Contributions en nature sous forme de services et de produits non alimentaires	32,0	33,4
Total partiel	474,0	559,7

	2016	2015 (montants retraités)
	<i>En millions de dollars</i>	
Plus (moins):		
Augmentation (réduction) des produits provenant des contributions	(3,3)	(8,8)
Total des contributions en nature	470,7	550,9
3.3 Écarts de change	(31,3)	(34,1)
3.4 Rendement des placements		
Pertes nettes latentes réalisées sur les placements	(7,8)	(24,1)
Gains nets latents sur les placements	1,7	6,0
Rendement des placements	26,4	21,8
Rendement total des placements	20,3	3,7
3.5 Autres produits		
Produits de la fourniture de biens et services	119,4	102,6
Produits accessoires	29,4	31,0
Total des autres produits	148,8	133,6
Total des produits	5 908,9	4 765,4

185. Les produits provenant des contributions sont ajustés en fonction des variations de la provision pour réduction des produits provenant des contributions (Note 2.3) et de la provision pour remboursements aux donateurs (Note 2.11). Les montants effectifs des remboursements et de la réduction des produits provenant des contributions sont imputés directement aux contributions spécifiques qu'ils concernent.
186. Les contributions en nature comprennent les contributions sous forme de produits alimentaires, de services ou de produits non alimentaires confirmées pendant l'exercice.
187. Au cours de l'exercice 2016, les autres produits perçus se sont montés à 148,8 millions de dollars, dont 119,4 millions de dollars ont été générés par la fourniture de biens et services (102,6 millions de dollars au 31 décembre 2015) et 29,4 millions de dollars correspondent à des produits accessoires (31,0 millions de dollars au 31 décembre 2015). Les produits provenant de la fourniture de biens et services relevaient principalement d'opérations de transport aérien et de fourniture de biens et services par l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies et le compte spécial des services logistiques. Le PAM a aussi perçu à titre de produits accessoires un montant comprenant le produit de la vente de denrées endommagées et d'autres biens hors d'usage.
188. La modification de la méthode de comptabilisation des produits provenant des contributions décrite à la Note 1 a eu pour corollaire la correction des montants mentionnés les années précédentes, comme indiqué dans les tableaux ci-après. Les corrections correspondantes affectant l'excédent ou le déficit cumulé apparaissent à l'État des variations de l'actif net (État III).

	2015	2014	2013	2012	Total
	<i>En millions de dollars</i>				
Réduction des produits provenant des contributions pour les précédents exercices	145,5	70,9	20,2	2,0	238,6

Note 4: Charges

	2016	2015
	<i>En millions de dollars</i>	
4.1 Transferts de type monétaire effectués	882,3	679,1
4.2 Produits alimentaires distribués	2 051,1	1 784,1
4.3 Services de distribution et services connexes	641,4	635,9
4.4 Traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel		
Personnel recruté aux niveaux international et national	608,3	596,3
Consultants	108,2	97,1
Volontaires des Nations Unies	3,5	4,9
Personnel temporaire	84,3	78,3
Autres dépenses de personnel	22,1	20,8
Total des traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel	826,4	797,4
4.5 Fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement		
Télécommunications et technologies de l'information	11,1	12,5
Matériel	99,4	87,4
Fournitures de bureau et biens consommables	24,4	40,2
Charges courantes (électricité, etc.)	7,2	8,1
Entretien et exploitation des véhicules	28,7	19,1
Total des fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement	170,8	167,3
4.6 Services contractuels et autres services		
Opérations de transport aérien	315,5	312,8
Autres services contractuels	282,3	216,1
Services liés aux télécommunications/technologies de l'information	31,5	32,9
Services de sécurité et autres	24,0	50,0
Contrats de location	36,2	33,2
Total des services contractuels et autres services	689,5	645,0
4.7 Charges financières	2,1	2,2
4.8 Dépréciation et amortissement	48,3	52,4
4.9 Autres charges		
Services d'entretien	6,6	8,0
Assurances	7,8	4,0
Commissions bancaires/honoraires du gestionnaire des placements et du gardien	3,5	2,6
Dévalorisation et passation par profits et pertes	15,4	24,6
Divers	22,0	13,7
Total des autres charges	55,3	52,9
Total des charges	5 367,2	4 816,3

189. Les produits alimentaires distribués comprennent le coût des produits, ainsi que le coût du transport entre les pays où le PAM en prend livraison et le pays bénéficiaire, et les dépenses connexes. Le coût des produits distribués comprend le coût imputable aux pertes après livraison, soit 21,1 millions de dollars (11,6 millions de dollars en décembre 2015) (Note 9).
190. Conformément aux principes comptables appliqués par le PAM, le coût des produits alimentaires est comptabilisé comme charges lorsque les produits sont remis aux partenaires coopérants. Au 31 décembre 2016, des produits alimentaires détenus par les partenaires coopérants d'une valeur de 67,9 millions de dollars (93 543 tonnes) n'avaient pas encore été distribués aux bénéficiaires (70,6 millions de dollars ou 98 653 tonnes au 31 décembre 2015).
191. Le coût des distributions et des services connexes représentent le coût du transport des produits dans le pays bénéficiaire jusqu'au point de distribution finale ainsi que le coût de leur distribution.
192. Les traitements, salaires et prestations dues aux employés et les autres dépenses afférentes au personnel du PAM couvrent les montants versés aux fonctionnaires du PAM, aux consultants et aux titulaires de contrats de service et comprennent les frais de voyage en mission des fonctionnaires et des consultants, le coût de la formation et des stages et les mesures d'incitation.
193. Les fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement représentent le coût des biens et des services utilisés pour assurer tant l'exécution directe des projets que l'administration et l'appui.

Note 5: État des flux de trésorerie

194. Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles ne tiennent pas compte des contributions en nature sous forme de produits ou de services étant donné que celles-ci n'ont aucun impact sur les mouvements de trésorerie. Les flux de trésorerie provenant des activités de placement sont indiqués nets des opérations d'achat et de revente immédiate portant sur des montants importants et à brève échéance.

Note 6: États comparatifs des montants budgétisés et des montants effectifs

195. Le budget et les états financiers du PAM sont établis sur des bases différentes. L'État de la situation financière, l'État des résultats financiers, l'État des variations de l'actif net et l'État des flux de trésorerie sont établis sur la base d'une comptabilité d'exercice et d'une classification fondée sur la nature des charges figurant dans l'État des résultats financiers, tandis que l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs est établi sur la base des engagements.
196. Comme l'exige la norme IPSAS 24, Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers, les montants effectifs présentés sur une base comparable à celle du budget doivent, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas établis sur une base comparable, être rapprochés avec les montants effectifs présentés dans les états financiers, en indiquant séparément les différences concernant la base d'établissement, la couverture temporelle et les entités. Les formats et les systèmes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget peuvent également être différents.
197. Les montants budgétisés ont été présentés sur la base d'une classification fonctionnelle conformément au Plan de gestion pour 2016–2018, qui ventile le budget par année.
198. L'État V comprend une colonne – Plan hiérarchisé – qui correspond au plan de travail hiérarchisé établi à partir d'une estimation des contributions prévues compte tenu du fait que le PAM est une institution financée par des contributions volontaires et que ses opérations et sa gestion financière sont par conséquent tributaires des financements effectivement reçus. Le plan hiérarchisé approuvé par le Conseil d'administration en novembre 2015 (WFP/EB.2/2015/5-A/1/Rev.1) comprend le plan de travail hiérarchisé provisoire, qui concerne les coûts directs des projets, les dépenses ordinaires d'administration et d'appui aux programmes et les initiatives internes d'importance primordiale.

199. Des explications des principales différences entre le budget initial et le budget final, le budget final et les montants effectifs, et entre le plan hiérarchisé et les montants effectifs sont présentées sous la rubrique Analyse des résultats financiers et budgétaires de la déclaration de la Directrice exécutive.
200. Il y a des différences lorsque le budget approuvé est établi sur une base autre que celle utilisée pour la comptabilité. Dans le cas du PAM, le budget est établi sur la base des engagements et les états financiers sur la base de la comptabilité d'exercice. Les engagements non réglés, y compris les commandes non exécutées et le montant net des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, des activités de placement et des activités de financement sont présentés sur des bases différentes.
201. Il y a des différences temporelles lorsque la période couverte par le budget n'est pas la même que la période sur laquelle portent les états financiers. Dans le cas du PAM, il n'y a pas de différences temporelles aux fins de la comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs.
202. Il y a des différences d'entités lorsque le budget omet des programmes ou des entités faisant partie de l'entité pour laquelle les états financiers sont établis. En ce qui concerne les différences d'entités, les opérations bilatérales et les fonds d'affectation spéciale font partie des activités du PAM et sont reflétés dans les états financiers mais, comme il s'agit de ressources extrabudgétaires, ne figurent pas dans le budget.
203. Les différences de présentation sont dues aux différences qui caractérisent les formats et les systèmes de classification adoptés pour la présentation de l'État des flux de trésorerie et de l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs. Les produits et les charges pertinentes autres que celles qui sont imputées à des Fonds qui n'apparaissent pas dans l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs font partie des différences de présentation.
204. On trouvera ci-dessous un rapprochement des montants effectifs sur une base comparable figurant dans l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V) et des montants effectifs figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV) pour l'exercice clos le 31 décembre 2016:

	Activités opérationnelles	Activités de placement	Activités de financement	Total
<i>En millions de dollars</i>				
Montant effectif sur une base comparable (État V)	(5 222,8)	-	-	(5 222,8)
Différences de bases d'établissement	11,2	(421,3)	(7,9)	(418,0)
Différences de présentation	5 854,1	-	-	5 854,1
Différences d'entités	(208,0)	-	-	(208,0)
Montant effectif figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV)	434,5	(421,3)	(7,9)	5,3

Note 7: Information sectorielle

Note 7.1: État de la situation financière par secteur

	2016				Total	2015 (montants retraités)
	Fonds de catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Opérations intersectorielles		
<i>En millions de dollars</i>						
ACTIFS						
Actifs courants						
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	1 406,9	303,3	243,9	-	1 954,1	1 589,4
Contributions à recevoir	2 509,1	143,4	104,4	-	2 756,9	2 233,4
Stocks	549,5	84,9	8,8	-	643,2	650,1
Autres comptes débiteurs	98,7	542,7	7,2	(521,5)	127,1	109,4
	4 564,2	1 074,3	364,3	(521,5)	5 481,3	4 582,3
Actifs non courants						
Contributions à recevoir	265,1	177,5	45,8	-	488,4	36,5
Placements à long terme	-	506,3	-	-	506,3	462,3
Immobilisations corporelles	93,0	44,6	2,7	-	140,3	144,5
Immobilisations incorporelles	0,1	5,6	-	-	5,7	5,2
	358,2	734,0	48,5	-	1 140,7	648,5
TOTAL DES ACTIFS	4 922,4	1 808,3	412,8	(521,5)	6 622,0	5 230,8
PASSIFS						
Passifs courants						
Dettes et charges à payer	568,6	402,3	108,4	(521,5)	557,8	513,8
Produits constatés d'avance	315,5	142,0	29,4	-	486,9	198,9
Provisions	3,2	-	3,8	-	7,0	5,7
Prestations dues aux employés	-	7,8	-	-	7,8	10,6
Prêt	-	5,7	-	-	5,7	5,8
	887,3	557,8	141,6	(521,5)	1 065,2	734,8
Passifs non courants						
Produits constatés d'avance	274,1	179,4	45,8	-	499,3	39,7
Prestations dues aux employés	-	652,3	-	-	652,3	601,9
Prêt	-	78,1	-	-	78,1	83,8
	274,1	909,8	45,8	-	1 229,7	725,4
TOTAL DES PASSIFS	1 161,4	1 467,6	187,4	(521,5)	2 294,9	1 460,2
ACTIFS NETS	3 761,0	340,7	225,4	-	4 327,1	3 770,6
SOLDE DES FONDS ET RÉSERVES						
Soldes des fonds	3 761,0	11,0	225,4	-	3 997,4	3 492,4
Réserves	-	329,7	-	-	329,7	278,2
TOTAL DES SOLDES DES FONDS ET RÉSERVES, 31 décembre 2016	3 761,0	340,7	225,4	-	4 327,1	3 770,6
TOTAL DES SOLDES DES FONDS ET RÉSERVES, 31 décembre 2015	3 208,6	266,2	295,8	-	3 770,6	

Note 7.2: État des résultats financiers par secteur

	2016				Total	2015 (montants retraités)
	Fonds de catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Opérations intersectorielles		
<i>En millions de dollars</i>						
PRODUITS						
Contributions en espèces	4 455,9	729,4	115,1	-	5 300,4	4 111,3
Contributions en nature	451,9	15,0	3,8	-	470,7	550,9
Écart de change	(32,5)	2,8	(1,6)	-	(31,3)	(34,1)
Rendement des placements	-	20,2	0,1	-	20,3	3,7
Autres produits	125,2	761,2	0,1	(737,7)	148,8	133,6
TOTAL DES PRODUITS	5 000,5	1 528,6	117,5	(737,7)	5 908,9	4 765,4
CHARGES						
Transferts de type monétaire effectués	875,9	-	6,4	-	882,3	679,1
Produits alimentaires distribués	1 992,1	581,8	51,1	(573,9)	2 051,1	1 784,1
Services de distribution et services connexes	639,4	14,1	15,5	(27,6)	641,4	635,9
Traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel	470,8	293,2	73,8	(11,4)	826,4	797,4
Fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement	122,7	40,0	18,4	(10,3)	170,8	167,3
Services contractuels et autres services	594,2	152,5	34,3	(91,5)	689,5	645,0
Charges financières	-	2,1	-	-	2,1	2,2
Dépréciation et amortissement	31,0	16,0	1,3	-	48,3	52,4
Autres charges	51,3	19,9	7,1	(23,0)	55,3	52,9
TOTAL DES CHARGES	4 777,4	1 119,6	207,9	(737,7)	5 367,2	4 816,3
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE 2016	223,1	409,0	(90,4)	-	541,7	(50,9)
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE 2015	(276,1)	250,0	(24,8)	-	(50,9)	

205. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, et les placements à court terme sont présentés dans une rubrique distincte dans l'État de la situation financière, mais dans une seule et même rubrique dans le contexte de l'information sectorielle. L'on trouvera dans le tableau ci-dessous un rapprochement des montants reflétés dans l'État de la situation financière et dans l'information sectorielle.

	2016	2015
<i>En millions de dollars</i>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	777,5	772,2
Placements à court terme	1 176,6	817,2
Total de la trésorerie et des placements à court terme	1 954,1	1 589,4

206. Certaines activités internes donnent lieu à des opérations comptables génératrices de produits intersectoriels et de solde de charges dans les états financiers. Les transactions intersectorielles sont reflétées dans les tableaux ci-dessus de manière à présenter de façon exacte les états financiers.
207. Les soldes des fonds destinés aux différentes catégories d'activités, aux opérations bilatérales et aux fonds d'affectation spéciale représentent la partie non dépensée des contributions qui doit être utilisée pour financer les besoins opérationnels futurs du Programme.

Note 8: Engagements et imprévus

Note 8.1: Engagements

8.1.1 Contrats de location de biens immobiliers

	2016	2015
	<i>En millions de dollars</i>	
Engagements afférents aux contrats de location de biens immobiliers:		
Moins de 1 an	39,5	36,4
De 1 à 5 ans	26,8	30,3
Plus de 5 ans	1,0	2,2
Total des engagements afférents aux baux immobiliers	67,3	68,9

208. Au 31 décembre 2016, les engagements afférents au contrat de location du bâtiment du Siège du PAM, à Rome, représentaient 18 pour cent du montant total des engagements relevant de la catégorie "Moins de 1 an" et 4 pour cent des engagements de la catégorie "De 1 an à 5 ans" (19 pour cent et 26 pour cent, respectivement, au 31 décembre 2015). Le bail peut être reconduit si le PAM le souhaite. Les coûts de la location du bâtiment du Siège sont remboursés par le gouvernement hôte.

8.1.2 Autres engagements

209. Au 31 décembre 2016, les engagements du PAM concernant l'acquisition de produits alimentaires, le transport, les services, les articles non alimentaires et les dépenses d'équipement pour lesquels les commandes sont passées mais la livraison n'a pas encore eu lieu sont les suivants:

	2016	2015
	<i>En millions de dollars</i>	
Produits alimentaires	286,3	208,8
Transport – produits alimentaires	131,1	126,8
Services	113,6	110,3
Articles non alimentaires	51,7	58,7
Équipement	8,2	7,7
Total des engagements non réglés	590,9	512,3

210. Conformément à la norme IPSAS 1 concernant la comptabilité d'exercice et au principe d'exécution, les engagements devant donner lieu à des charges futures ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Ces engagements seront réglés au moyen de la partie non dépensée des contributions après réception des biens ou services correspondants.

Note 8.2: Actifs et passifs éventuels

211. Il n'existe pas de passifs éventuels découlant d'actions en justice et de réclamations de nature à entraîner des engagements significatifs pour le PAM.

212. Il existe un actif éventuel significatif découlant d'une sentence arbitrale rendue en 2010, comme indiqué ci-après.
213. En 2005, il a été constaté que deux employés du Bureau régional du PAM en Afrique du Sud avaient commis des actes de fraude entraînant une perte d'une valeur d'environ 6,0 millions de dollars. Un procès au pénal a débuté en 2008 et les autorités sud-africaines ont saisi les avoirs connus des employés, dont la valeur serait de 40 millions de rand sud-africains (approximativement 2,9 millions de dollars au 31 décembre 2016).
214. Parallèlement aux poursuites pénales, le PAM a aussi engagé une procédure d'arbitrage à l'encontre des deux employés pour recouvrer les fonds détournés, dans le but de faire valoir les droits du PAM sur les biens saisis, quelle que soit l'issue de la procédure pénale. En janvier 2010, le Tribunal d'arbitrage a rendu une sentence par défaut en faveur du PAM pour l'intégralité de la demande, soit environ 5,5 millions de dollars, plus intérêts et frais de justice. L'ONU et la FAO ayant accédé à la demande de levée de l'immunité, le PAM a saisi la Haute Cour de l'Afrique du Sud afin de rendre cette sentence arbitrale exécutoire en Afrique du Sud, décision qui a été obtenue en octobre 2011 et qui est désormais définitive.
215. En décembre 2012, les deux employés ont été jugés coupables et condamnés à une peine de prison de 25 ans. En 2016, leur condamnation est devenue définitive.
216. La procédure pénale étant désormais achevée, l'exécution de la décision du tribunal à l'encontre des avoirs saisis est en cours.

Note 9: Pertes, versements à titre gracieux et passation d'avoirs par profits et pertes

217. L'article 12.3 du Règlement financier du PAM stipule que "Le Directeur exécutif peut prescrire le versement à titre gracieux de sommes qu'il juge nécessaire d'allouer dans l'intérêt du PAM. Il rend compte au Conseil de tous ces paiements au moment de la présentation des états financiers". Par ailleurs, l'article 12.4 du Règlement financier dispose que "Le Directeur exécutif peut, après enquête approfondie, autoriser à passer par profits et pertes les pertes de fonds, produits et autres avoirs, à condition qu'un état de toutes les sommes passées par profits et pertes soit présenté au Commissaire aux comptes en même temps que les états financiers".
218. L'on trouvera dans le tableau ci-après des indications concernant les versements à titre gracieux qui ont été effectués et les pertes de numéraire, de produits alimentaires et d'autres biens enregistrés.

	2016	2015
	<i>En millions de dollars</i>	
Versements à titre gracieux	0,4	0,1
Contributions à recevoir	4,4	3,9
Pertes de produits alimentaires	21,1	11,6
Pertes de produits non alimentaires	0,1	0,3
Pertes d'autres biens et de numéraire	1,4	0,2
	<i>En tonnes</i>	
Pertes de produits (quantité)	23 786	14 277

219. Les versements à titre gracieux se rapportent en majeure partie au remboursement des frais encourus sur le terrain dans les situations d'urgence. La ligne "contributions à recevoir" se rapporte à la passation par profits et pertes de montants à percevoir des donateurs. Les pertes de produits alimentaires sont intervenues après l'arrivée des denrées alimentaires dans le pays bénéficiaire. Les pertes d'articles non alimentaires ont principalement eu lieu à l'entreposage. Les pertes d'autres biens et de numéraire se rapportent principalement à la passation par profits et pertes d'un montant à percevoir au titre d'autres sommes dues par des clients et des prestataires de services.

220. Les cas de fraude signalés en 2016 comprenaient des fraudes concernant les indemnités et des fraudes commises par des fournisseurs et des partenaires, par des agents du PAM et des tiers, d'une valeur de 314 964 dollars, dont 23 100 dollars ont été recouverts à ce jour (1 182 152 dollars, dont 234 174 dollars ont été recouverts en 2015 et 779 278 dollars en 2016).

Note 10: Information concernant les parties liées et les principaux dirigeants

Note 10.1: Principaux dirigeants

	Nombre de personnes	Nombre de postes	Traitement et indemnité de poste	Indemnités et prestations	Régimes de pension et d'assurance maladie	Rémunération totale	Encours des avances sur indemnités
<i>En millions de dollars</i>							
Principaux dirigeants, 2016	6	6	1,2	0,4	0,3	1,9	0,1
Principaux dirigeants, 2015	7	6	1,1	0,6	0,3	2,0	0,2

221. Les principaux dirigeants sont le Directeur exécutif, le Directeur exécutif adjoint, les Sous-Directeurs exécutifs et le Chef de cabinet ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités du PAM.

Note 10.2: Autres membres de la haute direction

	Nombre de personnes	Nombre de postes	Rémunération et indemnité de poste	Indemnités et prestations	Régimes de pension et d'assurance maladie	Rémunération totale	Encours des avances sur indemnités
<i>En millions de dollars</i>							
Autres membres de la haute direction, 2016	37	28	4,5	2,2	1,1	7,8	1,2
Autres membres de la haute direction, 2015	40	31	4,7	2,5	1,2	8,4	1,5

222. Outre la rémunération, les avances et les prêts consentis aux principaux dirigeants, qui doivent être communiqués en application de la norme IPSAS 20, Information relative aux parties liées, des informations similaires sont également fournies, dans un souci d'exhaustivité et de transparence, pour les autres membres de la haute direction du PAM. Les autres membres de la haute direction sont notamment les directeurs régionaux et les directeurs des divisions du Siège.
223. Les tableaux ci-dessus indiquent le nombre de postes et le nombre de titulaires de ces postes pendant l'exercice. Le Conseil d'administration du PAM se compose de 36 États membres, sans désignation de personnes spécifiques.
224. La rémunération globale payée aux principaux dirigeants et aux autres membres de la haute direction comprend le traitement net, l'indemnité de poste, des prestations dues telles que l'indemnité de représentation et d'autres indemnités, la prime d'affectation et d'autres primes, l'allocation-logement, l'expédition des effets personnels, les avantages postérieurs à l'emploi, les autres prestations à long terme dues aux employés et les cotisations de l'employeur à la Caisse des pensions et au régime d'assurance maladie.
225. Les principaux dirigeants et les autres membres de la haute direction ont droit à des avantages postérieurs à l'emploi et à d'autres prestations à long terme qui sont semblables à celles des autres employés. Les hypothèses actuarielles utilisées pour calculer ces prestations dues aux employés sont exposées dans la Note 2.12. Les principaux dirigeants et les autres membres de la haute direction cotisent à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au même titre que le reste du personnel.

226. En 2016, la rémunération versée à des membres de la famille immédiate d'autres membres de la haute direction s'est montée à 0,4 million de dollars (0,7 million de dollars en 2015). Aucun versement d'indemnités n'a été effectué à de proches parents des principaux dirigeants en 2016 et 2015.
227. Les avances sur indemnités sont accordées conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel et tous les fonctionnaires du PAM peuvent en bénéficier.

Note 11: Événements postérieurs à la date de clôture

228. La date de clôture de l'exercice au PAM est le 31 décembre 2016. À la date de signature des présents états financiers par le Commissaire aux comptes, il n'était survenu entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée aucun événement favorable ou défavorable important qui aurait pu avoir un impact sur lesdits états.

Section II

Cour des comptes
FRANCE



Le Premier président

Paris, le **27 MARS 2017**

**A l'attention du Conseil d'administration
(Executive Board)**

OPINION DE L'AUDITEUR EXTERNE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Programme alimentaire mondial (PAM) pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ces états financiers comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net, l'état des flux de trésorerie, l'état comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs et les notes explicatives y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers reflètent fidèlement la situation financière du Programme alimentaire mondial au 31 décembre 2016 ainsi que les résultats des opérations comptabilisées pendant l'exercice, conformément aux normes comptables internationales du secteur public (*International Public Sector Accounting Standards - IPSAS*). Les états financiers ont été établis conformément aux politiques comptables prescrites et les politiques comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent. Les transactions dont nous avons eu connaissance ou que nous avons contrôlées dans le cadre de nos vérifications ont été effectuées conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

Observation

Comme mentionné dans la note 1 paragraphe 28, dans la note 2.10 et dans la note 3 paragraphe 187, le PAM a changé en 2016 sa politique comptable pour la reconnaissance du revenu issu des contributions volontaires stipulées pour les années futures et a retraité sur ce point les comptes de 2015. Le PAM s'appuie pour cela sur les dispositions de la norme IPSAS 23 (*Revenue from non exchange transactions*), considérant que la dimension future de la contribution crée une condition d'utilisation au sens de la norme. Il en résulte la comptabilisation d'un produit constaté d'avance (*deferred revenue*) au passif du bilan pour la partie des contributions pluriannuelles relatives aux exercices ultérieurs, pour un montant de 986,2 millions de dollars au 31 décembre 2016 et de 238,6 millions de dollars au 31 décembre 2015. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (*International Standards on Auditing - ISA*) et en conformité avec l'article XIV du Règlement financier du Programme alimentaire mondial et son annexe relative à la vérification externe des comptes. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et

de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Conformément à la Charte de déontologie de la Cour des comptes, nous garantissons l'indépendance, l'impartialité, la neutralité, l'intégrité et la discrétion des personnels de contrôle. Nous nous sommes par ailleurs acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie de l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle (*International Organisation of Supreme Audit Institutions – INTOSAI*). L'ensemble des responsabilités qui nous incombent sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur externe pour l'audit des états financiers ».

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder raisonnablement notre opinion.

Responsabilités de la direction pour les états financiers

En application de l'article XIV.6 (b) des Statuts et en vertu des articles 13.1 et 13.3 du Règlement financier, le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial est responsable de la présentation des états financiers. Ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public (*International Public Sector Accounting Standards - IPSAS*). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers dépourvus d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Cette responsabilité comprend également la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilités de l'auditeur externe pour l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Un audit implique par conséquent la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. L'auditeur externe prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité, relatif à l'établissement et à la préparation des états financiers, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques sur les états financiers, l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables et l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



Didier MIGAUD



AUDIT EXTERNE DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

RAPPORT D'AUDIT
ÉTATS FINANCIERS DU PROGRAMME
ALIMENTAIRE MONDIAL
POUR L'EXERCICE CLOS LE
31 DÉCEMBRE 2016

TABLE DES MATIÈRES

I.	OBJECTIFS ET PÉRIMÈTRE DE L'AUDIT	72
II.	LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	74
III.	OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS	76
1.	Suivi des précédentes recommandations.....	76
2.	Aperçu général de la situation financière du PAM pour l'exercice 2016	77
2.1.	Présentation du bilan simplifié du PAM	77
2.2.	Présentation du compte de résultat simplifié du PAM	78
3.	Principaux points d'audit	80
3.1.	Changement de politique comptable pour ce qui est de la comptabilisation des produits	80
3.2.	Traitement comptable des stocks transférés aux partenaires, mais non encore distribués aux bénéficiaires au 31 décembre 2016.....	80
4.	Principaux points de contrôle interne.....	81
4.1.	Risques liés à l'activité de transferts de type monétaire dans le contexte de la nouvelle procédure en vigueur depuis juillet 2016	81
4.2.	Politique comptable et contrôle interne relatifs aux produits et aux créances correspondant aux contributions	83
5.	Conclusion de l'examen informatique.....	85
6.	Communication du PAM concernant les fraudes, la passation par profits et pertes et les versements à titre gracieux.....	87
6.1.	La prévention du risque de fraude.....	87
6.2.	La passation par profits et pertes et les versements à titre gracieux..	88
IV.	REMERCIEMENTS.....	88
	Appendice: Ajustements d'audit et modifications demandées dans les états financiers.....	89

I. OBJECTIFS ET PÉRIMÈTRE DE L'AUDIT

1. Conformément à notre lettre de notification en date du 16 décembre 2016, une équipe de huit auditeurs (dont un expert informatique et un analyste de données) a procédé à la vérification des états financiers du PAM pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Les travaux d'audit se sont principalement déroulés au Siège du PAM à Rome en deux phases: une mission intérimaire du 5 au 16 décembre 2016 et une mission finale du 20 février au 10 mars 2017. L'objectif de cet audit était d'émettre un rapport et une opinion sur les états financiers du PAM pour l'exercice 2016.

2. L'audit du PAM a été confié au Premier président de la Cour des comptes de la France, pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2022, par une décision du Conseil d'administration en date du 10 novembre 2015, conformément à l'article 14.1 du Règlement financier du PAM.

3. Le mandat du Commissaire aux comptes est précisé à l'article XIV du Règlement financier du PAM et dans l'annexe à ce Règlement, ainsi que dans l'appel à candidatures aux fonctions de Commissaire aux comptes. L'appel à candidatures ainsi que l'offre de services de la Cour des comptes, notamment son offre technique détaillée, validée par le Conseil, constituent le cahier des charges de ce mandat.

4. Les responsabilités du Commissaire aux comptes consistent à vérifier les comptes du PAM (article 14.1 du Règlement financier) et à formuler, s'il le souhaite, des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion du PAM (article 14.4 du Règlement financier).

5. En application de l'article XIV.6 (b) du Statut du PAM et en vertu des articles 13.1 et 13.3 de son Règlement financier, le Directeur exécutif soumet les états financiers annuels du PAM au Conseil d'administration pour approbation, après les avoir présentés au Commissaire aux comptes pour que celui-ci les examine et formule son opinion. Ces états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Il incombe à la direction de concevoir, de mettre en place et d'exploiter des mécanismes de contrôle interne appropriés pour l'établissement et la présentation sincère d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Il lui incombe également de faire des estimations comptables raisonnables au vu des circonstances. Conformément à l'article 3.1 du Règlement financier, le Directeur exécutif est également responsable de la gestion financière des activités du PAM, dont il rend compte au Conseil.

6. Une lettre de mission a été établie avec la Directrice exécutive alors en poste afin de s'assurer que, conformément aux normes internationales d'audit, les obligations respectives de la direction et du Commissaire aux comptes sont bien comprises. Par ailleurs, avant chaque audit, le Commissaire aux comptes communique au Secrétariat le champ d'application des vérifications qu'il entreprend.

7. Le présent rapport s'inscrit dans le plan de travail annuel du Commissaire aux comptes présenté au Conseil d'administration du PAM lors de sa deuxième session ordinaire de novembre 2016, qui détaille les vérifications à effectuer entre juillet 2016 et juin 2017. En vertu du cahier des charges, le Commissaire aux comptes doit produire chaque année un rapport d'audit sur les états financiers du PAM (soumis à l'approbation du Conseil) accompagné d'une opinion sur les comptes, deux rapports sur la performance et la régularité de la gestion du PAM, autrement dénommés "rapports d'audit de performance" (soumis au Conseil pour examen) et dix lettres d'observations établies à l'issue de visites des bureaux extérieurs (dont des bureaux régionaux et des bureaux de pays). Le Commissaire aux comptes procède également à la validation du projet de rapport annuel sur l'application de ses précédentes recommandations, soumis par le Secrétariat au Conseil pour examen.

8. L'audit des états financiers s'est déroulé conformément aux Normes internationales d'audit (ISA) et conformément aux Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI) sur l'audit financier.

9. Les visites concomitantes sur le terrain⁴, notamment dans des bureaux de pays et des bureaux régionaux, ont porté principalement sur la régularité de la gestion des bureaux, mais les vérifications effectuées ont contribué également à l'élaboration du présent rapport.

10. L'audit avait pour objet de déterminer avec une assurance raisonnable:

- si les états financiers reflètent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du PAM au 31 décembre 2016 et les résultats des opérations comptabilisées pendant l'exercice, conformément aux normes IPSAS;
- si les états financiers ont été établis conformément au Règlement financier et aux politiques comptables prescrites;
- si les politiques comptables appliquées correspondent à celles de l'exercice précédent;
- si les transactions ont été effectuées conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

11. Chaque observation et chaque recommandation a été discutée avec le personnel concerné. La réunion de clôture de l'audit s'est tenue avec les responsables de la Division des finances et de la Trésorerie le 9 mars 2017. La direction a reçu le rapport provisoire du Commissaire aux comptes, et ses commentaires et réponses ont été pleinement pris en compte dans le présent rapport.

12. Le Commissaire aux comptes a délivré une opinion sans réserve sur les états financiers. Sans remettre en cause cette opinion, une observation a été ajoutée, pour attirer l'attention du lecteur sur le changement de politique comptable survenu en 2016 pour ce qui est de la comptabilisation des produits des contributions concernant des exercices à venir.

⁴ Bureaux régionaux de Bangkok et de Dakar, bureaux du PAM à Bruxelles, Copenhague et Londres, et bureaux de pays au Burkina Faso, au Cambodge, au Cameroun, en Éthiopie, au Myanmar, au Pakistan, en République centrafricaine et en République démocratique populaire lao.

II. LISTE DES RECOMMANDATIONS

13. Les recommandations sont classées par ordre de priorité:

- **Priorité 1:** point fondamental, qui requiert l'attention immédiate de la direction;
- **Priorité 2:** point de contrôle de nature moins urgente, que doit traiter la direction;
- **Priorité 3:** point pour lequel les contrôles pourraient être améliorés et sur lequel l'attention de la direction est attirée.

Domaine	Priorité	Recommandations
Transferts de type monétaire	1	<p>Le Commissaire aux comptes recommande au PAM de prendre les mesures suivantes pour mettre en place des contrôles visant à prévenir et détecter les risques liés à l'activité de transferts de type monétaire:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer l'harmonisation des systèmes de gestion des bénéficiaires en augmentant le taux de déploiement du système SCOPE et en intégrant de manière systématique le relevé des données digitales nécessaires à l'identification des bénéficiaires. 2. Actualiser régulièrement les données concernant les bénéficiaires, documenter le suivi des modifications et superviser les mises à jour. 3. Mettre en place un système sécurisé de transmission des données concernant les bénéficiaires permettant de s'assurer que le fichier transmis par l'expéditeur correspond en tout point au fichier reçu par le destinataire (exportation, envoi et intégration sécurisés par automatisation du processus). 4. Étendre, sous la supervision étroite du Siège, les analyses de données relatives aux ventes effectuées par les détaillants et les orienter vers une utilisation permettant de détecter d'éventuelles erreurs ou fraudes et d'assurer la traçabilité des travaux effectués dans ce domaine.
Produits et créances relatifs aux contributions	3	<p>Le Commissaire aux comptes recommande au PAM de prendre les mesures suivantes afin d'améliorer les procédures de comptabilisation de contributions.</p> <ol style="list-style-type: none"> 5. Effectuer une analyse approfondie de l'ensemble des conditions qui accompagnent les contributions, notamment celles pour lesquelles le donateur se réserve le droit de préciser ultérieurement leur utilisation, et en tirer les conséquences pour le traitement comptable approprié au sens de la norme IPSAS 23.

Domaine	Priorité	Recommandations
		<p>6. Recenser tous les organismes tiers pour lesquels il assure une mission de secrétariat et de gestion de fonds, analyser le cadre juridique pour déterminer s'il agit ou non en tant qu'agent au sens de la norme IPSAS 9 et en tirer les conséquences pour la politique comptable à appliquer.</p> <p>7. Réexaminer le traitement comptable des accords de partenariat relatifs aux moyens en attente et préciser dans la note 1 aux états financiers la politique appliquée.</p>
Produits et créances relatifs aux contributions	2	8. Le Commissaire aux comptes recommande d'améliorer la traçabilité de la piste d'audit entre les contributions enregistrées dans WINGS et la documentation contractuelle correspondante, et de renforcer le suivi des créances, tant sur le terrain qu'au Siège, grâce à un suivi par donateur.
Examen informatique	1	9. Le Commissaire aux comptes recommande au PAM de prendre des mesures pour examiner les points d'attention qu'il a relevés concernant les contrôles généraux informatiques et les contrôles applicatifs de WINGS.

III. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

1. Suivi des précédentes recommandations

14. Nous avons examiné l'état de mise en œuvre des quatre recommandations formulées par le précédent Commissaire aux comptes, lors de son audit des états financiers du PAM pour l'exercice 2015. Notre appréciation du niveau de mise en œuvre est résumée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1: Résumé de la mise en œuvre des recommandations du précédent Commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers du PAM pour l'exercice 2015

<i>Sujet</i>	<i>Mis en œuvre</i>	<i>En cours de mise en œuvre</i>	<i>Non mis en œuvre</i>	<i>Total</i>	<i>Paragraphe de référence dans le rapport 2015</i>
Transferts de type monétaire	x			1	Par. 31-33
Rapprochement des stocks	x			1	Par. 35-37
Projets au stade de la clôture financière	x			1	Par. 39-42
Passation des pertes de produits alimentaires par profits et pertes	x			1	Par. 44-45
Nombre total	4	0	0	4	

15. Le PAM estime avoir mis en œuvre les trois premières recommandations en déployant la nouvelle procédure pour les transferts de type monétaire aux bénéficiaires en juillet 2016, en transférant le suivi des stocks du Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits (COMPAS) vers le Système d'appui à la gestion logistique (LESS) en octobre 2016, et en estimant les montants à provisionner en lien avec la clôture des projets sur une base réelle, lorsqu'elle est connue, plutôt que sur une base statistique. La quatrième recommandation, qui visait à vérifier si la signature du Directeur exécutif est requise pour autoriser la passation des pertes de produits alimentaires par profits et pertes, a également été mise en œuvre, puisque la passation par profits et pertes a été cette année officiellement autorisée par la Directrice exécutive alors en poste. Toutefois, cette autorisation a été signée le 4 avril 2017, c'est-à-dire après l'arrêté et la certification des états financiers du 27 mars 2017. Ce sujet est évoqué plus en détail à la section 6.2 du présent rapport.

16. Le Commissaire aux comptes confirme l'analyse du PAM sur le suivi des recommandations et a noté en particulier que le rapprochement des stocks inscrits en comptabilité générale avec ceux suivis dans le système LESS était effectué de façon satisfaisante à la fin de 2016. Il estime néanmoins qu'il demeure possible d'améliorer le contrôle interne pour ce qui est des transferts de type monétaire, au-delà de ce que prévoit la procédure mise en place en juillet 2016, et la justification de la comptabilisation des produits et des charges se rapportant aux contributions. Ces sujets sont évoqués plus en détail aux sections 4.1 et 4.2 du présent rapport et donnent lieu à de nouvelles recommandations.

2. Aperçu général de la situation financière du PAM pour l'exercice 2016

2.1. Présentation du bilan simplifié du PAM

Tableau 2: État simplifié de la situation financière du PAM (en millions de dollars)

	31/12/2016	31/12/2015 (montants retraités)	31/12/2015
<i>Actifs - court terme</i>			
Trésorerie et placements	1 954	1 589	1 589
Contributions à recevoir	2 757	2 233	2 233
Stocks	643	650	650
Autres	127	109	109
Total actifs - court terme	5 481	4 582	4 582
<i>Actifs - long terme</i>			
Contributions à recevoir	488	36	36
Placements	506	462	462
Immobilisations	146	150	150
Total actifs - long terme	1 141	648	648
TOTAL ACTIFS (a)	6 622	5 230	5 230
<i>Passifs - court terme</i>			
Produits constatés d'avance	487	199	0
Fournisseurs et autres	578	536	536
Total passifs - court terme	1 065	735	536
<i>Passifs - long terme</i>			
Produits constatés d'avance	500	40	0
Prestations dues aux employés	652	602	602
Prêt	78	83	83
Total passifs - long terme	1 230	725	685
TOTAL PASSIFS (b)	2 295	1 460	1 221
ACTIFS NETS (a)-(b)	4 327	3 770	4 009

Source: État I des états financiers du PAM-Montants aux arrondis près.

17. L'État simplifié de la situation financière du PAM présenté ci-dessus montre une structure financière solide avec un actif net de 4,33 milliards de dollars à la fin de 2016, en augmentation de 318 millions de dollars par rapport au chiffre de 2015 figurant dans les précédents états financiers⁵. Cette solidité financière est également illustrée par la composition de l'actif du bilan à la fin de 2016 qui, sur un total de 6,62 milliards de dollars, comprend 2,46 milliards de dollars de trésorerie et de placements financiers à court et à long terme, soit 37 pour cent du total du bilan.

⁵ L'augmentation est de 557 millions de dollars par rapport au montant retraité de l'actif net de 2015.

18. Le bilan simplifié comprend une colonne "31/12/2015 (montants retraités)" correspondant à l'application du changement de politique comptable pour ce qui est de la comptabilisation des produits des contributions concernant des exercices à venir, auquel le PAM a décidé de procéder en 2016. Cette modification est présentée dans la partie 3.1 du présent rapport et a donné lieu à une observation dans l'opinion d'audit sur les états financiers de 2016. Elle engendre une augmentation des passifs de 239 millions de dollars et, en conséquence, une diminution du même montant des actifs nets, entre les états financiers de 2015 présentés l'an dernier et la version retraitée.

19. Ce changement de politique comptable conduit à présenter désormais au passif du bilan, en produits constatés d'avance, la part des contributions relative aux exercices futurs. Le fait que ce chiffre passe de 239 millions de dollars à la fin de 2015 (199 + 40) dans les comptes retraités à 987 millions de dollars à la fin de 2016 (487 + 500) témoigne du succès rencontré par le PAM dans la collecte de ces contributions.

20. Parmi les passifs à long terme du PAM figurent les prestations dues aux employés (la plus importante étant celle relative au plan d'assurance-maladie après la cessation de service), pour un montant de 652 millions de dollars à la fin de 2016. Pour financer ces prestations, le PAM a mis en place un placement à long terme, en application de la décision prise par le Conseil en décembre 2010. Le solde de ce placement à la fin de 2016 s'élève à 445 millions de dollars.

2.2. Présentation du compte de résultat simplifié du PAM

Tableau 3: État simplifié des résultats financiers du PAM (en millions de dollars)

	2016	2015 (montants retraités)	2015
<u>Produits</u>			
Contributions	5 771	4 662	4 808
Autres produits	138	103	103
Total des produits	5 909	4 765	4 911
<u>Charges</u>			
Produits alimentaires distribués	2 051	1 784	1 784
Transferts de type monétaire effectués	882	679	679
Activités de distribution et services connexes	641	636	636
Charges de personnel	826	797	771
Autres charges	967	920	920
Total des charges	5 367	4 816	4 816
RÉSULTAT	542	-51	95

Source: État II des états financiers du PAM-Montants aux arrondis près.

21. L'année 2016 est caractérisée par un niveau très élevé de contributions, pour un montant total de 5,77 milliards de dollars, soit 1,1 milliard de dollars de plus que le chiffre de 2015, retraité suite au changement de politique comptable relatif aux contributions concernant des exercices à venir. Sans cela, le montant des contributions en 2016 se serait élevé à 6,59 milliards de dollars (en prenant en compte les contributions concernant des exercices à venir comptabilisées en produits constatés d'avance au passif du bilan), soit 1,75 milliard de dollars de plus que le chiffre présenté pour 2015 dans les précédents états financiers. Les principaux donateurs ayant contribué aux produits de 2016 sont les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne, l'Union européenne, le Royaume-Uni et le Canada.

22. Ce niveau très élevé de produits en 2016 ne s'est pas traduit par une augmentation équivalente des charges, ce qui engendre un important excédent de 542 millions de dollars qui, sans le changement de politique comptable, se serait élevé à 1 329 millions de dollars. Le PAM estime que cette situation n'est pas due à son incapacité à employer les contributions reçues, mais à un effet saisonnier: les importantes contributions enregistrées pendant le dernier trimestre de 2016 – d'un montant de 2,2 milliards de dollars – sont arrivées trop tard pour pouvoir être utilisées avant la fin de l'année. Pour mémoire, le PAM avait déjà enregistré un excédent très important en 2008 – 1,4 milliard de dollars à l'époque.

23. La présentation des charges ne permet pas de déterminer de façon précise la part des dépenses qui est directement liée aux bénéficiaires de l'assistance alimentaire apportée par le PAM. En effet, s'il est possible de distinguer dans les charges les montants liés aux distributions de vivres et aux transferts de type monétaire, l'état des résultats financiers ne permet pas de distinguer la part des charges de personnel et des coûts logistiques directement liée aux distributions, de la part inhérente aux frais de structure, autrement dit les frais qui ne varient pas avec la production. Les distributions de produits alimentaires et les transferts de type monétaire représentent un montant de 2,9 milliards de dollars, soit 470 millions de plus qu'en 2015 et 55 pour cent du total des charges (en hausse par rapport au taux de 51 pour cent observé en 2015). Bien entendu, pour que cette aide parvienne aux bénéficiaires, le PAM doit disposer d'un réseau logistique et de personnel, mais il est difficile d'apprécier, sur la seule base des états financiers, la proportion de dépenses que cela représente par rapport aux frais de structure inévitables dans toute organisation internationale.

24. Pour ce qui est des transferts de type monétaire, sur un budget total de 882 millions de dollars, 470 millions de dollars (53 pour cent) ont été engagés au Liban, en Jordanie, en Turquie et en Iraq, cette modalité étant jugée particulièrement adaptée aux besoins liés à la crise syrienne. La modalité la plus utilisée est la distribution de bons électroniques, qui représente 512 millions de dollars et englobe la distribution de cartes prépayées ou l'envoi de messages au moyen de la téléphonie mobile par exemple, suivie de la remise directe d'espèces (169 millions de dollars) et de la distribution de bons papier (131 millions de dollars). Même si les dépenses liées à cette activité novatrice ont augmenté de 203 millions de dollars entre 2015 et 2016, la principale modalité utilisée par le PAM demeure la distribution de produits alimentaires, qui représente 2 milliards de dollars en 2016, en hausse de 267 millions de dollars par rapport à 2015.

25. Les charges de personnel se sont accrues entre 2015 et 2016, principalement sous l'effet de l'augmentation des effectifs du PAM: 15 625 personnes fin 2016, soit 392 personnes de plus que fin 2015; les 3 546 personnes dont la paie est gérée directement par le Siège (le personnel international et les consultants notamment) représentent à elles seules plus de 50 pour cent des charges de personnel en 2016, soit 416 millions de dollars.

3. Principaux points d'audit

3.1. Changement de politique comptable pour ce qui est de la comptabilisation des produits

26. Jusqu'en 2015, le PAM comptabilisait l'ensemble des contributions concernant des exercices à venir en produits au titre de l'exercice au cours duquel l'accord engageant le donateur était conclu, indépendamment des exercices au cours desquels ces contributions devaient être utilisées. Constatant la forte croissance de ce type de contributions, le PAM a décidé de modifier sa politique comptable pour pouvoir enregistrer en produits constatés d'avance la part des contributions relative aux exercices futurs. Il s'appuie pour cela sur le traitement prévu par la norme IPSAS 23 pour les contributions assorties de conditions, jugeant que la dimension temporelle crée une condition d'utilisation au sens de la norme. Considérant par ailleurs qu'il s'agit d'un changement de politique comptable, le PAM a retraité les comptes de 2015 et fourni des renseignements sur ce changement dans les notes jointes en annexe aux états financiers.

27. Cette modification a un impact significatif sur les états financiers, puisqu'elle fait apparaître dans l'État de la situation financière (État I) des produits constatés d'avance d'un montant de 986,2 millions de dollars au passif de 2016, et de 238,6 millions de dollars au passif de 2015. Elle entraîne également une diminution des produits et du résultat enregistré dans l'État des résultats financiers (État II): tandis que l'état de 2015 approuvé l'an dernier faisait apparaître un surplus de 94,6 millions de dollars, sa version retraitée fait désormais apparaître un déficit de 50,9 millions de dollars. De même, sans ce changement de politique, l'excédent de 2016 se serait élevé à 1,3 milliard de dollars au lieu de 541,7 millions de dollars.

28. Le Commissaire aux comptes approuve ce changement de politique comptable mais il estime que, compte tenu de son impact significatif sur les états financiers, il constitue un point fondamental pour leur compréhension. C'est pourquoi il formule dans son opinion sur les états financiers de 2016 une observation attirant l'attention des lecteurs sur les paragraphes des notes jointes en annexe auxdits états qui décrivent le changement de politique comptable et ses effets.

29. Pour déterminer sa position, le Commissaire aux comptes a étudié la documentation produite par le PAM au regard des normes comptables (IPSAS) applicables, comparé la politique comptable envisagée avec celles pratiquées par d'autres organismes internationaux et consulté des membres du Groupe des auditeurs externes des Nations Unies ainsi qu'un membre du Conseil des normes IPSAS. Il en ressort que le Conseil des normes IPSAS est en train de mener une réflexion à ce sujet, ce qui pourrait déboucher sur l'adoption d'une nouvelle norme, auquel cas le PAM devra réexaminer sa politique comptable pour la mettre en conformité avec les normes IPSAS qui seront alors applicables. Il convient toutefois de noter que d'autres organismes internationaux font le même usage que le PAM de cette notion de produits constatés d'avance.

3.2. Traitement comptable des stocks transférés aux partenaires, mais non encore distribués aux bénéficiaires au 31 décembre 2016

30. Le PAM utilise des modalités différentes pour comptabiliser les actifs détenus pour son compte par les partenaires, selon qu'il s'agit de stocks de produits alimentaires ou de transferts de type monétaire. Ces modalités sont présentées aux paragraphes 30 et 31 de la Note 1 des états financiers. Elles conduisent à sortir de l'actif du bilan les stocks de vivres dès qu'ils sont remis aux partenaires coopérants ou aux prestataires de services, même s'ils ne sont pas encore distribués aux bénéficiaires, tandis que les transferts de type monétaire ne sont sortis de l'actif que lorsqu'ils sont effectués au profit des bénéficiaires.

31. Le PAM estime que l'utilisation de ces modalités différentes se justifie du fait de la nature des engagements contractuels et des modalités opérationnelles. Il ne conserve pas le contrôle des stocks de produits alimentaires après leur remise aux partenaires puisqu'il n'exerce pas de contrôle physique sur les entrepôts des partenaires. À l'inverse, il garde le contrôle des opérations de transferts de type monétaire, puisque les clauses contractuelles prévoient l'utilisation par le partenaire d'un compte bancaire spécial agréé par le PAM, et que les fonds sont remboursables au PAM jusqu'à ce qu'ils soient transférés aux bénéficiaires. Au 31 décembre 2016, le stock détenu par les partenaires qui a été sorti de l'actif du bilan représente 93 543 tonnes de vivres, soit environ 9 pour cent du stock total.

32. Le Commissaire aux comptes ne voit pas de raison, au regard des normes comptables applicables, de modifier ce traitement comptable.

4. Principaux points de contrôle interne

4.1. Risques liés à l'activité de transferts de type monétaire dans le contexte de la nouvelle procédure en vigueur depuis juillet 2016

33. Le PAM a développé ces dernières années une nouvelle activité d'assistance alimentaire consistant à effectuer des transferts de type monétaire au profit des bénéficiaires: 882 millions de dollars ont ainsi été transférés à 13,3 millions de bénéficiaires en 2016, contre 679 millions de dollars à 9,6 millions de bénéficiaires en 2015. Elle présente l'avantage de réduire certains coûts de distribution puisqu'elle supprime les coûts de transport terrestre, d'entreposage et de manutention et permet de diminuer la durée du transfert aux bénéficiaires. Il existe quatre modèles de distribution: la remise immédiate d'espèces aux bénéficiaires (19 pour cent), la remise d'espèces par le biais d'institutions bancaires (8 pour cent), la fourniture de bons électroniques (58 pour cent) et la fourniture de bons papier (15 pour cent). Ces modèles reposent à leur tour sur divers mécanismes de distribution (SMS, cartes électroniques, virements bancaires, cartes prépayées, etc.), en fonction du contexte et des particularités des zones d'intervention, ce qui nécessite la collaboration de détaillants partenaires, d'institutions financières ou de sociétés de téléphonie mobile.

34. Les transferts de type monétaire impliquent des risques potentiels plus élevés, notamment en termes de fraude. Le PAM a déclaré au Commissaire aux comptes des pertes subies en 2016 dans le cadre de l'activité de transferts de type monétaire d'un montant de 141 000 dollars pour cinq dossiers, dont 32 000 dollars jugés récupérables. Ces pertes résultent soit de fraudes soit d'erreurs. Conscient de cette situation, le PAM a, d'une part, mis en place en juillet 2016 une nouvelle procédure s'appliquant aux transferts de type monétaire et, d'autre part, fait réaliser des examens préventifs d'intégrité concernant les opérations de transferts de type monétaire au Liban et en Jordanie.

35. Le Commissaire aux comptes a analysé cette activité, examiné la nouvelle procédure mise en place, pris connaissance des rapports des examens préventifs d'intégrité, effectué des tests de cheminement, des tests substantifs sur échantillons et des analyses de données. Ces travaux amènent à conclure que certains risques importants n'étaient pas suffisamment couverts par les contrôles internes en place. Il s'agit soit de risques d'erreurs pouvant concerner les états financiers, soit de risques de fraudes ou de pertes financières pour le PAM. Une partie d'entre eux sont inhérents à l'activité du PAM et sont également présents dans le cas des activités classiques de distribution de produits alimentaires. Mais les transferts de type monétaire comportent des spécificités qui demandent une adaptation du contrôle interne. Ces risques, détaillés ci-après, portent sur la fiabilité des données concernant les bénéficiaires, la sécurisation de la transmission de ces données et les ventes réalisées par les détaillants partenaires.

- Fiabilité des données concernant les bénéficiaires: le PAM s'est doté depuis quelques années d'une plateforme numérique, le système de gestion des opérations en espèces (SCOPE), permettant l'enregistrement électronique des bénéficiaires et la gestion des transferts de données. À la fin de 2016, le taux de couverture de SCOPE était d'environ 30 pour cent⁶ des montants distribués, et le PAM s'est fixé pour objectif d'atteindre 90 pour cent à la fin de 2017. Un certain nombre de bureaux de pays ont développé leur propre système informatique local d'enregistrement des bénéficiaires de transferts de type monétaire, ce qui a parfois généré des pertes (comme dans le cas du Kenya, qui a enregistré une perte de 33 000 dollars en avril 2016). Ce type de système présente parfois des lacunes techniques rendant possibles des doubles saisies ou nécessitant des retraitements manuels, et expose les bureaux de pays à des anomalies et à des risques supplémentaires chaque fois que des adaptations sont nécessaires, y compris des risques de cybersécurité. D'autres pays effectuent encore le suivi des listes de bénéficiaires sur tableur Excel, ce qui comporte des risques élevés d'erreurs ou de manipulations manuelles.
- Sécurisation de la transmission des données concernant les bénéficiaires: le système SCOPE permet encore d'exporter les données concernant les bénéficiaires dans un format non sécurisé ("Csv"), afin de les échanger avec les partenaires coopérants ou avec des institutions financières. Ce type de format permet de procéder à des modifications manuelles et expose le PAM à des risques de modification ou de corruption des données. Le PAM est en train de se doter d'une solution permettant la transmission automatisée des données, qui devrait être complètement déployée en 2017.
- Contrôles de détection relatifs aux ventes effectuées par les détaillants partenaires: les récents rapports des examens préventifs d'intégrité ont fait état de mouvements a priori anormaux détectés dans des rapports sur les ventes effectuées par des détaillants partenaires. Ces derniers sont généralement équipés de systèmes de terminaux de point de vente permettant de restituer le détail des ventes réalisées au profit des bénéficiaires du PAM. Dans le souci d'améliorer son efficacité en matière de coûts, le PAM a commencé à réaliser des analyses de données, afin d'aider les détaillants partenaires à optimiser leurs niveaux de stocks en fonction de la consommation des bénéficiaires. Ce type de contrôle permet de détecter les transactions de vente anormales (heure tardive ou pics répétitifs de volume de transactions), les frais de transaction induits, les tarifs excessifs pratiqués au détriment des bénéficiaires ou encore la vente de produits non autorisés.

36. Le Commissaire aux comptes considère donc que des mesures supplémentaires doivent être prises par le PAM en matière de contrôle des risques liés à l'activité de transferts de type monétaire. Les recommandations correspondantes doivent recevoir un degré de priorité élevé (priorité 1), dans la mesure où certaines faiblesses relevées sont susceptibles de créer des risques de fraude.

⁶ Donnée communiquée par le PAM.

Recommandation 1. Le Commissaire aux comptes recommande au PAM de renforcer l'harmonisation des systèmes de gestion des bénéficiaires en augmentant le taux de déploiement du système SCOPE et en intégrant de manière systématique le relevé des données digitales nécessaires à l'identification des bénéficiaires.

Recommandation 2. Le Commissaire aux comptes recommande au PAM d'actualiser régulièrement les données concernant les bénéficiaires, de documenter le suivi des modifications et de superviser les mises à jour.

Recommandation 3. Le Commissaire aux comptes recommande au PAM de mettre en place un système sécurisé de transmission des données concernant les bénéficiaires permettant de s'assurer que le fichier transmis par l'expéditeur correspond en tout point au fichier reçu par le destinataire (exportation, envoi et intégration sécurisés par automatisation du processus).

Recommandation 4. Le Commissaire aux comptes recommande au PAM d'étendre, sous la supervision étroite du Siège, les analyses de données relatives aux ventes effectuées par les détaillants et de les orienter vers une utilisation permettant de détecter d'éventuelles erreurs ou fraudes et d'assurer la traçabilité des travaux effectués dans ce domaine.

4.2. *Politique comptable et contrôle interne relatifs aux produits et aux créances correspondant aux contributions*

37. Dans deux domaines, des améliorations pourraient être apportées aux procédures actuelles de comptabilisation des produits et créances correspondant aux contributions. Il s'agit, d'une part, des politiques comptables utilisées pour enregistrer certaines opérations et, d'autre part, de la traçabilité de la piste d'audit pour la comptabilisation des produits.

38. Concernant les politiques comptables actuellement utilisées:

- Comme indiqué à la section 3.1 du présent rapport, le PAM a modifié en 2016 sa politique de comptabilisation des produits pour les contributions concernant des exercices à venir, considérant la clause temporelle comme une condition au sens de la norme IPSAS 23. Cependant, d'autres éléments pourraient constituer des conditions au regard de cette norme. Ainsi, la position du PAM devrait être mieux étayée lorsqu'il considère que ne constitue pas une condition au sens de la norme, le fait qu'un donateur précise qu'une partie de sa contribution ne pourra être utilisée qu'ultérieurement, en fonction des indications qu'il précisera alors. Le traitement comptable de ces contributions, qui représentent 29 millions de dollars en 2016, mériterait d'être mieux justifié, car l'existence d'une condition impliquerait la comptabilisation d'un passif au lieu d'un produit.
- Le PAM inclut dans ses produits les montants reçus d'organismes tiers tels que la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, pour lesquels il assure une mission de secrétariat et de gestion de fonds (8,9 millions de dollars ont été comptabilisés en produits en 2016). Dans ce cas, le PAM estime pouvoir comptabiliser ces produits, car il considère qu'il ne remplit pas les critères de la norme IPSAS 9 pour être qualifié d'agent, ce qui impliquerait la comptabilisation d'un passif au lieu d'un produit. Cette position mériterait d'être mieux justifiée.

- Dans les notes jointes en annexe aux états financiers, le PAM indique comptabiliser les produits provenant des contributions à la date de leur confirmation écrite par les donateurs. Or, ce n'est pas le cas lorsque les donateurs mettent à disposition du personnel ou des moyens en fonction des besoins du PAM (accords de partenariat relatifs aux moyens en attente). Pour ces cas de figure spécifiques, les produits sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus.

Recommandation 5. Le Commissaire aux comptes recommande au PAM d'effectuer une analyse approfondie de l'ensemble des conditions qui accompagnent les contributions, notamment celles pour lesquelles le donateur se réserve le droit de préciser ultérieurement leur utilisation, et d'en tirer les conséquences pour le traitement comptable approprié au sens de la norme IPSAS 23.

Recommandation 6. Le Commissaire aux comptes recommande au PAM de recenser tous les organismes tiers pour lesquels il assure une mission de secrétariat et de gestion de fonds, d'analyser le cadre juridique pour déterminer s'il agit ou non en tant qu'agent au sens de la norme IPSAS 9, et d'en tirer les conséquences pour la politique comptable à appliquer.

Recommandation 7. Le Commissaire aux comptes recommande au PAM de réexaminer le traitement comptable des accords de partenariat relatifs aux moyens en attente et de préciser dans la note 1 aux états financiers la politique appliquée.

39. Par ailleurs, le PAM est passé d'une estimation statistique des dépréciations des créances anciennes fondée sur les données historiques en la matière à une estimation au cas par cas. Ce changement n'a pas d'impact significatif sur les états financiers, la dépréciation à la fin de 2016 s'élevant à 15,5 millions de dollars (contre 21,4 millions de dollars fin 2015). La nouvelle modalité est préférable car elle permet une estimation plus précise. En revanche, le PAM a conservé une méthode statistique fondée sur les données historiques pour évaluer l'essentiel de la dépréciation des créances relatives aux projets pour lesquels l'ensemble des fonds prévus ne seront pas nécessaires et dont le solde devra être restitué aux donateurs. Cette dépréciation s'élève à 111,6 millions de dollars fin 2016 (contre 92,2 millions de dollars fin 2015).

40. Nous considérons qu'une estimation fondée sur une analyse au cas par cas serait préférable. Néanmoins, le PAM considère que cette méthode ne garantirait en rien une estimation plus précise, alors qu'elle alourdirait substantiellement le travail de ses services. Ce point fera l'objet de nouvelles discussions lors de la prochaine mission d'audit financier.

41. Concernant la traçabilité de la piste d'audit, le Commissaire aux comptes est arrivé aux mêmes constats que le Bureau de l'audit interne dans son rapport AR/15/13 sur la gestion des contributions des donateurs (novembre 2015). Il estime que les observations 3, 5, 7, 8 et 10 de ce rapport, relatives au suivi des conditions fixées par les donateurs, à la gestion du module GM (Grants Management – gestion des contributions) du progiciel de gestion (Système mondial et réseau d'information du PAM – WINGS), au suivi des contributions à recevoir et à celui des contributions à rembourser, ainsi qu'au partage d'information sont toujours d'actualité.

42. Le système utilisé pour la reconnaissance des produits repose sur un outil informatique, notamment les modules FI (Finance) et GM de WINGS, qui n'a pas été paramétré pour suivre le processus de validation de la saisie des contributions ou les mouvements comptables subséquents. La vérification de l'exhaustivité de la comptabilisation des contributions, saisies par le personnel du PAM soit au Siège soit dans les bureaux de liaison, est rendue difficile en raison notamment d'une piste d'audit ne permettant pas d'assurer une traçabilité suffisante du rapprochement entre les données issues de WINGS et les documents contractuels correspondants. Elle est également compliquée par l'absence d'indication des liens entre les "sous-contributions" saisies pour une même contribution.

43. Le rapprochement des créances avec les réponses obtenues des donateurs, dans le cadre de la procédure de confirmation directe mise en place par le Commissaire aux comptes, a été rendu complexe car le suivi des créances est effectué par contribution et non par donateur. Certains écarts ont pu être relevés et expliqués; d'autres subsistent cependant concernant des contributions anciennes de certains donateurs ou des contributions saisies par le PAM selon une classification (nature ou projet) éloignée de celle du donateur.

44. Le Commissaire aux comptes reconnaît que ces difficultés sont également liées à la complexité inhérente au mécanisme des contributions, qui peuvent faire l'objet de modifications de la part des donateurs et qui sont consignées de manière hétérogène.

Recommandation 8. Le Commissaire aux comptes recommande au PAM d'améliorer la traçabilité de la piste d'audit entre les contributions enregistrées dans WINGS et la documentation contractuelle correspondante, et de renforcer le suivi des créances tant sur le terrain qu'au Siège, grâce à un suivi par donateur.

5. Conclusion de l'examen informatique

45. L'exercice 2016 étant la première année du mandat du Commissaire aux comptes et la production des états financiers du PAM étant réalisée à l'aide du progiciel intégré WINGS, à l'architecture SAP, un examen informatique de deux semaines a été conduit lors de la mission intermédiaire de décembre 2016. L'objectif était de revoir les contrôles généraux informatiques, c'est-à-dire les contrôles touchant à la sécurité informatique générale et quelques contrôles applicatifs clés dans WINGS, à savoir les contrôles informatisés intervenant dans le processus de préparation des états financiers. Cet examen montre que l'environnement informatique au moyen duquel sont établis les états financiers est globalement satisfaisant, même s'il existe des points de risque susceptibles d'être améliorés, détaillés dans les paragraphes ci-après. Le Commissaire aux comptes n'exclut pas de refaire un examen informatique, dans le cadre de sa mission d'audit financier dans deux ans, afin d'examiner notamment dans quelle mesure il aura été remédié aux faiblesses qu'il a relevées.

46. Concernant les contrôles généraux informatiques, les points suivants méritent une attention particulière:

- 15 personnes avaient un accès d'administrateur à l'ensemble de WINGS au moment de l'audit. Nous jugeons ce chiffre excessif, mais le PAM a souligné dans sa réponse que ces accès sont requis par son fournisseur de services et que des mesures d'atténuation des risques sont en place. Le niveau de risque résiduel sera vérifié lors du prochain examen informatique.
- 193 personnes qui avaient quitté leur poste en 2016 disposaient toujours de leurs droits d'accès au moment de l'audit. Le PAM a expliqué après l'audit que cette situation ne produit pas de risque puisque les comptes sont désactivés au départ des agents, ce qui rend leur utilisation impossible. Nous vérifierons ce point lors du prochain examen informatique.

- La procédure décrivant les contrôles effectués par les administrateurs, notamment pour ce qui est de la séparation des tâches, devrait être plus systématisée.

47. Concernant les contrôles applicatifs, les points suivants méritent une attention particulière:

- Les personnes autorisées peuvent modifier les coordonnées bancaires d'un fournisseur, et le système ne prévoit pas d'approbation systématique par un tiers. En effet, le contrôle correspondant dans le système n'a pas été activé, alors qu'il s'agit d'une bonne pratique. Le PAM estime que les procédures de contrôle interne applicables aux modifications des coordonnées bancaires sont suffisantes. Ce point sera vérifié lors du prochain examen.
- Le personnel chargé des finances, qui assure la saisie des factures, peut supprimer une facture du système de suivi sans en informer l'agent qui a autorisé le paiement.
- Au moment de l'audit, 100 personnes avaient des droits d'accès leur permettant de modifier les données dans le fichier des fournisseurs. Le PAM a expliqué que ces 100 personnes étaient divisées en plusieurs catégories ayant chacune des droits limités. Durant l'audit, nous n'avons pas obtenu d'explication sur les fonctions et responsabilités de 43 d'entre elles.
- Au moment de l'audit, 206 utilisateurs disposaient d'au moins deux niveaux d'approbation dans le processus de traitement des bons de commande, ce qui n'est pas conforme aux meilleures pratiques en termes de séparation des fonctions. Compte tenu du risque inhérent de fraude lié à l'environnement dans lequel le PAM opère, il n'est pas opportun de déroger à la pratique la plus stricte en matière de séparation des tâches, même si les règles du PAM autorisent un certain assouplissement sur le terrain pour tenir compte des contraintes opérationnelles spécifiques. Ainsi, 35 personnes avaient la possibilité, à la fois, d'approuver une commande et de procéder au paiement. Par ailleurs, 26 utilisateurs disposaient de six niveaux de délégation, c'est-à-dire qu'ils pouvaient effectuer dans le cadre du processus d'achat six tâches pourtant considérées comme incompatibles. En réponse, le PAM a indiqué que le cumul des niveaux d'approbation est contrôlé et n'aboutit pas systématiquement à des situations à risque. Ces points seront vérifiés lors du prochain examen informatique.

Recommandation 9. Le Commissaire aux comptes recommande au PAM de prendre des mesures pour examiner les points d'attention qu'il a relevés concernant les contrôles généraux informatiques et les contrôles applicatifs de WINGS.

48. Cette recommandation doit recevoir un degré de priorité élevé (priorité 1), dans la mesure où certains risques, s'ils n'étaient pas suffisamment maîtrisés, seraient susceptibles de constituer une faille dans la prévention de la fraude.

6. Communication du PAM concernant les fraudes, la passation par profits et pertes et les versements à titre gracieux

6.1. La prévention du risque de fraude

49. Le PAM est exposé à un risque de fraude inhérent à son activité, aux zones dans lesquelles il opère, à la nature de ses actifs, au caractère très décentralisé de son organisation et au grand nombre de partenaires avec lesquels il interagit. Des fraudes sont régulièrement constatées, comme en témoignent les rapports annuels de l'Inspecteur général. En 2016, celui-ci a déclaré au Commissaire aux comptes avoir eu connaissance de quatre cas de fraude ou de fraude présumée, pour un total de 330 000 dollars, dont 23 000 dollars qui ont finalement pu être récupérés. L'exemple du Bureau du PAM en République centrafricaine, qui a fait l'objet d'un audit de terrain par le Commissaire aux comptes en 2016, montre par ailleurs que certaines pertes, qui pouvaient constituer des cas de fraude potentielle, n'ont pas été systématiquement déclarées à l'Inspecteur général, et que certains cas l'ont été avec retard.

50. La mission du Commissaire aux comptes ne consiste pas à rechercher des fraudes ni à donner une quelconque assurance en la matière. Il tient cependant compte de son appréciation du risque de fraude pour définir sa stratégie d'audit et ses travaux en application de la norme ISA 240. Compte tenu du contexte exposé dans le paragraphe précédent, le Commissaire aux comptes a estimé que le risque inhérent de fraude au PAM était élevé. Il a adapté ses procédures en conséquence, notamment en tenant compte de l'imprévisibilité d'une partie des écritures comptables testées et en effectuant des analyses de données sur les décaissements de l'année 2016 à l'aide de la loi de Benford sur les nombres anormaux. Ces travaux⁷ n'ont pas conduit à détecter de nouveaux cas potentiels de fraude.

51. Le Commissaire aux comptes constate que le PAM s'est doté de moyens importants pour détecter et réprimer la fraude, notamment sa politique de tolérance zéro, les enquêtes menées par l'Inspecteur général, et les missions d'examen préventif de l'intégrité, dont ont fait l'objet en 2016 les opérations en République du Congo, en République centrafricaine et en République arabe syrienne, ainsi que les transferts de type monétaire au Liban et en Jordanie.

52. Il est néanmoins nécessaire de renforcer les éléments du contrôle interne susceptibles de contribuer à prévenir et détecter les fraudes éventuelles. La mise en œuvre des recommandations formulées à la section 5 du présent rapport consacrée à l'examen informatique est susceptible de diminuer la possibilité de commettre des fraudes. Par ailleurs, les lettres d'observations du Commissaire aux comptes se rapportant à l'examen des bureaux régionaux de Dakar et de Bangkok, ainsi que le rapport sur la décentralisation, contiennent des recommandations destinées à renforcer le rôle de supervision et de contrôle des bureaux régionaux vis-à-vis des bureaux de pays entrant dans leur périmètre géographique. Enfin, les transferts de type monétaire, qui sont en hausse, présentent un risque inhérent élevé: la mise en œuvre de la recommandation formulée à ce propos à la section 4.1 du présent rapport permettra de mieux les contrôler, au-delà de ce que prévoit la procédure mise en place en juillet 2016.

⁷ La principale anomalie détectée sur les décaissements par rapport à la loi de Benford concernait 6 287 décaissements d'un montant identique de 86 dollars survenus entre le 19 et le 29 septembre sur un compte bancaire du Bureau du PAM aux Philippines: après analyse, il est apparu qu'il ne s'agissait pas d'une anomalie, mais de versements effectués dans le cadre d'un programme de transferts de type monétaire.

6.2. La passation par profits et pertes et les versements à titre gracieux

53. Le PAM n'a pas officiellement présenté au Commissaire aux comptes, dans un document spécifique, l'ensemble des versements à titre gracieux⁸ et des passations par profits et pertes se rapportant aux contributions, aux stocks de vivres et d'autres articles ainsi qu'aux autres actifs, bien que la présentation des passations par profits et pertes soit prévue à l'article 12.4 du Règlement financier. Le PAM considère que la description des cas de pertes et des versements à titre gracieux, dans une note aux états financiers provisoires soumis au Commissaire aux comptes, suffit pour se conformer aux dispositions de cet article. En conséquence, le Commissaire aux comptes a inclus un paragraphe spécifique dans la lettre d'affirmation, afin que la direction du PAM lui confirme que les éléments indiqués à ce titre dans la Note 9 des états financiers de 2016 étaient bien exhaustifs.

54. Le Commissaire aux comptes a noté que le montant correspondant à la passation par profits et pertes des stocks de vivres a presque doublé par rapport à 2015: il s'élève à 21,1 millions de dollars en 2016 contre 11,6 millions de dollars en 2015, les principales pertes concernant le Soudan du Sud, le Yémen et la République arabe syrienne. À la demande du Commissaire aux comptes, ces passations par profits et pertes ont été officiellement autorisées par la Directrice exécutive alors en poste, conformément aux dispositions de l'article 12.4 du Règlement financier, mais cette autorisation n'est intervenue que le 4 avril 2017, soit après l'arrêté des états financiers du 27 mars 2017. De plus, au moment de l'arrêté, les passations par profits et pertes n'avaient pas fait l'objet d'une analyse détaillée systématique ni donné lieu à l'établissement d'un plan d'action visant à limiter le risque à l'avenir. Pour mémoire, le rapport annuel sur les pertes après livraison de 2015, comportant cette analyse, n'a été diffusé que le 18 mai 2016, soit plus d'un mois et demi après l'arrêté des comptes ayant pris acte de la passation par profits et pertes. **La passation par profits et pertes ne devrait être comptabilisée qu'après avoir été autorisée par le Directeur exécutif, sur la base du rapport annuel sur les pertes après livraison et à l'issue d'une enquête approfondie, conformément aux dispositions de l'article 12.4 du Règlement financier.**

55. Les versements à titre gracieux et les autres passations par profits et pertes de 2016 ont été autorisés par la Directrice exécutive alors en poste. Cela représente au total un montant de 6,3 millions de dollars en 2016, en hausse par rapport au chiffre de 4,5 millions de dollars en 2015. Cette augmentation tient d'une part aux versements à titre gracieux effectués au profit des agents en poste au Soudan du Sud qui ont perdu des effets personnels lors du conflit en 2013, et d'autre part à la passation par profits et pertes de la créance au titre de la contribution du Soudan du Sud et des créances de taxe sur la valeur ajoutée sur l'Ouganda et le Malawi.

IV. REMERCIEMENTS

56. L'équipe d'audit tient à adresser ses vifs remerciements à la Division des finances et de la Trésorerie pour l'aide apportée pendant la réalisation de la mission, notamment la Chef de la Sous-Division de la comptabilité générale, qui a été le point de contact principal pour cette mission. Elle remercie également les autres divisions du PAM mises à contribution pour l'audit des états financiers, notamment la Division des technologies de l'information.

Fin des observations d'audit.

⁸ Versement effectué en l'absence d'obligation juridique mais à l'égard duquel l'obligation morale est de nature à rendre le paiement souhaitable (article 1.1 du Règlement financier du PAM).

Appendice: Ajustements d'audit et modifications demandées dans les états financiers

1. Les travaux du Commissaire aux comptes n'ont pas mis en évidence d'ajustement d'audit, qu'il résulte d'erreur ou de différence de jugement.
2. Le Commissaire aux comptes a demandé que l'information contenue dans la Note 1 concernant le changement de politique comptable pour ce qui est de la comptabilisation du produit des contributions concernant des exercices à venir soit améliorée. Le PAM a accepté de procéder à cette modification. L'information concernée fait l'objet de l'observation formulée dans l'opinion d'audit.

ANNEXE

	Raison sociale	Adresse
PAM	Programme alimentaire mondial	Via Cesare Giulio Viola 68/70 Parco de' Medici 00148 Rome, Italie
Conseiller juridique et Directeur du Bureau des services juridiques	Bartolomeo Migone	Via Cesare Giulio Viola 68/70 Parco de' Medici 00148 Rome, Italie
Actuaires	AON Hewitt Associates	45 Glover AVE, STE 1 Norwalk CT 06850-1235 États-Unis d'Amérique
Banquiers principaux	Citibank N.A.	Via dei Mercanti, 12 20121 Milan, Italie
	Standard Chartered Plc	6th Floor, 1 Basinghall Avenue Londres, EC2V 5DD, Royaume-Uni
Commissaire aux comptes	Premier Président de la Cour des comptes de la France	13 rue Cambon, 75001 Paris, France

Liste des sigles utilisés dans le présent document

AAP	budget administratif et d'appui aux programmes
BMIP	Plan général d'assurance médicale (personnel du cadre organique et des services généraux du Siège)
CAD	coûts d'appui directs
CAI	coûts d'appui indirects
CII	Compte d'intervention immédiate
COD	coûts opérationnels directs
COMET	outil des bureaux de pays pour une gestion efficace
COSO	Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
MICS	Régime de couverture médicale du (personnel hors Siège recruté localement)
MSCI	Morgan Stanley Capital International
ONU	Organisation des Nations Unies
STRIPS	Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
ODD	objectif de développement durable
WINGS	Système mondial et réseau d'information du PAM